

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



SECTION 328 : MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Sommaire

INTRODUCTION (générale)	10
PARTIE I : LE MINISTERE	11
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	11
I.1. Architecture programmatique du ministère.....	11
I.2. Politique ministérielle	11
II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE	13
II.1. Architecture du cadre de performance	13
II.2. Bilan des données globales du cadre de performance	14
III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE	17
PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »	21
INTRODUCTION	21
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	21
I.1. Objectifs du programme.....	21
I.2. Financement du programme	22
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024	23
II.1. Exécution du budget.....	23
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense	24
II.1.2. Suivi des investissements du programme	27
II.2. Évolution des effectifs	29
II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques	31
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	34
III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme	34
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).....	35
IV. PERSPECTIVES.....	44
IV.1. Leçons apprises	44
IV.2. Recommandations.....	44
CONCLUSION	45

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »46

INTRODUCTION46

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 46

I.1 Objectif du programme 46

I.2 Financement du programme 46

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024..... 48

II.1 Exécution du budget 48

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses 48

II.1.2 Suivi des Investissements du programme 50

II.2 Evolution des effectifs 52

II. 3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques 54

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME..... 59

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs du programme 59

III.2 Analyse détaillé et explication des résultats..... 60

IV. PERSPECTIVES..... 63

IV.1 Leçons apprises 63

IV.2 Recommandations..... 64

CONCLUSION64

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROSPECTIVE, PLANIFICATION, PROGRAMMATION, SUIVI ET EVALUATION »65

INTRODUCTION65

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 65

I.1. Objectif du programme 65

I.2. Financement du programme 66

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024..... 67

II.1. Exécution du budget..... 67

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense 67

II.1.2. Suivi des investissements du programme 70

II.2. Évolution des effectifs 79

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques 81

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME..... 83

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 83

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).....	85
IV. PERSPECTIVES	91
IV.1. Leçons apprises	91
IV.2. Recommandations.....	92
CONCLUSION.....	92
PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL »	93
INTRODUCTION.....	93
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	94
I.1. Objectif du programme	94
I.2 Financement du programme	94
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024.....	94
II.1. Exécution du budget.....	94
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense	95
II.1.2. Suivi des Investissements du Programme	96
II.2. Évolution des effectifs	99
II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.....	100
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	101
III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme	101
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats.....	102
IV. PERSPECTIVES.....	113
IV1. Leçons apprises	113
IV.2. Recommandations.....	113
CONCLUSION.....	114
PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « COORDINATION DE L'AIDE, POPULATION ET PRODUCTIONS STATISTIQUES »	115
INTRODUCTION.....	115
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	116
I.1. Objectifs du programme.....	116
I.2. Financement du programme	116
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024.....	117

II.1. Exécution du budget.....	117
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense	117
II.1.2. Suivi des investissements du programme	119
II.2. Évolution des effectifs	127
II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.....	128
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	131
III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme	131
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).....	133
IV. PERSPECTIVES.....	142
IV1. Leçons apprises	142
IV.2. Recommandations.....	143
CONCLUSION	144
CONCLUSION (Générale)	145

SIGLES ET ABREVIATIONS

BNPVS	: Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique
CPMP	: Cellule de Passation des Marchés Publics
DD	: Direction Départementale
DADE	: Direction des Actions de Développement Economique
DAER	: Direction des Affaires Economiques et Régionales
DAF	: Direction des Affaires Financières
DAJC	: Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DBDES	: Direction des Bases de Données Economiques et Sociales
DCECD	: Direction de la Coordination et de l'Efficacité de la Coopération au Développement
DCRP	: Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCSE	: Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation
DCSIG	: Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique
DEP	: Département des Etudes Prospectives
DERE	: Direction des Etudes et Recherches Economiques
DGATDRL	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local
DGCOD	: Direction Générale de la Coopération au Développement
DGE	: Direction Générale de l'Economie
DGP	: Direction Générale du Plan
DP	: Direction de la Planification

DPB	: Direction des Partenariats Bilatéraux
DPDRL	: Direction de la Promotion du Développement Régional et Local
DPIP	: Direction de la Programmation des Investissements Publics
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPPE	: Direction des Prévisions et des Politiques Economiques
DPS	: Direction de la Planification Spatiale
DREE	: Direction des Relations Economiques Extérieures
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSE	: Direction de la Stratégie et des Etudes
DSEF	: Direction des Statistiques Economique et Financière
DSID	: Direction des Systèmes d'Information et de la Digitalisation
DVS	: Département de la Veille Stratégique
ENV	: Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages
IG	: Inspection Générale
INS	: Institut National de Statistique
MIVS	: Mécanisme Institutionnel de la Veille Stratégique
MEPD	: Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONP	: Office National de la Population
PAP	: Projet Annuel de Performance
PND	: Plan National de Développement

RAP : Rapport Annuel de Performance
 RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
 SINAPSE : Système Intégré d'Analyse des Projets et du Suivi Evaluation

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DES COMPOSANTES DES CADRES DE PERFORMANCE DU MINISTERE	13
TABLEAU 3 : EXECUTION DU BUDGET DU MINISTERE	177
TABLEAU 4 : EXECUTION DES CREDITS BUDGETAIRES PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSE DU PROGRAMME 1	24
TABLEAU 5 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 1	27
TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PROGRAMME 1	29
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES DU PROGRAMME 1	34
TABLEAU 4 : EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION DU PROGRAMME 2	48
TABLEAU 5 : EXECUTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 2	50
TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS D'EVOLUTION D'EFFECTIFS DU PROGRAMME 2	53
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 2	59
TABLEAU 4 : EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION DU PROGRAMME 3	67
TABLEAU 5 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 3	70
TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS D'EFFECTIFS DU PROGRAMME 3	79
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 3	83
TABLEAU 4 : EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION DU PROGRAMME 4	95

TABEAU 5 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 4	96
TABEAU 6 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS DES EFFECTIFS DU PROGRAMME 4	99
TABEAU 7 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 4	101
TABEAU 4 : EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSE DU PROGRAMME 5	117
TABEAU 5 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 5	119
TABEAU 6 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PROGRAMME 5	127
TABEAU 7: ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 5	131

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EXECUTION DES CREDITS BUDGETAIRES PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSES DU PROGRAMME 1	25
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PROGRAMME 1 DE 2023 A 2024	30
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA PROPORTION DES TEXTES JURIDIQUES SOUMIS	35
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DU TAUX DE PERSONNEL	37
GRAPHIQUE 5 : TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE.....	38
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU TAUX DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTERE.....	40
GRAPHIQUE 7: ÉVOLUTION DES CONSULTATIONS SUR LA PLATEFORME GED-MPD	41
GRAPHIQUE 8 : REPARTITION DU BUDGET ACTUEL PAR NATURE DE DEPENSES	47
GRAPHIQUE 9 : COMPARAISON DES TAUX DE REALISATION BUDGETAIRE 2023 ET 2024 DES ACTIONS	49
GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE	54

GRAPHIQUE 11 : ÉVOLUTION DES ÉCARTS DE PRÉVISION	61
GRAPHIQUE 12 : EXÉCUTION FINANCIERE PAR ACTION DU PROGRAMME 3	68
GRAPHIQUE 13 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 3	72
GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME 3 DE 2023 A 2024	80
GRAPHIQUE 15 : ÉVOLUTION DE L'IP1.1 DE 2021 A 2024.....	85
GRAPHIQUE 16 : ÉVOLUTION DE L'IP1.3 DE 2021 A 2024.....	87
GRAPHIQUE 17 : ÉVOLUTION L'IP1.5 DE 2021 A 2024	89
GRAPHIQUE 18 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE DE 2023 A 2024 DU PROGRAMME 4	99
GRAPHIQUE 19 : ÉVOLUTION DES OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MIS EN PLACE PAR LE MPD	102
GRAPHIQUE 20 : ÉVOLUTION DES REGIONS AYANT ELABORE LEUR SRADT	103
GRAPHIQUE 21 : ÉVOLUTION DES DISTRICTS AUTONAUMES AYANT ELABORES LEUR SCHEMA DIRECTEUR	104
GRAPHIQUE 22 : ÉVOLUTION DES CADRES DES COLLECTIVITES FORMES PAR LE MPD SUR LES MODULES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	105
GRAPHIQUE 23 : ÉVOLUTION DES SESSIONS DE FORMATION ORGANISEES PAR LE MPD A L'ENDROIT DES CADRES DES COLLECTIVITES	106
GRAPHIQUE 24 : ÉVOLUTION DES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU MPD EN COURS OU ACHEVES	107
GRAPHIQUE 25 : ÉVOLUTION DES PROJETS PRIVES ET PPP REALISES ET EN COURS DE REALISATION DANS LES CHEFS LIEU DE REGION (PEC)	108
GRAPHIQUE 26 : ÉVOLUTION DES PROJETS PEC INSCRITS DANS LE PIP.....	109
GRAPHIQUE 27 : ÉVOLUTION DES PDC MIS EN PLACE AU NIVEAU DES COMMUNES AVEC L'APPUI DU MPD.....	110
GRAPHIQUE 28 : ÉVOLUTION DES PDL MIS EN PLACE AU NIVEAU REGIONAL AVEC L'APPUI DU MPD	111
GRAPHIQUE 29 : ÉVOLUTION DES PDV MIS EN PLACE AU NIVEAU DES VILLAGES AVEC L'APPUI DU MPD	112

INTRODUCTION (générale)

De janvier 2016 à octobre 2023, **Madame Nialé KABA** a assuré la fonction de **Ministre du Plan et du Développement**.

Par décret n° 2023-814 du 17 Octobre 2023 portant nomination des membres du gouvernement, elle est le **Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement**.

Ainsi, conformément au décret n° 2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement, le **Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de programmation du développement.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a notamment l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de développement ;
- conduire les réflexions sur la politique économique, la politique de veille stratégique et de l'intelligence économique ;
- gérer et suivre le cadre macroéconomique ainsi que la libéralisation de l'économie et les politiques de préservation de l'activité économique ;
- assurer la prospective, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques économiques, sociales et démographiques ;
- mettre en œuvre les actions d'aménagement du territoire et de développement régional et local ;
- assurer la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique, ainsi que la formation des statisticiens ;
- faire la coordination et le suivi des cadres de coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement.

Pour mener à bien les missions à lui confiées, le Ministère a organisé son cadre programmatique autour de cinq (05) programmes.

Outre le Cabinet et les douze (12) structures qui lui sont rattachées, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement comprend quatre (04) Directions Générales composées de quinze (15) Directions Centrales, dix (10) services déconcentrés et trois (03) structures sous tutelle que sont l'ANSTAT, l'ENSEA et l'ONP.

Au cours de l'exercice 2024, il a été noté que globalement, les activités de ces différentes structures ont été mises en œuvre conformément au cadre programmatique arrêté dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2024-2026. Toutefois, les difficultés rencontrées requièrent une attention particulière. Elles découlent de l'insuffisance des ressources affectées au ministère.

Le présent rapport annuel de performance s'articulera autour de six (06) parties notamment :

- la partie I consacrée à la performance générale du Ministère ;
- la partie II dédiée à la performance du Programme Administration Générale ;
- la partie III consacrée à la performance du Programme Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière ;

- la partie IV relative à la performance du Programme Prospective, Planification, Programmation et suivi - Evaluation ;
- la partie V concerne la performance du Programme Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;
- la partie VI en lien avec la performance du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement est organisée autour de **cinq (05)** programmes déclinés en **dix-sept (17)** actions comprenant cent dix-huit (**118**) activités.

Tableau : Récapitulatif des actions et activités par programme

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1 : Administration Générale ;	3	43
Programme 2 : Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière	4	31
Programme 3 : Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation ;	4	19
Programme 4 : Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;	3	7
Programme 5 : Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques	3	18
TOTAL	17	118

Source : Annexe 4 DPPD-PAP 2024-2026

I.2. Politique ministérielle

La politique du ministère s'organise autour de **cinq (05)** objectifs globaux mis en œuvre à travers **dix (10)** principales orientations stratégiques, elles-mêmes sanctionnées par **huit (08)** résultats stratégiques

Principales orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- le renforcement de la gouvernance et du leadership	- l'administration est moderne et performante	- Mettre en place une administration moderne et performante
- la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne Prospective, Programmation, Planification, Suivi-Evaluation (PPPSE)	- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ; - les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées	- Contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique
- L'implémentation des outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local	- Les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels	- Contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire
- la production de statistiques ; - la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide ; - le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.	- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ; - les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées	- Assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations.
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique confrontée aux effets de la Covid 19 et de la crise russo-ukrainienne ;	- les politiques économiques sont formulées et pilotées efficacement ;	- Moderniser le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

Principales orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- la modernisation de l'administration économique et financière ; - la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques ; - la contribution à l'intégration du marché régional	- la contribution à l'intégration du marché régional est assurée	

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) est subdivisé en cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques, mesurables par cinquante-trois (53) indicateurs et cinquante-trois (53) cibles associées.

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	12	53	53

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au cours de la gestion 2024, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement a présenté dans son cadre de performance un total de 53 indicateurs répartis comme suit : le Programme 1 comprenait 11 indicateurs dont 09 ont pu être renseignés; le programme 2 comprenait 07 indicateurs ; le programme 3 avait 08 indicateurs ; le programme 4 avait 11 indicateurs et enfin le programme 5 avait 16 indicateurs dont 15 ont pu être renseignés.

Tableau : Nombre de cibles/Nombre de cibles atteintes/Taux moyen de réalisation par Programme

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES	TAUX MOYEN DE REALISATION PAR PROG
Programme 1: Administration Générale	OS1: Renforcer le cadre juridique et institutionnel	02	00	0%
	OS2: Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	03	03	100%
	OS3 : Améliorer le système d'information et de communication	04	04	100%
TOTAL PROGRAMME 1		11	07	77,78%
Programme 2 : Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière	OS1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire	04	03	75%
	OS2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale	03	03	100%
TOTAL PROGRAMME 2		07	06	85.71%

Programme 3: Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation	OS1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat	06	04	66.66%
	OS2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique	02	02	100%
TOTAL PROGRAMME 3		08	06	75%
Programme 4: Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local	OS1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire	06	05	83.33%
	OS2 : Assurer un développement régional harmonieux	05	04	80%
TOTAL PROGRAMME 4		11	09	81.82%
Programme 5: Coordination de l'aide, Population et Production Statistique	OS1: Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat	06	04	66.67%
	OS2: Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des populations vulnérables	03	00	0%
	OS3: Améliorer la production statistique	06	05	83.33%
TOTAL PROGRAMME 5		15	09	60%
TOTAL		50	37	74.00%

Source : DPPD-PAP 2024-2026 et rapport 2^e semestre 2024

L'analyse de la performance au niveau des indicateurs du Ministère donne un ratio de 37/50 ; soit un taux de réalisation de 74%. Les treize (13) indicateurs qui n'ont pas atteint leurs valeurs cibles sont relatifs à tous les programmes du Ministère. Il convient de noter que 03 indicateurs n'ont pu être renseignés parce que dépendant d'une part des structures extérieures au Ministère qui n'ont pas pu produire des informations et d'autre part pour insuffisance de moyens pour réaliser les activités. Ces derniers ont été retiré de l'analyse de la performance pour ne pas biaiser le taux de réalisation.

Les indicateurs n'ayant pas atteint leur cible au niveau de chaque programme en fonction des objectifs spécifiques sont :

Pour le programme 1 sur onze (11) indicateurs, deux (02) n'ont pas atteint leurs cibles et deux (02) n'ont pu être renseignés :

Objectif spécifique 1 : renforcer le cadre juridique et institutionnel

IP1.1 : Proportion des textes juridiques soumis

IP1.2 : Taux de contrôle des services au niveau central, régional et départemental

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication

IP3.3 : Nombre de visites du site web du Ministère

IP3.4 : Taux de satisfaction des services fournis répondant aux normes de qualité

Concernant le programme 2, sur sept (07) indicateurs seulement un (01) seul n'a pas atteint sa cible

Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la CI

IP1.3 : Proportion de modèles opérationnels actualisés

En ce qui concerne le programme 3, sur huit (08) indicateurs deux (02) n'ont pas atteint leur cible.

Objectif spécifique 1: Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat

IP1.2 : Proportion de cellules sectorielles de veille produisant de l'information pour la prise de décision : taux nul par rapport à la cible prévue

IP1.4 : Nombre de rapports trimestriels de veille stratégique produits dans les délais requis

Pour le programme 4, sur onze (11) indicateurs, seulement deux (02) indicateurs n'ont pas atteint leur cible ;

Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

IP1.2 : Proportion cumulée de régions ayant élaboré leur SRADT

Objectif spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux

IP1.3 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des Communes avec l'appui du MPD

Et enfin au niveau du programme 5, sur seize (16) indicateurs, six (06) indicateurs n'ont pas atteint leur cible et un (01) non renseigné ;

Objectif spécifique 1: Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat

IP1.2 : Nombre de visites annuelles sur la plateforme numérique de gestion des études

IP1.4 : Nombre de partenariats stratégiques établis avec les partenaires non traditionnels

IP1.6 : Nombre de projets du PNUD mis en œuvre sous la modalité NIM

Objectif spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des populations vulnérables

IP2.1 : Nombre de rapports d'études et de décisions produits

IP2.2 : Nombre de rencontres de plaidoyer et de partage d'expérience ou de connaissances organisées

IP2.3 : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées

Objectif spécifique 3 : Améliorer la production statistique

IP3.5 : Taux de réalisation des activités techniques du plan d'actions opérationnel de l'INS

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2024			
	2023	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	27 705 153 616	33 972 305 002	33 009 854 090	962 450 912	97,17%
1.1 Ressources intérieures	18 226 892 338	26 524 949 274	26 312 498 362	212 450 912	99,20%

Unités	REALISATIONS	2024			
	2023	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	18 226 892 338	26 524 949 274	26 312 498 362	212 450 912	99,20%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	9 478 261 278	7 447 355 728	6 697 355 728	750 000 000	89,93%
1.2.1 Emprunts projets	9 038 795 996	2 319 334 228	2 319 334 228	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	439 465 282	5 128 021 500	4 378 021 500	750 000 000	85,37%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%
2 CHARGES	27 705 153 616	33 972 305 002	33 009 854 090	962 450 912	97,17%
2.1 Personnel	3 480 286 572	6 672 100 449	6 672 100 249	200	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	3 417 966 221	6 485 568 682	6 485 568 482	200	100,00%

Unités	REALISATIONS	2024			
	2023	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.1.2 Contractuels hors solde	62 320 351	186 531 767	186 531 767	0	100,00%
2.2 Biens et Services	5 147 991 401	6 774 322 544	6 561 883 262	212 439 282	96,86%
2.3 Transferts	4 425 164 388	7 824 063 418	7 824 063 418	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0,00%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00%
2.4 Investissement	14 651 711 255	12 701 818 591	11 951 807 161	750 011 430	94,10%
2.4.1 Trésor	5 173 449 977	5 254 462 863	5 254 451 433	11 430	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	9 478 261 278	7 447 355 728	6 697 355 728	750 000 000	89,93%
Dons	439 465 282	5 128 021 500	4 378 021 500	750 000 000	85,37%
Emprunts	9 038 795 996	2 319 334 228	2 319 334 228	0	100,00%
Total	27 705 153 616	33 972 305 002	33 009 854 090	962 450 912	97,17%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE /RAP 2023

Au titre de la gestion 2024, la loi de Finances initiale notifiait le budget du Ministère de l'Economie du Plan et du Développement en ressources et en emplois d'un montant **de 26 841 820 429 FCFA**.

En cours d'exécution, le budget est passé à 33 972 305 002 FCFA et a été exécuté à 33 009 854 090 FCFA soit un taux d'exécution de **97.17%**. Les raisons de la non-exécution de l'écart de 962 450 912 FCFA sont les suivantes :

- **Programme 1** : la non-exécution des crédits sur les activités : « mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de planification et de développement » d'un montant de 19 millions et « recruter les experts pour assister le Cabinet » d'un montant de 65 millions sur la régie BNETD ; la non régularisation de la situation d'exécution dans le SIGOBE des activités « prendre en charge les missions hors CI » d'un montant de 69 millions et « prendre en charge les primes des agents du ministère » d'un montant de 31 millions et les montants résiduels non exécutés sur les activités du Ministère.
- **Programme 3** : la non-traçabilité dans le SIGOBE de l'exécution du crédit d'un montant de **750 000 000 FCFA** représentant la part bailleur du projet « **planification sociale suivi évaluation** » au niveau des dons.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Dr **YEO NAHOUA**, par **décret n°2023-956 du 06 décembre 2023**, est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement. Il occupe la fonction de **Responsable du Programme Administration Générale** du Ministère conformément au **décret n° 2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programmes des ministères.

Les principales missions du programme Administration Générale, au regard du **décret n° 2023-959 du 06 décembre 2023** portant organisation dudit ministère, se présentent comme suit :

- coordonner la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de développement ;
- assurer le contrôle du fonctionnement des structures du Ministère ;
- assurer la coordination des activités de préparation et d'exécution du budget du ministère ;
- gérer les activités informatiques, du traitement et de la communication de l'information documentaire du ministère ;
- maintenir et faire évoluer le système d'information ;
- élaborer et traiter tous les actes à caractère administratif et juridique ;
- programmer et contrôler les effectifs.

Dans l'ensemble, les activités prévues par le programme administration générale ont été exécutées dans un contexte apaisé.

Le présent rapport de performance du Programme s'articule autour de quatre (04) points que sont : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2024, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme est de « mettre en place une administration moderne et performante ». Le résultat stratégique attendu est « l'administration est moderne et performante »

I.2. Financement du programme

Le budget du programme Administration Générale initialement voté est de 10 042 123 869 FCFA, il est passé en cours d'exécution à un montant de 9 942 123 869 FCFA. Cet écart est imputable au retrait du projet « cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2025 » du programme Administration Générale d'un montant de 100 000 000 FCFA au profit du programme 5.

En fin d'exercice 2024, le budget actuel du programme s'élève à 10 944 737 085 FCFA, soit une hausse de 1 002 613 216 FCFA.

Ce résultat provient de l'augmentation des crédits, en biens et services de 653 392 520 FCFA, en investissements de 222 600 000 FCFA et en transferts d'un montant de 126 620 696 FCFA.

Le budget alloué aux transferts a connu une évolution en raison du rattachement de la DGE au Ministère du Plan et du Développement, augmentant ainsi la ligne « prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD »

Au niveau des investissements, le projet PANSTAT a reçu un financement en cours d'exécution pour son opérationnalisation.

Le budget du programme 1 en fin 2024 est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **5 894 559 849** FCFA ;
- Biens et services : **4 120 435 031** FCFA ;
- Transferts : **150 222 205** FCFA ;
- Investissements : **779 520 000** FCFA

❖ Evolution du financement du programme de l'année 2023 à 2024

Le budget du programme Administration Générale est passé de 5 868 724 985 FCFA en 2023, à 10 944 737 085 FCFA en 2024, soit un écart de 5 076 012 100 FCFA en raison de l'augmentation importante des crédits de certaines natures de dépenses par rapport à l'année 2023.

Au niveau du personnel on remarque une augmentation du budget de 3 453 692 155 FCFA qui s'explique par le reversement de l'effectif des agents de la DGE au Ministère ;

Au niveau des biens et services, il ressort un écart important de 1 370 452 556 FCFA par rapport à 2023, dû à l'augmentation des lignes budgétaires suivantes :

- mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de planification et de développement ;
- prendre en charge les dépenses liées aux loyers et charges locatives des services du ministère ;
- prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone ;

- prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD ;
- recruter les experts pour assister le cabinet (régie/convention BNETD) ;
- prendre en charge les primes des agents du ministère.

Cette dotation supplémentaire a permis au programme de renforcer la coordination des activités ministérielles.

Au niveau des investissements, un financement ponctuel a été accordé au projet « PANSTAT », une hausse des crédits du projet « PAME/PDSI » et la création du « projet de mutualisation des ressources informatiques du ministère ».

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024

II.1. Exécution du budget

Tableau : exécution du budget par nature de dépense

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL	REALISE	ECART	TAUX DE REALISATION (%)
PERSONNEL	5 894 559 849	5 894 559 849	5 894 559 649	200	100,00%
BIENS ET SERVICES	3 467 042 511	4 120 435 031	3 933 975 818	186 459 213	95,47%
TRANSFERT	23 601 509	150 222 205	150 222 205	0	100,00%
INVESTISSEMENTS	556 920 000	779 520 000	779 520 000	0	100,00%
TOTAL	9 942 123 869	10 944 737 085	10 758 277 672	186 459 413	98,30%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

La situation d'exécution des crédits budgétaires du programme Administration Générale en fin d'exercice 2024 est de **98.30%**.

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- **100,00 %** au titre du personnel ;
- **95.47%** au titre des biens et services ;

- **100,00 %** au titre des transferts ;
- **100,00%** au titre des investissements

En comparant les réalisations de l'année 2024 et les prévisions du budget actuel, on remarque que toutes les natures de dépenses exceptées les biens et services ont été entièrement exécutées.

Il convient de noter que le gap de **186 459 413 FCFA** non exécuté au niveau de la nature de dépense de biens et services représente **1,70%** du budget du programme Administration Générale.

De ce fait il ressort au niveau des biens et services de :

- la non-exécution sur l'activité : « mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de planification et de développement » d'un montant de 19 millions ;
- la non-exécution sur l'activité : « recruter les experts pour assister le cabinet » d'un montant de 65 millions sur la régie BNETD;
- la non régularisation de la situation d'exécution dans le SIGOBE des activités « prendre en charge les missions hors CI » d'un montant de 69 millions et « prendre en charge les primes des agents du ministère » d'un montant de 31 millions et
- les montants résiduels non exécutés dans le programme.

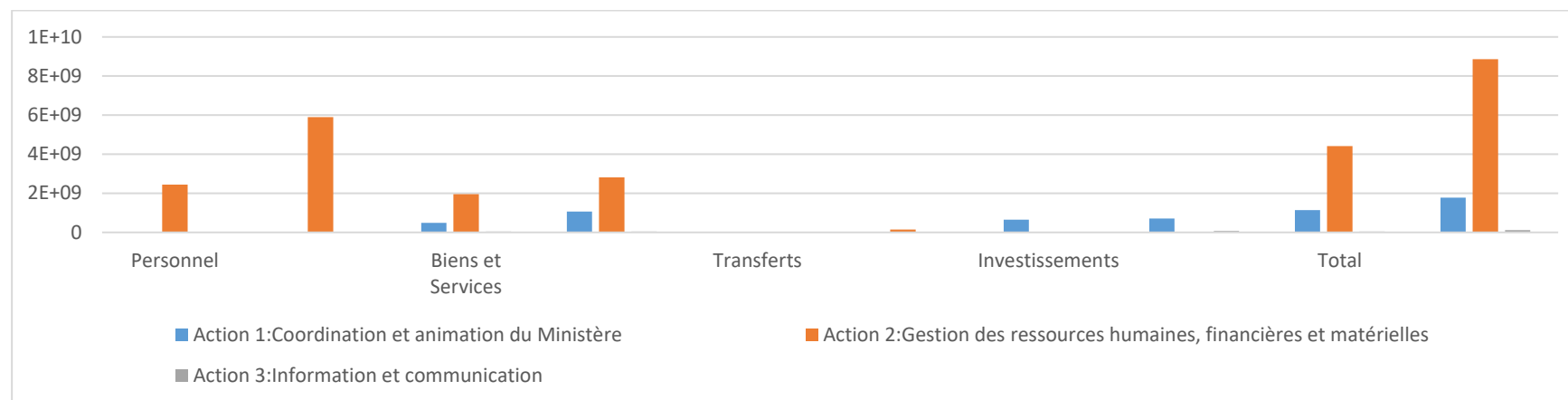
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	0	0	488 496 301	1 062 643 952	0	0	654 263 782	713 220 000	1 142 760 083	1 775 863 952
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2 440 867 693	5 894 559 649	1 956 366 701	2 821 667 010	23 611 034	150 222 205	0	0	4 420 845 428	8 866 448 864
Action 3 : Information et communication	0	0	36 034 795	49 664 856	0	0	0	66 300 000	36 034 795	115 964 856
Total	2 440 867 693	5 894 559 649	2 480 897 797	3 933 975 818	23 611 034	150 222 205	654 263 782	779 520 000	5 599 640 306	10 758 277 672

Source : RAP 2023 / SIGOBE 2024

Graphique 1 : Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses du programme 1



Source : Rapport d'activités programme 1/RAP 2023/SIGOBE

Commentaire :

L'analyse comparative des données fait ressortir les informations :

❖ **Au titre de l'action 1** : Coordination et animation du Ministère

Le budget exécuté de cette action est passé de 1 142 760 083 FCFA en 2023 à 1 775 863 952 FCFA en 2024, soit une augmentation de 633 103 869 FCFA. En 2023, le taux d'exécution qui était à 100% est en légère baisse en 2024 affichant un taux de 98.87%.

En 2024, le budget voté de l'action 1 d'un montant de 1 283 235 228 FCFA est passé à 1 183 235 228 FCFA, dû au transfert du projet « cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2025 » au programme 5. Ce budget voté est passé en cours d'exécution à un budget actuel de 1 796 170 037 FCFA. Soit une hausse de 612 934 809 FCFA, due en grande partie à l'augmentation des crédits d'investissements dont le projet PANSTAT.

En fin 2024, le budget de cette action d'un montant 1 796 170 037 FCFA, a été exécuté à hauteur de 1 775 863 952 FCFA, soit un taux d'exécution de 98.87%. La part restante d'environ 20 millions constitue la non-atteinte des procédures de passations de marchés au moment de la clôture budgétaire.

❖ **Au titre de l'action 2 : Gestion des ressources humaines et matérielles**

Le budget exécuté de cette action est passé de 4 689 915 365 FCFA en 2023 à 9 032 601 448 FCFA en 2024 du fait de l'augmentation du budget lié au personnel DGE rattaché au Ministère ; à la prime des agents du ministère et des charges locatives.

Le budget exécuté de cette action est passé de 4 420 845 428 FCFA en 2023 à 8 866 448 864 FCFA soit une augmentation de 4 445 603 436 FCFA.

Le taux d'exécution de cette action est passé en 2023, de 94.26% contre un taux de 98.16% en 2024 ;

la réalisation de cette action en 2024 qui est de 8 866 448 864 FCFA sur un budget actuel de 9 032 601 448 FCFA, soit un taux d'exécution de 98.16% traduit un écart de 166 millions qui représente la non-exécution du budget des activités suivantes :

- la non-exécution sur l'activité : « recruter les experts pour assister le cabinet » d'un montant de 65 millions sur la régie BNEDT ;
- la non régularisation de la situation d'exécution dans le SIGOBE des activités « prendre en charge les missions hors CI » d'un montant de 69 millions et « prendre en charge les primes des agents du ministère » d'un montant de 31 millions.
- les montants résiduels non exécutés dans le programme.

❖ **Au titre de l'action 3 : Information et communication**

Le budget de cette action en 2023 qui s'élevait à 36 037 965 FCFA est passé en 2024 à 115 965 600 FCFA avec un taux d'exécution de 100% sur les deux années. La hausse des crédits est due à la création du projet « Mutualisation des ressources informatiques du Ministère » pour un montant de plus 66 millions et entièrement exécutés.

✓ **Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget**

- L'insuffisance de locaux pour recruter les experts en nombre suffisant
- L'inaccessibilité du RFFIM au SIGOBE pour le suivi de l'ensemble des opérations budgétaires

✓ **Proposition des mesures correctives éventuelles**

- trouver de nouveaux locaux permettant d'accueillir les nouveaux experts qui seront recrutés ;
- accorder l'accès au SIGOBE du RFFIM pour le suivi des procédures d'engagement au niveau des porteurs de projets.

II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 1 : Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusive (PAME/PDSI)	2020	2024	8 918 519 413	490 620 000	490 620 000	490 620 000
Sur financement intérieur			1 409 250 000	490 620 000	490 620 000	490 620 000
Sur financement extérieur			7 509 269 413	0	0	0
Projet 2 : Projet de création d'un Centre Panafricain de Formation en Statistiques	2024	2024	222 600 000	0	222 600 000	0
Sur financement intérieur			222 600 000	0	222 600 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3: Projet de Mutualisation des Ressources Informatiques du MPD	2024	2026	885 920 000	66 300 000	66 300 000	66 300 000
Sur financement intérieur			885 920 000	66 300 000	66 300 000	66 300 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			10 027 039 413	556 920 000	779 520 000	556 920 000
Total sur financement intérieur			2 517 770 000	556 920 000	779 520 000	556 920 000
Total sur financement extérieur			7 509 269 413	0	0	0

Source : PIP 2024-2026/SIGOBE

➤ **Projet PAME/PDSI**

- **Coût total** : 8 918 519 413 FCFA, dont 7 509 269 413 FCFA comme part bailleur et 1 409 250 000 FCFA comme part Etat ;
- **Année de démarrage** : 2020 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2022 prorogée en 2025 ;
- **Au niveau de l'exécution physique** : les activités réalisées sont notamment des missions de supervision terrains des projets 2PAI Bélier, PIDACC, 2PAI Nord, organisation de l'atelier de revue des projets BAD, actions de formation, l'établissement du rapport d'analyse contextuelle du pays et le rapport provisoire du système des marchés publics de la CI sur la base de la MAPS II.
- **Au niveau de l'exécution financière** : le financement extérieur a pris fin en 2022, et celui de la part Etat consacré à l'année 2024 est de 490 620 000 FCFA. Le taux d'exécution financière de ce projet est de 100 % au titre de l'exercice 2024 ;
- **Difficultés rencontrées** : RAS ;
- **Mesures correctrices** : RAS.

➤ **Projet de création d'un Centre Panafricain de Formation en Statistiques**

Coût total : 222 600 000 FCFA,

Année de démarrage : 2024, pour l'opérationnalisation du projet

Année prévisionnelle de fin : -

Au niveau de l'exécution physique : location, équipement et cérémonie de remise de la bâtisse à l'**Union Africaine** à Abidjan.

Au niveau de l'exécution financière : ce projet a reçu un financement ponctuel en cours d'exercice 2024 pour le démarrage de ses activités.

Difficultés rencontrées : RAS

Mesures correctrices : RAS

➤ **Projet Mutualisation des ressources informatiques du MPD**

- **Coût total** : 885 920 000 FCFA,
- **Année de démarrage** : 2024 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2026.

Au niveau de l'exécution physique :

L'étude de cartographie des ressources informatiques du MEPD est réalisée (la plateforme de collecte des données développée et opérationnelle, mission d'investigation détaillée des ressources effectuées) ; la conception et réalisation de la version pilote du portail web effectuée (la plateforme de mutualisation

de ressources) et la version d'envergure en cours ; l'atelier d'examen et validation de la plateforme pilote de mutualisation des ressources informatiques du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement est réalisé.

Au niveau de l'exécution financière :

- **Difficultés rencontrées** : RAS ;
- **Mesures correctrices** : RAS

A la date du 31/12/2024, deux (02) sur trois projets du programme Administration Générale ont été réalisés sans difficulté majeure, à un taux de 100%

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

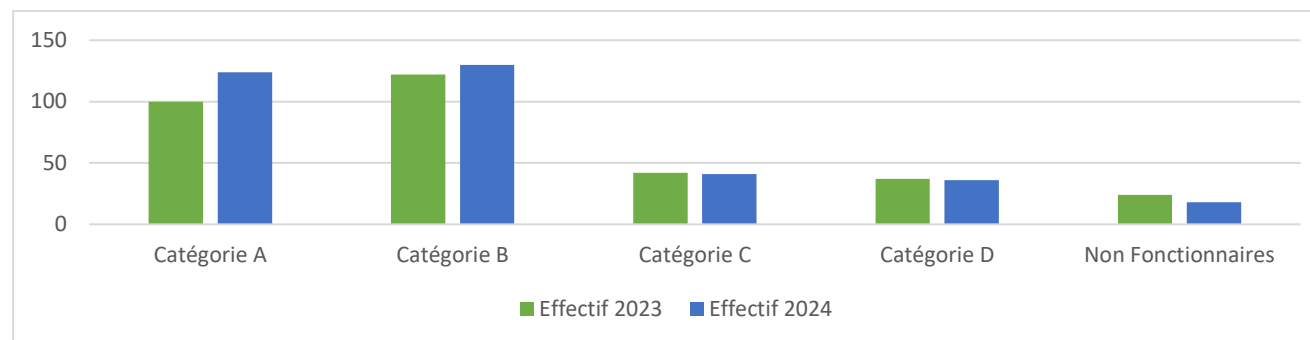
Tableau 6: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2023(a)	Effectif (2024)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties(C)	Total fin d'année (a+b)- c
Catégorie A	100	0	100	26	2	124
Catégorie B	122	4	126	9	1	130
Catégorie C	42	1	43	1	2	41
Catégorie D	37	0	37	0	1	36
Non Fonctionnaires	24	0	24	0	6	18
TOTAL	325	5	330	36	12	349

Source : DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 2 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2023 à 2024



Source : DRH/RAP 2023

Sur 5(cinq) besoins en personnel exprimés, trente-six (36) ont été satisfaits dans le programme et douze (12) sorties ont été enregistrées. L'effectif du programme Administration Générale est passé de 325 en 2023 à 349 agents au 31/12/2024.

Mais les besoins en profils spécifiques ne sont pas satisfaits car plusieurs fonctionnaires déployés par le Ministère en charge de la Fonction Publique ne répondent pas au profil demandé par le MEPD.

Pour optimiser, la performance du programme il convient de mettre à la disposition du MEPD, les profils réellement exprimés.

Dans l'ensemble, l'effectif des fonctionnaires a connu une hausse au niveau de certaines catégories, avec un taux d'augmentation de 9,96% par rapport à l'année 2023 qui affichait 1,9% du taux de fonctionnaire du MEPD.

Cependant le personnel non-fonctionnaire a connu une régression de 25% (-25%) due à des départs des contractuels du ministère, à l'admission au concours, et à des décès.

En outre, la nomination des Directeurs Régionaux, des sous Directeurs et des Chargés d'Études a favorisé une célérité dans le traitement des dossiers et dans la réalisation des activités techniques, contribuant ainsi au renforcement de la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

❖ Présentation des activités majeures du programme

- Au titre des textes juridiques devant renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, sur 190 textes juridiques prévus, 143 ont été élaborés et adoptés, soit un taux de réalisation de 75.26% contre une prévision de 80%, l'objectif n'est pas atteint.
- Les activités de gestion des ressources humaines au 31 décembre 2024 :
 - dénombrement des effectifs : le nombre d'agents du ministère est passé de 325 de fin décembre 2023 à 349 au 31/12/2024, soit une augmentation de 7.38%.
 - organisation de deux tournées effectuées dans les directions régionales de Bouaké et de San-Pedro ;
 - organisation d'un atelier au profit des agents du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement sur le thème « suivi du profil de carrière »
 - Célébration des agents retraités du MEPD ;
- Au titre des passations des marchés, toutes les lignes à marchés ont été planifiées et les marchés y afférents ont été passés conformément aux textes en vigueur. Toutes les procédures de passation des marchés lancées, sont achevées pour toutes ces lignes. Par ailleurs, quatre lignes ont fait l'objet de demandes de déverrouillage et ont obtenu l'accord de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). En définitive, le taux de passation des lignes à marchés est de 100%.
- Au titre des activités de l'Inspection Générale : les activités menées sont :
 - collecte et analyse des données relatives à quatre structures rattachées au cabinet. Cependant aucune mission d'inspection n'a pu être effectuée. Les résultats obtenus de l'analyse ont été pris en compte dans les états situationnels et fonctionnels desdites structures ;
 - recueil d'informations à travers un questionnaire en vue de la préparation d'une mission d'inspection à la Direction générale du Plan et d'une mission de prise de contact à la Direction Générale de l'Économie. Les termes de références relatifs à ces activités ont été élaborés ;
 - recueil des données et leurs analyses portant sur sept Directions régionales qui ont mis en activités ;
 - recueil d'information à travers un questionnaire dans les Établissements Publics Nationaux (EPN) et la réactualisation des termes de référence portant sur le contrôle de la gestion des ressources humaines à l'Office Nationale de Population (ONP) ;
 - élaboration du Rapport de suivi des recommandations faites aux structures du Ministère en 2022.
- Au titre de la gestion financière, les activités réalisées concernent :
 - rentrée budgétaire 2024 du Ministère réalisé à l'Immeuble SCIAM
 - actualisation du DPPD – PAP 2024 2026 ;
 - actualisation du cadre de performance du Ministère ;

- atelier d'élaboration du RAP 2023 ;
 - 3 réunions de dialogue de gestion entre RProg et RFFIM, portant sur le suivi de la gestion du budget 2024 ;
 - organisation des conférences budgétaires internes ;
 - toutes les charges ont été prises en compte conformément aux textes ;
 - participation et présentation du projet de budget 2025 à la conférence budgétaire 2024 ;
 - participation à la présentation projet de budget 2025 au parlement.
- En matière de renforcement de la sécurité du Système d'Information du Ministère, les activités suivantes ont été réalisées :
 - activité 1 : Renforcer la sécurité du Système d'Information du Ministère
 - activité 2 : Renforcer et maintenir les infrastructures réseaux et matériels informatiques des structures du Ministère :
 - activité 3 : Concevoir et réaliser des E-Services au profit des structures du MEPD :
 - activité 4 : Renforcer la DSID en mobiliers de bureau, matériel technique et roulant :
 - activité 5 : Administrer le site web et les plateformes du ministère de l'Économie, du Plan et du Développement
 - activité 6 : Mutualiser les ressources Informatiques du ministère de l'Économie, du Plan et du Développement
 - activité 7 : Réaliser l'étude de mise à jour du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du ministère de l'Économie, du Plan et du Développement ;
 - En matière de coordination des activités du Ministère,

24 missions étaient prévues et 44 ont été effectuées mais les régularisations de paiement n'ont pu être prises en compte dans le SIGOBE après la fermeture du système.

- missions gouvernementales du secteur, à savoir :
 - coordination des activités liées à la mise en œuvre des politiques économiques et financières
 - coordination des activités de planification autour du PND 2021-2025 ;
 - coordination des activités relatives aux projets d'investissement publics ;
 - coordination des activités d'aménagement du territoire ;
 - coordination des activités liées à la mobilisation des fonds ;
 - coordination des activités liées à la production des statistiques
 - gouvernance du secteur.
 - coordination des activités liées à la coopération au développement

- coordination des activités liées à la mise en œuvre des politiques économiques et financières
 - ❖ Les atouts de la mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP :
 - le renforcement des capacités des agents du Ministère ;
 - le recrutement d'experts, la nomination des Directeurs Régionaux et Sous-Directeurs
 - le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits pour l'exécution du budget alloué dans le temps ;
 - ❖ Les faiblesses de la mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP sont de plusieurs ordres :

Au niveau de la réalisation des activités, la régulation du budget à 70% entraîne une lenteur dans la réalisation des activités ;

Au titre des crédits budgétaires, la fermeture sans report du SIGOBE a perturbé la prise en charge de certaines des activités étant donné que plusieurs structures ont reçu des crédits additionnels en fin de gestion ;

Au titre de la gestion du personnel : le Ministère d'État, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a mis à la disposition de la DRH des emplois transversaux qui ne correspondaient pas aux besoins réels du ministère. A ce jour, les besoins aux emplois spécifiques demeurent une préoccupation pour l'atteinte des objectifs.

Pour optimiser la performance du programme dans le cadre de la réalisation des activités, il est suggéré :

- la création d'un profil d'accès au Système d'Information Budgétaire pour permettre au RFFIM d'assurer ses missions de coordination et le suivi régulier de l'exécution du budget ;
- la tenue régulière des dialogues de gestion permet d'attirer l'attention des acteurs sur la lenteur de l'exécution des crédits budgétaires ;
- la prise en compte des résultats issus de la conférence du personnel dans l'affectation des fonctionnaires.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel						
IP 1.1 : Proportion des textes juridiques soumis	%	60%	90,90%	97,37%	80%	75.26%
IP 1.2: Taux de contrôle des services au niveau central, régional et départemental	%	-	-	65%	100%	83%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 2.1 : Taux de satisfaction en besoins de personnel	%	221%	122,22%	100%	97%	342,86%
IP 2.2 : Taux d'exécution du budget	%	93,21%	96,97%	85,51%	97%	97.17%
IP 2.3 : Taux de passation des lignes à marchés	%	90%	100%	100%	100%	100%
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication						
IP 3.1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	25%	41,66%	41,66%	45%	92,57%
IP 3.2 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits	%	15%	52,83%	56%	65%	100%
IP 3.3 : Nombre de visites du site web du ministère	Nombre	35 000	36 000	41 500	50 000	-

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
IP 3.4 : Taux de satisfaction des services fournis répondant aux normes de qualité	%	-	-	0	45%	-
IP 3.5 : Taux de déploiement du logiciel de gestion de courrier GEC-MPD	%	-	-	76%	85%	97,18%
IP 3.6: Taux de satisfaction en E-Services des structures du Ministère	%	-	-	0	45%	78,94%

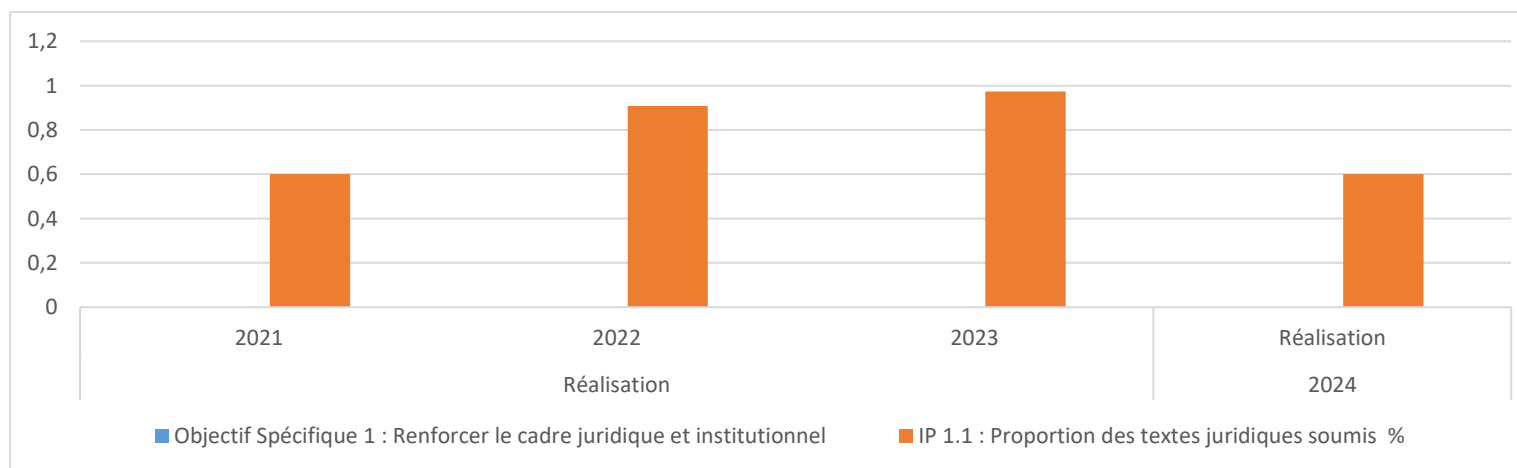
Source : DPPD-PAP 2024-2026. Rapport d'activité 2^e semestre 2024, RAP 2021/ RAP 2022/RAP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel.

IP 1.1 : Proportion des textes juridiques soumis (en %)

Graphique 3 : évolution des textes juridiques soumis



source : DAJC/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du rapport entre les textes dont le processus d'élaboration est arrivé à maturité et qui ont été soumis à l'autorité sur l'ensemble des textes prévus au cours de l'année
- **Source de données** : rapport d'activité DAJC
- **Situation de référence** : 90,90% 2022
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de texte juridiques soumis} / \text{Nombre de textes prévus}) \times 100$.
- **Valeur cible 2024** : 80% **Valeur cible 2025** : 80% **Valeur cible 2026** : 80%.
- **Analyse de l'indicateur** :
 - Comparaison de la réalisation de 2024 à la prévision de 2024 : La proportion des textes juridiques soumis en 2024 est de 75.26% contre 80% prévue. Cette contre-performance est due à la transmission tardive des textes à la DAJC par les structures pour être soumis ensuite au Cabinet du Ministre.
 - L'évolution de l'indicateur de 2021 à 2024 : Cet indicateur connaît une évolution dentelée en passant de 60% en 2021, 90.90% en 2022, 97.37% en 2023 et 75.26% en 2024 ;
 - La proportion des textes juridiques soumis, a un taux de réalisation de 60% en 2021 ; puis ce taux est passé de 2022 à 2023 de 90.90% à 97.37% avant de chuter à 75.26% en 2024 ;
 - Difficultés majeures : Transmission tardive dans la chaîne de traitement
 - Mesures correctrices : Reformulation de l'indicateur pour une maîtrise complète de son périmètre d'action

IP 1.2 : Taux de contrôle des services au niveau central, régional et départemental (en %)

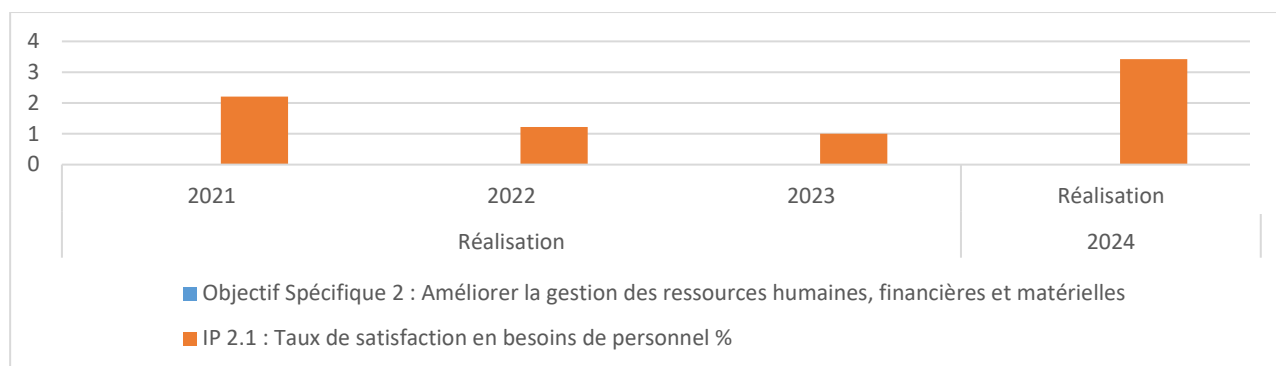
- **Définition de l'indicateur** : Proportion des contrôles réalisés par rapport aux contrôles programmés
- **Source de données** : rapport d'activité IGP
- **Situation de référence** : néant 2022
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de services contrôlés} / \text{Nombre de services programmés}) \times 100$.
- **Valeur cible 2024** : 100% **Valeur cible 2025** : 100%. **Valeur cible 2026** : 100%
- **Analyse de l'indicateur** :
 - Comparaison de la réalisation de l'année 2024 à la prévision de 2024 : le taux de réalisation est inférieur à la prévision ; la cible prévue n'a pas été atteinte.
 - L'évolution de cet indicateur n'existait pas jusqu'en 2023, où le taux de réalisation est inférieur à celui de l'année 2024.
 - Comparaison de la réalisation de 2021 à 2024 : Le taux de contrôle des services de l'année 2024 est élevé par rapport au taux antérieur c'est-à-dire celui de l'année 2023.

- Difficultés majeures : insuffisance des contrôles à cause de l'insuffisance du personnel et des moyens de mobilité
- Mesures correctrices : Nomination de nouveaux inspecteurs en vue de remplacer ceux qui font valoir leurs droits à la retraite et acquisition de matériel roulant.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

IP 2.1: Taux de satisfaction en besoin de personnel

Graphique 4 : évolution du taux de personnel



Source DRH/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : nombre des besoins en personnel satisfaits par rapport au nombre de besoins en personnel exprimés
- **Source de données** : DRH
- **Situation de référence** : 122.22% en 2022
- **Mode de calcul** : $(\text{nombre de besoins en personnel satisfaits} / \text{nombre de besoins en personnel exprimés}) \times 100$.
- **Valeur cible 2024** : 97% **Valeur cible 2025** : 99% **Valeur cible 2026** : 99%.
- **Analyse de l'indicateur** :

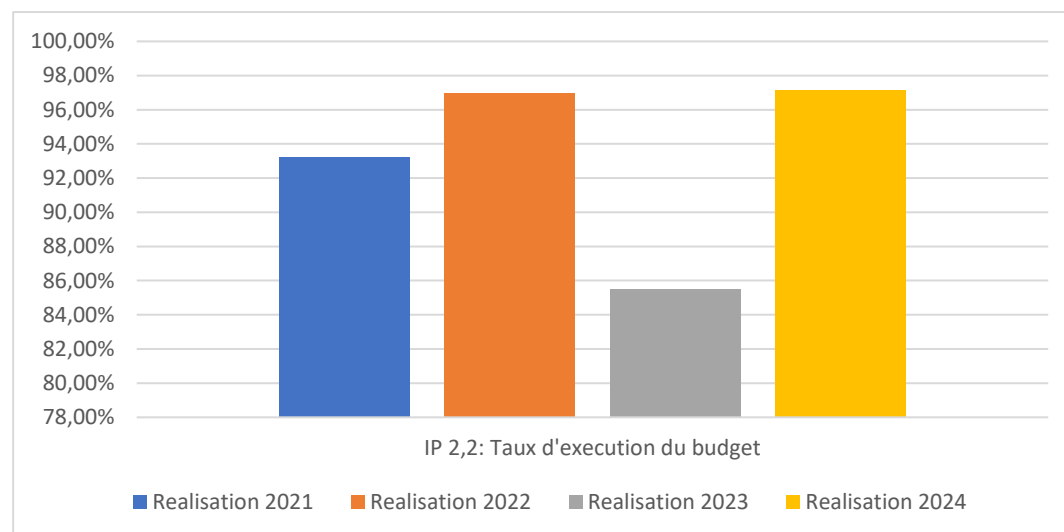
Pour l'exercice 2024, le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a mis à la disposition de la DRH des emplois transversaux qui ne correspondaient pas aux besoins réels de notre département ministériel. A ce jour, les besoins en emplois spécifiques

demeurent une préoccupation pour l'atteinte de nos objectifs. Les besoins en personnel satisfaits sont en baisse comparativement aux exercices 2022 et 2023. En fin 2024, le taux de réalisation a dépassé les attentes, affichant un taux largement au-dessus des 100% contre 97% en prévision. Le dépassement des prévisions est dû à l'arrivée de nouveaux affectés de fonctionnaires indépendamment de besoins du ministère.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

IP 2.2 : Taux d'exécution budgétaire

Graphique 5 : évolution du taux d'exécution budgétaire



Source DAF/RAP 2023/SIGOB

- **Définition de l'indicateur** : Proportion du budget exécuté par rapport au budget exécutable
- **Source de données** : DAF
- **Situation de référence** : 96.97% 2022
- **Mode de calcul** : $(\text{Total ordonnancement} / \text{Total budget actuel}) \times 100$.

- **Valeur cible 2024** : 97% **Valeur cible 2025** : 99% **Valeur cible 2026** : 97%.
- **Analyse de l'indicateur** : En 2024, la situation d'exécution du budget du MEPD (97.17%) connaît une légère hausse par rapport au taux projeté (97%). Cette performance s'explique par le renforcement du cadre de dialogue entre le RFFiM et les gestionnaires de crédits.
 - Evolution de l'indicateur : cet indicateur est réalisé en 2021 à 93.21%, en 2022 à 96.97%, en 2023 à 85.51% et en 2024 à 97.17% ;
 - Difficultés rencontrées : Ceci s'explique par le cumul des montants résiduels non exécutés sur plusieurs activités des programmes. La participation non effective des RUO dans le cadre des dialogues de gestion ; modifications budgétaires sans implication et inaccessibilité du RFFiM au SIGOBE
 - Mesures correctrices : exiger la participation effective des gestionnaires de crédits au dialogue de gestion et l'implication du RFFiM dans les réaménagements budgétaires et aussi dans le suivi de l'exécution budgétaire dans le SIGOBE

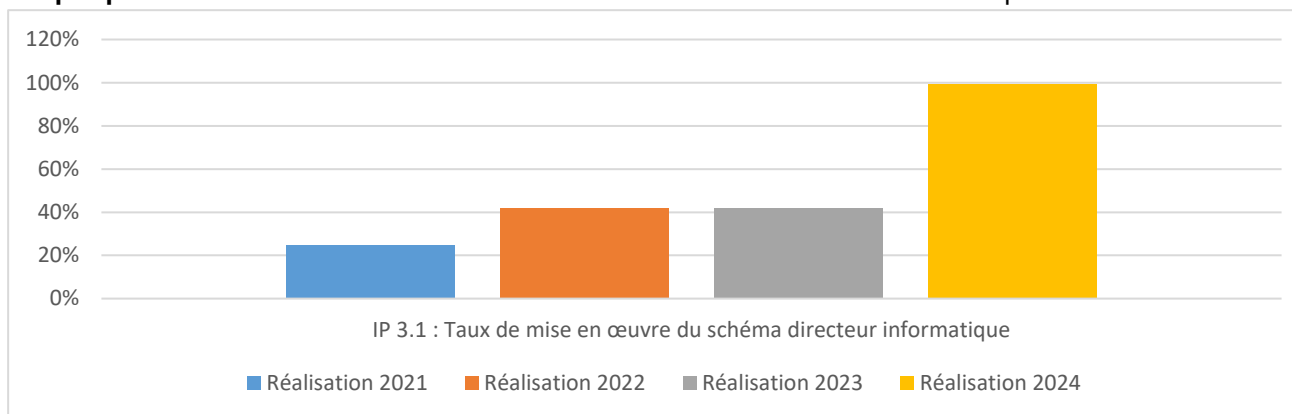
IP 2.3 : Taux de passation des lignes à marchés

- **Définition de l'indicateur** : Il représente les lignes à marchés pour lesquelles le processus de passation est arrivé à terme en rapport avec l'ensemble total des lignes à marchés dans le budget du ministère
- **Source de données** : CPMP
- **Situation de référence 2022** : 100%
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de ligne à marchés entièrement exécuté} / \text{Nombre de ligne à marchés notifiées}) \times 100$
- **Valeur cible 2024** : 100% **Valeur cible 2025** : 100% **Valeur cible 2026** : 100%.
- **Analyse de l'indicateur** : Au titre de l'exercice budgétaire 2024, toutes les lignes à marchés ont été planifiées et les marchés y afférents ont été passés conformément aux textes en vigueur. D'où un taux de passation des lignes à marchés de 100% de réalisation. Cible atteinte
 Evolution de l'indicateur : Le taux d'évolution de cet indicateur est de 100% en 2024 ; il est quasi constant sur les années antérieures.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication

IP 3.1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique

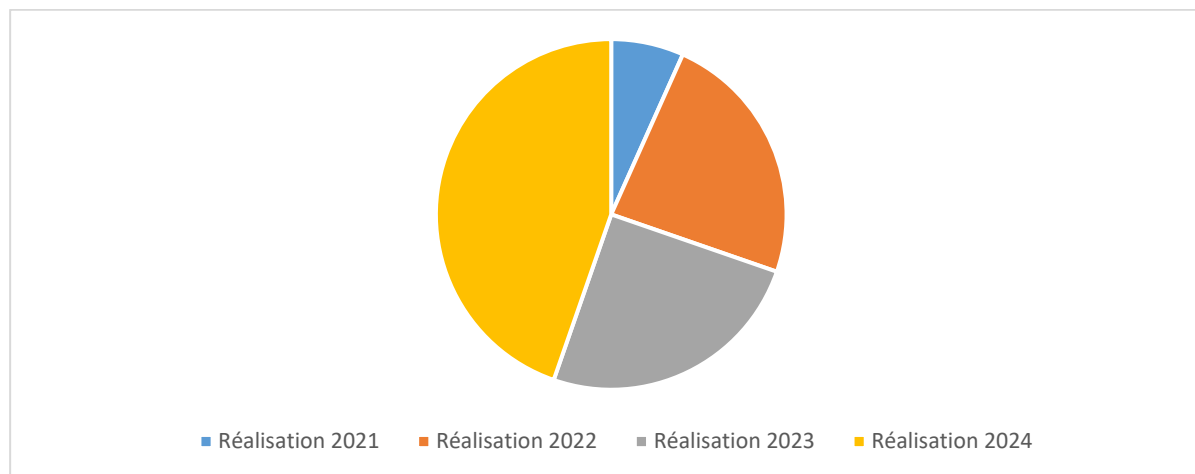
Graphique 6 : Evolution du taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère



- **Définition de l'indicateur** : Il rend compte du niveau de la mise en œuvre du schéma directeur qui consiste au renforcement des infrastructures technique, matériel et logiciel en vue de la modernisation des activités du ministère de façon cohérente, harmonieuse et rassurante
- **Source de donnée** : DSID
- **Situation de référence 2022** : 41,66%
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de structures bénéficiaires} / \text{Nombre total de structures}) \times 100$
- **Valeur cible** : 2024 : 45% **Valeur cible 2025** : 55% **Valeur cible 2026** : 65%.
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur était défini pour mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information du MEPD dont la date de validité est échue depuis 2016. A ce jour, les activités menées dans le cadre de la réalisation de cette étude donnent un taux de 92.57%. Le taux prévisionnel de 45% est défini pour l'année 2024, Les activités relatives à la mise à jour de ce schéma directeur sont les suivantes :
 - ✚ Recherche de financement pour l'étude (inscription de l'étude au fonds dédié aux études) ;
 - ✚ Recrutement du cabinet pour la réalisation de l'étude (élaboration et approbation de la convention règlementée avec la SNDI) ;
 - ✚ Réalisation de l'étude diagnostique et détaillée du SDSI par le cabinet.
- **Evolution de l'indicateur** : Cet indicateur a connu une hausse de 2021 à 2024 en passant de 25% à 41.66% sur les années 2022 et 2023 pour atteindre 92.57% en 2024

IP 3.2 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produite

Graphique 7: Évolution des consultations sur la plateforme GED-MPD



Source : RAP 2023/DPPD PAP 2024-2026/SIGOBE

- **Définition de l'indicateur** : Ce taux correspond aux recherches et téléchargement des documents stratégiques publiés sur la plateforme GED-MEPD
- **Source de donnée** : DSID
- **Situation de référence 2022** : 52,83%
- **Méthode de calcul** : (Nombre de documents stratégiques et de planification consultés/Nombre de document stratégiques et de planification publiés) x 100
- **Valeur cible 2024** : 65% **Valeur cible 2025** : 70% **Valeur cible 2026** : 80%
- **Analyse de l'indicateur** : les 255 documents enregistrés sur la plateforme, ont fait l'objet de consultation ce qui donne un taux de consultation de 100% des documents enregistrés. Cible atteinte.
- **Evolution de l'indicateur** : cet indicateur connaît une hausse de 2021 à 2024 avec respectivement les taux suivants 15% ; 52.83% ; 56% et 100%

IP 3.3 : Nombre de visites du site web du ministère

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de savoir le nombre de personne qui effectue des visites sur le site Web du ministère

- **Source de donnée** : DSID
- **Situation de référence 2022** : 36 000 visiteurs
- **Méthode de calcul** : *Dénombrement*
- **Valeur cible** : 2024 : 50 000 Valeur cible 2025 : 55 000 Valeur cible 2026 : 55000
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur est fourni par le CICG qui est l'administrateur des sites web Étatiques. Dans le cadre des reformes des sites, le CIGC a signifié la survenue d'une difficulté technique empêchant l'édition du rapport de visite du site du Ministère, au titre de l'année 2024.
- Comparaison de la réalisation de l'année 2024 : l'information relative à cet indicateur n'a pu être mise à disposition par le CIGC pour une prévision de 50 000 visiteurs.
- Evolution de l'indicateur : cet indicateur est en hausse de 2021 jusqu'en 2023 avec des chiffres de 35000, 36000, et 41500 visiteurs. En 2024 l'indicateur n'a pu être renseigné ;
- Comparaison de la réalisation de l'année 2024 aux années antérieures : la réalisation est croissante dans les années antérieures.
- Mesures correctrices : demande de la fonction d'administrateur sur le site du CIGC.

IP 3.4 : Taux de satisfaction des services fournis répondant aux normes de qualité

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'apprécier les services de qualités en tenant compte de la satisfaction des utilisateurs et les normes standards
- **Source de donnée** : Rapport DSID
- **Situation de référence 2022** : néant
- **Méthode de calcul** : sondage/enquête
- **Valeur cible** : 2024 : 45% Valeur cible 2025 :55% Valeur cible 2026 : 70%
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'apprécier les services de qualités fournis en tenant compte de la satisfaction des utilisateurs et les normes standard. Le mode de collecte des données est le sondage dans les services qui éprouvent des difficultés à interroger les populations cibles.
- Comparaison prévision 2024 à la réalisation 2024 : L'enquête de satisfaction initiée par la DSID est restée sans réponses. En conséquence, l'indicateur n'a pas été renseigné en 2024 ;
- Evolution de l'indicateur de 2021 à 2024 : cet indicateur n'existait pas jusqu'en 2023 et n'a pu être renseigné 2024 ;

- Comparaison de la réalisation de l'année 2024 aux années antérieures : les réalisations des années ne peuvent être comparées ;
- Mesures correctrices : utilisation d'une nouvelle méthode de collecte d'information.

IP 3.5 : Taux de déploiement du logiciel de gestion de courrier GEC-MPD

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur met en relief le nombre de structures du ministère utilisant le logiciel de gestion électronique de courrier (GEC-MPD) ;
- **Source de donnée** : Rapport DSID ;
- **Situation de référence 2022** : néant ;
- **Méthode de calcul** : (nombre de structures dans lesquelles GEC MPD est déployé/nombre de structures du ministère) X100 ;
- **Valeur cible 2024** : 85% **Valeur cible 2025** : 95% **Valeur cible 2026** : 100% ;
- **Analyse de l'indicateur** : Sur les 25 structures du MEPD, 22 étaient programmées pour le déploiement du SIGEC-MPD en 2024, 19 structures ont été satisfaites. La DSID est en attente des dispositions pratiques des 06 sites restants pour le déploiement de la GEC. Il s'agit de l'INS, DR San-Pedro, DR Korhogo, Cellule BAD, Projet PPDZR et ENSEA. La DSID est en attente de la confirmation des différentes structures pour la finalisation du déploiement du logiciel de Courrier. La cible est atteinte.

Comparaison de l'indicateur par rapport aux années antérieures : cet indicateur a été formulé en 2023 avec un taux de réalisation de 76%, qui est passé en 2024 à 97.18%

IP 3.6 : Taux de satisfaction en E-Services des structures du Ministère

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'apprécier les services de qualité en tenant compte de la satisfaction des utilisateurs et les normes standard
- **Source de donnée** : rapport DSID
- **Situation de référence 2022** : néant
- **Méthode de calcul** : *(Nombre de structures satisfaites du E-service fourni / Nombre total de structures utilisatrices de E-service) X 100*
- **Valeur cible 2024** : 45% **Valeur cible 2024** : 55% **Valeur cible 2025** : 70%
- **Analyse de l'indicateur** : Dans les 19 structures où le logiciel a été déployé, 15 ont donné leur entière satisfaction dans l'utilisation des applications. Cible atteinte

- Evolution de l'indicateur par rapport aux années antérieures : cet indicateur a existé à partir de 2023 où il a enregistré un taux nul avant d'atteindre 78.94% en 2024.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

❖ Points positifs tirés de l'exercice

- Renforcement des capacités : La montée en compétence des agents a contribué à améliorer la performance du programme.
- Nomination de cadres régionaux : La désignation de Directeurs Régionaux, Sous-Directeurs et des Chargés d'Etudes a permis d'accélérer les traitements de dossiers.
- Dialogue de gestion : Les réunions régulières ont permis une meilleure coordination et un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire

❖ Difficultés rencontrées

- Problèmes budgétaires : La régulation à 70 % et le plafonnement du budget a ralenti certaines activités ;
- Dysfonctionnement du SIGOBE : La fermeture sans report du système a empêché la prise en charge de certaines activités financées en fin de gestion ;
- Non prise en compte des besoins en emplois spécifiques sollicités par le ministère.

IV.2. Recommandations

- Création d'un profil d'accès au SIGOBE pour le RFFIM pour un meilleur suivi de l'exécution budgétaire ;
- Mise en place effective du contrôle interne ;
- Augmentation de l'allocation budgétaire de certaines structures ;
- Tenir compte des résultats de la conférence du personnel dans l'affectation des fonctionnaires par l'amélioration de la correspondance des affectations (faire correspondre les profils des agents affectés avec les besoins en emplois spécifiques exprimés par le ministère).

CONCLUSION

Le programme a globalement enregistré des performances notables malgré quelques difficultés. Le taux de réalisation budgétaire du programme s'élève à 98.30% dont 98.87% pour l'action 1 ; 98.16% pour l'action 2 et 100% pour l'action 3.

Cependant sur les neuf (09) indicateurs de performance renseignés, sept (07) ont atteint leurs cibles soit un taux de réalisation de 77.78%.

Les leviers d'actions mis en œuvre pour atteindre ces résultats majeurs sont les suivants :

- La bonne coordination des activités au niveau du programme
- La bonne exécution des marchés publics passés
- L'opérationnalisation du schéma directeur informatique
- L'attractivité du site web du ministère suscitant plusieurs visites et
- Le renforcement des capacités des acteurs budgétaires dans l'exécution du budget et l'élaboration des documents.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

INTRODUCTION

Le programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » est dirigé par le Directeur Général de l'Economie, conformément au **décret n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de programme des ministères. Monsieur **SAIN Oguié**, nommé Directeur Général de l'Economie par décret n°2016-700 du 07 septembre 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Economie, en est le responsable.

Les principales missions de ce programme sont de coordonner la conception, le suivi et l'évaluation de la politique économique et financière de l'Etat ; de suivre les questions d'intégration économique régionale et de promouvoir l'économie de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, conformément au **décret n°2023-959 du 06 décembre 2023** portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.

Les activités de ce programme se sont tenues dans un contexte marqué principalement par l'impact du conflit en Ukraine et l'instabilité sécuritaire dans le sahel.

La présentation du Rapport Annuel de Performance du programme s'articulera autour des quatre (04) points essentiels suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2024 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

L'objectif global du programme est de moderniser le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Les résultats stratégiques attendus sont : « les politiques économiques sont formulées et pilotées efficacement » et « la contribution à l'intégration du marché régional est assurée ».

I.2 Financement du programme

Le budget notifié en début d'exercice pour la mise en œuvre des activités du programme est de 2 018 379 444 FCFA, réparti comme suit :

- Personnel **403 340 000** FCFA ;
- Biens et Services **1 093 039 444** FCFA ;
- Investissements **522 000 000** FCFA.

Ce budget a connu une évolution de 5,12% et s'élève actuellement à 2 121 808 179 FCFA. Cette augmentation est due en somme à (i) l'obtention de crédits complémentaires au profit de certaines activités, (ii) à la notification de crédits budgétaires en cours d'exercice pour le compte du Comité National de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP).

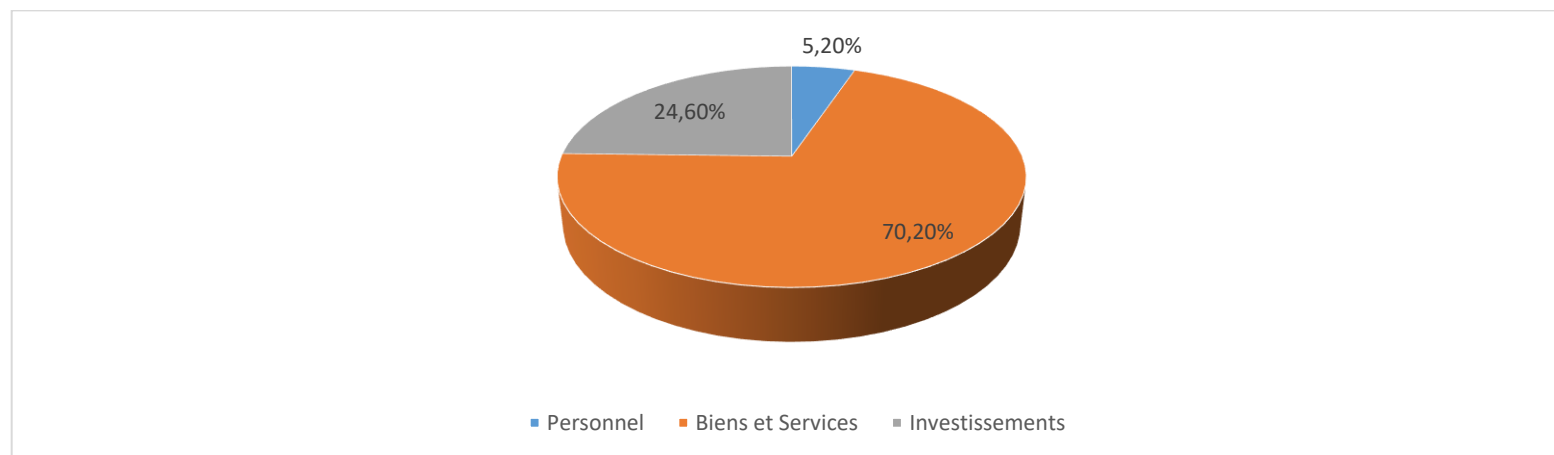
Le Budget actuel du programme pour l'exercice 2024 de 2 121 808 179 FCFA se décompose comme suit :

- Personnel **110 378 000** FCFA ;
- Biens et services **1 489 485 993** FCFA ;
- Investissements **521 944 186** FCFA.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2023, le budget actuel de l'exercice 2024 connaît une baisse de 5,95% passant de 2 256 051 804 FCFA en 2023 à 2 121 808 179 FCFA en 2024. Cette baisse est observée notamment sur les dépenses de Personnel (- 287 722 000 FCFA) et sur les dépenses de Biens et services (- 281 004 695 FCFA). Le changement institutionnel intervenu par décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement est la principale raison de la baisse du montant de la nature de dépenses Personnel. En effet, les activités « prendre en charge les indemnités liées aux revues du Programme Economique et Financier » et « prendre en charge les primes et indemnités des membres du comité Interministériel PSFP/TOFE » ne sont plus dévolues à la Direction Générale de l'Economie.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses se présente en pourcentage dans le graphique suivant :

Graphique 8 : répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : rapport activité DGE/SIGOBE

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024

II.1 Exécution du budget

Le budget global du programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » dont le montant initialement voté était de 2 018 379 444 FCFA est passé en fin de gestion à 2 121 808 179 FCFA soit une hausse de 5,12%. Le programme a réalisé un taux d'exécution de son budget de 99,12%, soit un montant ordonnancé de 2 103 067 680 FCFA.

Par nature de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires indique des taux au-delà de 98%. En effet, le taux d'exécution des dépenses de Personnel est de 100%, pour un montant ordonnancé de 110 378 000 FCFA. Celui des dépenses de Biens et Services est de 98,74%, soit un montant ordonnancé de 1 470 745 530 FCFA. Quant aux dépenses d'Investissement, le taux d'exécution est de 100% pour un montant ordonnancé de 521 944 150 FCFA.

Comparativement, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme qui était de 99,97% en 2023 est à 99,12 % en 2024, soit une régression de 0,85 point de pourcentage.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses du programme pour les gestions 2023 et 2024 est récapitulée dans le tableau suivant :

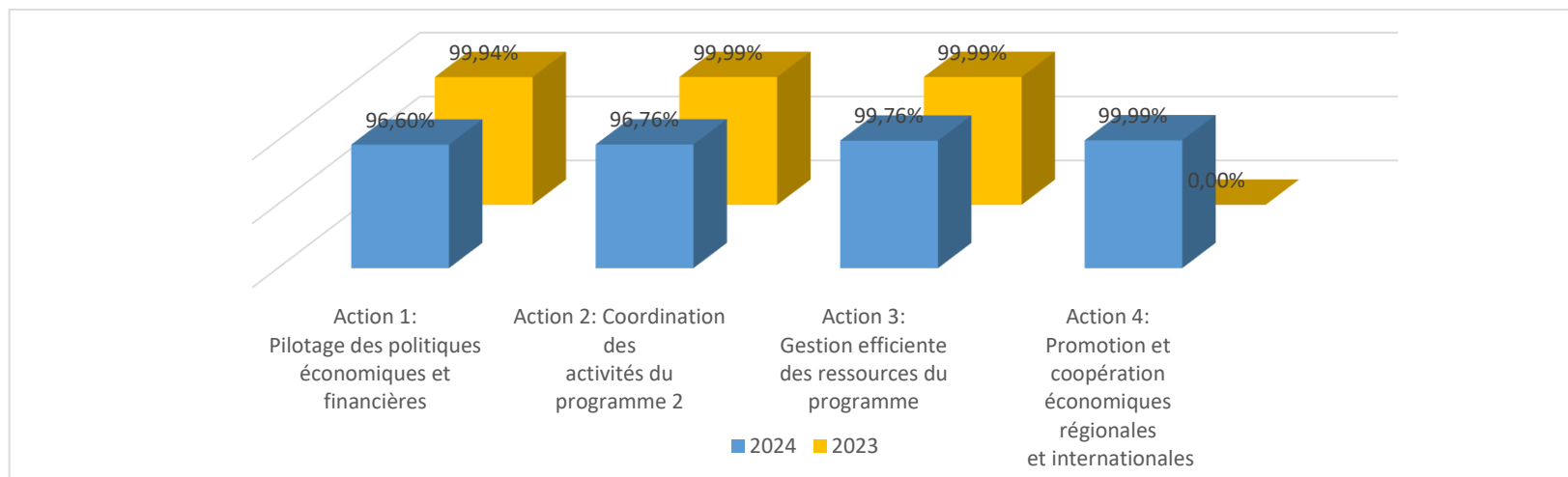
Tableau 4: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 1 : Pilotage des politiques économiques et financières	117 100 000	0	437 769 551	303 994 428	0	0	0	0	554 869 551	303 994 428
Action 2 : Coordination des activités du programme 2	0	0	164 559 242	175 726 879	0	0	0	0	164 559 242	175 726 879
Action 3 : Gestion efficiente des ressources du programme	0	0	1 016 952 803	890 804 683	0	0	0	0	1 016 952 803	890 804 683
Action 4 : Promotion et coopération économiques régionales et internationales	0	110 378 000	0	100 219 540	0	0	0	521 944 150	0	732 541 690
Total	117 100 000	110 378 000	1 619 281 596	1 470 745 530	0	0	0	521 944 150	1 736 381 596	2 103 067 680

Source : DPPD-PAP 2024-2026.

Le graphique ci-dessous présente les taux de réalisations budgétaires des actions pour la gestion 2023 et 2024.

Graphique 9 : comparaison des taux de réalisation budgétaire 2023 et 2024 des actions



Source : rapport activité DGE/DAS

Pour l'exercice 2024, les activités du programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière » sont regroupées en quatre (04) actions à savoir : Action 1 : Pilotage des politiques économiques et financières, Action 2 : Coordination des activités du programme 2, Action 3 : Gestion efficiente des ressources du programme et Action 4 : Promotion et coopération économiques régionales et internationales pour un montant total ordonnancé de 2 103 067 680 FCFA.

❖ Au titre de l'action 1 : pilotage des politiques économiques et financières

Les crédits de l'action 1 exécutés à hauteur de 99,94% en 2023, affiche un taux d'exécution de 96,60% en 2024. Au cours de l'exercice 2024, les crédits initialement voté de l'action 1 « pilotage des politiques économiques et financières » ont connu une hausse passant de 142 656 000 FCFA à 314 694 713 FCFA et ont été exécutés à hauteur de 303 994 428 FCFA. Ces crédits ont permis la prise en charge des dépenses centralisées, la coordination des activités du Comité Interministériel PSFP/TOFE, la coordination des activités d'élaboration du cadre macroéconomique (Secteur réel, TOFE, balance des paiements prévisionnelle), le suivi de la conjoncture économique.

❖ **Au titre de l'action 2 : coordination des activités du programme 2**

Les crédits de l'action 2 d'un montant de 181 616 669 FCFA ont été ordonnancés à hauteur de 175 726 879 FCFA, soit une exécution de 96.76%. Comparativement à 2023, ces crédits affichaient un taux d'exécution de 99,99%. Au cours de l'exercice 2024, ces crédits ont connu une hausse, passant initialement de 33 438 638 à 181 616 669 FCFA. Cette augmentation est due à l'obtention de crédits complémentaires au profit de l'activité « coordonner les activités de réforme des finances publiques ».

❖ **Au titre de l'action 3 : gestion efficiente des ressources du programme 3**

Les crédits de l'action 3 exécutés à hauteur de 99,99% en 2023, affichent un taux d'exécution de 99,76% en 2024. Au cours de l'exercice 2024, les crédits initialement voté de l'action 3 « gestion efficiente des ressources du programme » de 883 291 000 FCFA ont connu une baisse à 732 617 540 FCFA et ont été exécutés à hauteur de 732 541 690 FCFA. De façon générale, ces crédits ont permis en majorité de couvrir les charges locatives, et entre autres de prendre en charge les dépenses centralisées, de mettre en place et manager le système d'information de la DGE.

❖ **Au titre de l'action 4 promotion et coopération économiques régionales et internationales**

Les crédits de l'action 4 d'un montant de 732 617 540 FCFA ont été exécutés à hauteur de 732 541 690 FCFA, soit un taux de 99.99%. Ces crédits ont été dominés par l'exécution des activités liées aux projets d'investissements (i) mettre en place le système d'information de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (ii) opérationnaliser les outils de simulation et de projection macroéconomique, de coordonner les activités de Promotion et de coopération économique internationale, de coordonner les activités de développement économique et local et les activités de Soutien au développement du secteur privé et enfin de contribuer à l'orientation des politiques économiques, de coordonner des activités de renforcement de l'intégration économique régionale.

II.1.2 Suivi des Investissements du programme

L'exécution des crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2024)	Budget Actuel (2024)	Ordonnancement (2024)
Projet 1 : « Mettre en place le système d'information de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC) »	2023	2028	3 670 482 000	318 000 000	317 954 186	317 954 186

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2024)	Budget Actuel (2024)	Ordonnancement (2024)
Sur financement intérieur			3 670 482 000	318 000 000	317 954 186	317 954 186
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Opérationnaliser les outils de simulation et de projection macroéconomique	2023	2028	824 000 000	204 000 000	203 990 000	203 989 964
Sur financement intérieur			824 000 000	204 000 000	203 990 000	203 989 964
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			4 494 482 000	522 000 000	521 944 186	521 944 150
Total sur financement intérieur			4 494 482 000	522 000 000	521 944 186	521 944 150
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : PIP 2024-2026/SIGOBE

La nature de dépense Investissements du programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » est composé de deux (02) projets pour un financement global de 521 944 186 FCFA. Ce coût est financé entièrement sur le budget de l'État.

Par projet, la situation d'exécution financière se présente comme suit :

Le Projet 1 : Mettre en place le système d'information de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC)

- **Coût total :** 3 670 482 000 FCFA ;
- **Année de démarrage :** 2023 ;
- **Année prévisionnelle de fin :** 2028 ;
- **Etat d'avancement physique :** réalisation de l'étude diagnostique et l'élaboration de l'Architecture du Système ; câblage informatique (réseau mixte wifi et filaire) et câblage téléphonique des locaux abritant les services de la Direction Générale de l'Economie (1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e étage Immeuble ALLIANCE et 1^e et 6^e étage de l'Immeuble SCIAM) réalisés. Ce qui porte la réalisation physique du projet à 21%, soit huit (08) activités réalisées sur les trente-huit (38) de l'ensemble du projet.
- **Etat d'avancement financier :** le montant ordonnancé sur l'ensemble du projet est de 352 954 186 FCFA.
- **Budget exécuté avant 2024 :** 35 000 000 FCFA ;
- **Budget exécuté en 2024 :** 317 954 186 FCFA.
- **Difficultés rencontrées :** RAS
- **Mesures correctives éventuelles :** RAS

Le Projet 2 : Opérationnaliser les outils de simulation et de projection macroéconomique

- **Coût total** : 824 000 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2023 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2028 ;
- **Etat d'avancement physique** : le modèle d'Equilibre Général Dynamique Stochastique (DSGE) a été amélioré avec l'actualisation de la base de données selon le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ; le renforcement des capacités à l'attention de ses agents en charge du projet de modélisation macroéconomique intégrant les variables climatiques ; la formation sur la collecte, le traitement et l'analyse des données climatiques ; l'actualisation du modèle de prévision trimestrielle du Produit Intérieur Brut (MACROTRIM) de la Côte d'Ivoire ; la formation des cadres de la DPPSE sur le modèle actualisé de prévision trimestrielle du PIB (MACROTRIM) de la Côte d'Ivoire selon le SCN 2008 ; l'acquisition de matériels informatiques ; la conception de système d'organisation- progiciels.
- **Etat d'avancement financier** : le montant ordonnancé sur l'ensemble du projet est de 221 491 964 FCFA.
- **Budget exécuté avant 2024** : 17 502 000 FCFA ;
- **Budget exécuté en 2024** : 203 989 964 FCFA.
- **Difficultés rencontrées RAS**
- **Mesures** correctives éventuelles RAS

II.2 Evolution des effectifs

L'effectif du programme est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'évolution d'effectifs du programme 2

	Effectif 2023 (a)	Effectif 2024				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	337	14	14	14	10	341
Catégorie B	141	02	02	02	16	127
Catégorie C	48	01	01	01	07	42
Catégorie D	19	00	00	00	02	17
Non Fonctionnaires	67	00	00	00	17	50
TOTAL	612	17	17	17	52	577

Source : rapport activité DGE/DRH-MEPD

L'effectif du programme au 31 décembre 2024 est de 577 agents toutes catégories confondues. Cet effectif est en baisse de 35 agents comparativement à l'effectif de 2023.

Globalement, cet effectif est composé de :

- **527** fonctionnaires, soit 91.33% de l'effectif **total** ;
- **50 non** fonctionnaires, soit 8.67% de l'effectif du programme.

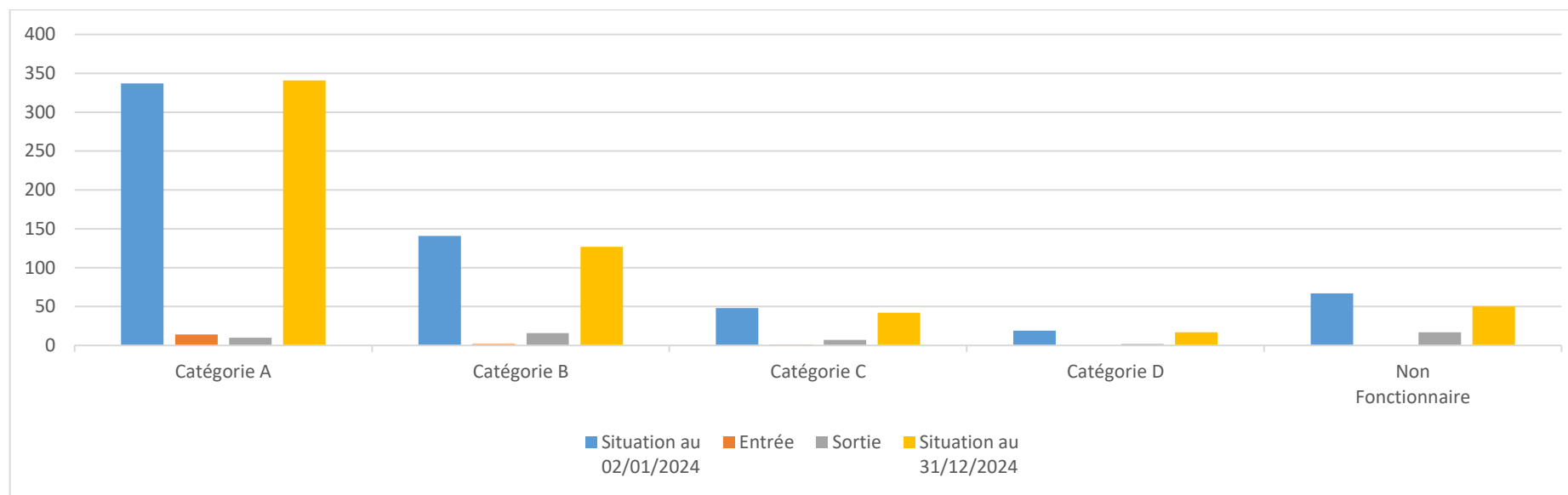
L'effectif des fonctionnaires est constitué de 64,71% des agents de la catégorie A ; 24,10% des agents de la catégorie B ; 7,97% des agents de la catégorie C et de 3,22% des agents de la catégorie D.

Les 52 agents constituant la donnée « sorties » font l'objet d'une cessation de service ou un changement de catégorie professionnelle.

En somme, L'effectif du personnel de la Direction participe aux performances réalisées au sein du programme.

L'évolution de l'effectif du programme de 2023 à 2024 est représentée dans le graphique ci-dessous

Graphique 10 : évolution des effectifs par catégorie



Source : rapport activité DGE/DAS

II. 3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme comprend deux objectifs spécifiques :

- ✓ Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale.

Plusieurs activités réparties entre les (02) deux objectifs spécifiques ont été menées par l'ensemble des structures composant le programme 2 afin d'atteindre les résultats attendus.

- Au titre du renforcement du dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire, les documents élaborés et disponibles sont :

➤ **Prévisions et statistiques économiques et financières**

- le Cadrage macroéconomique du secteur réel 2023-2029 ;
- les notes de conjoncture mensuelle
- trois (03) Communications en Conseil des Ministres (CCM) sur la situation économique et financière,
- un (01) rapport d'enquête de conjoncture auprès du secteur bancaire ;
- le Rapport Economique et Financier (REF) élaboré, accompagnant la loi des Finances, gestion 2025 ;
- Le document « cadre macroéconomique de la Côte d'Ivoire 2024-2028 » ;
- la production des notes de synthèse des discussions de la 3^{ème} revue du PEF 2024-2026 et la deuxième revue du programme de Facilité pour la Résilience et la Durabilité ;
- la mise en ligne (Internet) du Système Intégré de Gestion des Statistiques Economiques et Financières (SIGSEF) ;
- un (01) rapport sur les statistiques de visites du Portail web d'Informations et de Promotion de l'Economie de la Côte d'Ivoire
- la finalisation des phases de développement (conception de progiciels) et de déploiement (sur des serveurs OVH en ligne et serveurs de la salle serveurs) du système web du projet « Système national de publication de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire », dénommé « La Côte d'Ivoire en Chiffres » (CIC), y compris l'aménagement et l'équipement de la salle serveur : les équipements de la Salle Serveur aménagée dans les locaux de la DESDP (Immeuble Le Bélrier) ont été démantelés à fin 2024 et envoyés dans la Salle Serveur de la DPPSE, sise à l'immeuble SCIAM, au 1er étage : ils sont en attente d'y être installés au cours de l'année 2025 ;
- la mise en route depuis décembre 2024 des travaux d'actualisation de la version provisoire de l'édition 2023 de l'ouvrage « La Côte d'Ivoire en Chiffres » (CIC 2023), à travers la saisine des structures fournisseuses de données : la finalisation de ce processus est prévue pour le courant du 2^{ème} trimestre de l'année 2025.

➤ **Rapports d'études, notes d'analyse :**

- « l'Analyse de l'inclusivité de la croissance économique en Côte d'Ivoire » ;
- l'évolution du crédit bancaire ;
- l'évolution du marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du marché des titres publics portant sur les données au titre du quatrième trimestre 2024 élaborée,
- la veille de l'inclusion financière, les avancées des réformes du secteur financier en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2024 ;
- quatre (04) rapports de suivi ou (notes de synthèse) mettant en exergue le diagnostic des secteurs, les objectifs, les orientations stratégiques, les réalisations, les défis et perspectives de la politique d'adaptation au changement climatique, de la politique agricole, de la politique du numérique et de la politique de l'hydraulique.

➤ **Ateliers et travaux :**

- Participation aux ateliers de mise en cohérence du cadre macroéconomique ;
 - Contribution aux prévisions des statistiques monétaires et des statistiques de la balance de paiements sur la période 2024-2028 ;
 - Organisation de différents ateliers (mise à jour et de validation de la base de données du SIGSEF ; l'actualisation du Modèle de prévision trimestrielle du PIB (Macro-Trim) de la Côte d'Ivoire selon le SCN 2008) ;
 - Formation en technique d'analyse de la conjoncture économique et financière ; d'élaboration des Rapports sur les Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme (RPEFMT) 2025-2029 ;
 - Renforcement de capacités des membres du réseau SIMT spécifique à l'amélioration de la production et analyse des données sur les migrations de main d'œuvre ;
 - Formation sur les méthodes, outils et technique de veille stratégique et d'intelligence économique ;
 - Formation des points focaux sur les indicateurs du cadre PEFA ;
 - Participation au séminaire de formation sur la collecte, le traitement et l'analyse des données climatiques ;
 - Participation à la formation à l'intégration des variables climatiques dans les modèles macroéconomiques ;
- **Au titre de la promotion du développement de la coopération économique régionale et internationale, les documents élaborés sont :**

➤ **Coopération économique régionale :**

- des rapports (situations économiques et financières ; mise en œuvre des projets nationaux inscrits au PER II ; les Perspectives Economiques et Financières ; rapport du Programme Pluriannuel de convergence (PPC) ; mise en œuvre des réformes et politiques communautaires) ont été élaborés et transmis aux Commissions de l'UEMOA, de la CEDEAO ; de la BCEAO et du Conseil de l'Entente ;
- une mise à jour des bases de données de la surveillance multilatérale des Commissions de l'UEMOA (BDSM) et de la CEDEAO (ECOMAC) ;
- deux (02) bulletins d'informations sur l'état de convergence au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA élaborés à fin juin et fin décembre 2024 ;
- deux (02) notes sur les activités de suivi de la mise en œuvre des programmes et projets communautaires découlant des politiques sectorielles à fin juin et à fin décembre 2024 ;
- un (01) rapport de l'atelier de l'auto-évaluation de la mise en œuvre des réformes communautaire,
- un (01) Aide-mémoire des missions de vérification et de contrôle des opérations de prélèvement communautaire de solidarité (PCS) ;
- un (01) compte rendu de rencontres périodiques du CNS-OPC relatif aux opérations de Prélèvements Communautaires (PC) ;
- une (01) Communication en Conseil des Ministres (CCM) sur le plan de traitement des contributions de la Côte d'Ivoire dans les OIC ;
- deux (02) recueils des principales résolutions des réunions statutaires à fin juin et à fin décembre 2024.

➤ **promotion et coopération économique internationale.**

- des fiches de coopération multilatérale actualisées ;
- un (01) Mémoire pour la ratification des APIE signés avec les pays membres de l'OCI ;
- une CCM relative à la Stratégie de Négociation des Traités d'Investissement et un projet de décret portant création et organisation du comité national de négociation des traités d'investissement ;
- quatre (04) bulletins d'informations économiques produits et transmis au SPE-USA ;
- un (01) rapport sur la coopération économique bilatérale ;

➤ **Ateliers et travaux :**

- organisation de réunions des membres du Groupe Technique du CNPE, pour examen des rapports trimestriels sur la Situation Economique et Financière ;
- organisation de la réunion des membres statutaires du Comité National de Politique Economique (CNPE) ;
- atelier d'élaboration du Répertoire National des Indicateurs de Suivi du Dividende Démographique (ReNIDD) ;
- élaboration de Mémoires pour la ratification des APIE signés et examen et analyse de quatorze (14) projets d'Accord de coopération économique ;
- suivi de la mise en œuvre du plan d'actions Post-Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du dispositif de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (Dispositif LBC/FT) ;
- organisation de l'atelier de renforcement des capacités sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- validation du projet de Cadre Stratégique National d'Investissement Privé (CASNIP) transformation du budget classique en budget fonctionnel) ;
- participation à l'atelier sur les instruments de réglementation du transport routier pour les Etats membres de la CEDEAO et de la CEEAC
- participation à l'atelier de renforcement de capacités des cadres des Etats membres en gestion de la dette ;
- participation à l'atelier régional de validation du rapport sur Les Perspectives Economiques Régionales de La CEDEAO : Edition 2023 ;
- participation à la deuxième réunion technique de l'année 2024 des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) ;
- participation à la réunion hybride d'Experts et de Ministres sur la stratégie régionale de résilience pour l'Afrique de l'Ouest, à Abidjan, Participation au Comité des Experts Statutaire de l'UEMOA ;
- participation à la deuxième édition de la Rencontre d'Affaires entre les bureaux et services économiques des ambassades accréditées en Côte d'Ivoire et les services nationaux en charge des questions économiques et commerciales, tenue au Centre de Conférences Internationales du Ministère en charge des Affaires Étrangères ;

- participation à la deuxième édition de la Rencontre d'Affaires entre les bureaux et services économiques des ambassades accréditées en Côte d'Ivoire et les services nationaux en charge des questions économiques et commerciales, tenue au Centre de Conférences Internationales du Ministère en charge des Affaires Étrangères, le jeudi 04 juillet 2024 ;
- participation à la dixième Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-sénégalaise, à Abidjan ;
- participation à l'atelier de validation du rapport de l'étude d'opportunité et d'impact de la création de l'autorité de régulation des marchés de produits agricoles, alimentaires et divers, organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- participation à l'Atelier de consultations des acteurs nationaux sur la négociation d'un Accord de Facilitation des Investissements Durables (AFID) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne ;
- participation au Café Invest ou Rendez-vous du financement par le Guichet Unique de Développement des PME, organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- participation à la 5ème Grande Commission Mixte ivoiro-marocaine Abidjan ;
- participation à la réunion des Experts et au Sommet des Chefs d'Etat du Partenariat Stratégique (APS) Côte d'Ivoire – Ghana, Participation au Forum de Haut Niveau sur le Secteur de l'Energie en Afrique, organisé par la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), Lomé au Togo
- participation à la deuxième édition d'Abidjan Border Forum (ABF), organisée conjointement par la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) et l'Union Africaine (UA), au Parc des Expositions d'Abidjan ;
- participation à la quatrième rencontre de la Commission Technique Mixte de Réaffirmation de la Frontière (CTMRF) terrestre et de mise en œuvre de la Décision du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) sur la Frontière maritime entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, Accra ;
- participation à la septième rencontre de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina ;
- participation à la Première session des consultations politiques entre la République de Côte d'Ivoire et la République Fédérative du Brésil à Abidjan ;
- participation à l'atelier de présentation des résultats de l'étude sur la perception de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, organisée par la CGECI ;
- participation à l'atelier de validation du projet de Cadre Stratégique National d'Investissement Privé (CASNIP), organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- participation à la septième rencontre de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la frontière entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire, Grand-Bassam.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs du programme

Le programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » compte sept (07) indicateurs de performance en lien avec les missions de la Direction Générale de l'Economie.

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire						
IP1: Proportion des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières transmis dans les délais	%	-	100	100	100	100
IP2 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	en point de %	+0,9	-0,4	-0,8	[-1 ; 1]	-0.6
IP3 : Proportion de modèles Opérationnels actualisés	%	-	-	-	50	0
IP4 : Proportion des rapports d'études d'impact de politiques économiques transmis dans les délais	%	-	50	100	50	100
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale						
IP1 : Proportion de missions de prospection d'investisseurs réalisées sur 1 an en Côte d'Ivoire	%	-	-	-	100	100
IP2 : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale	%	100	100	100	100	100
IP3 : Délai moyen de transmission des documents communautaires (UEMOA, CEDEAO)	Jours	-	95	59	80	65

Source : rapport activités DGE/DPPD-PAP 2024-2026/RAP 2021, 2022, 2023

Sur un total de sept (07) indicateurs inscrits pour le programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière », six (06) ont atteint leur cible, soit un taux de réalisation de 85.71%.

III.2 Analyse détaillé et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

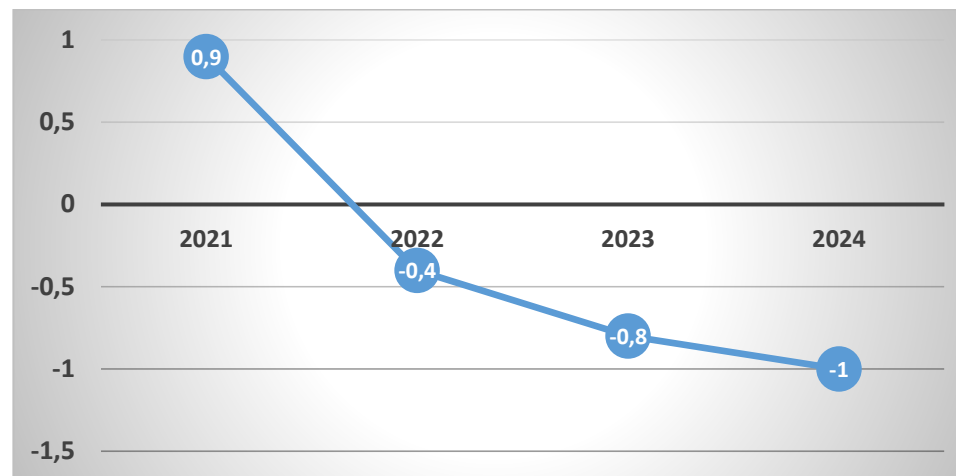
IP 1.1 : Proportion des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières transmis dans les délais

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur permet de mesurer le nombre de rapports règlementaires transmis à la hiérarchie dans les délais indiqués ;
- **Source des données** : DGE/ DPPE ;
- **Situation de référence 2022** : 100%
- **Mode de calcul** : (Nombre de documents transmis dans les délais / Nombre de documents) x 100
- **Valeur cible 2024** : 100% **valeur cible 2025** : 100% **valeur cible 2026** : 100%
- **Analyse de l'indicateur** : La cible de 100% en prévision est effectivement atteinte en réalisation pour l'année 2024. Au cours des trois (03) dernières années, l'objectif de produire des documents de politique économique et de les transmettre à la hiérarchie est atteint. Toutes les prévisions de cet indicateur pour les années 2022,2023 et 2024 sont conformes aux réalisations. La transmission dans les délais des documents des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières, notamment le Cadrage Macroéconomique (02) ; le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (04), la note de conjoncture (04) et le mémorandum de suivi des activités économiques et conjoncturelles (02), démontre le respect des engagements de la Côte d'Ivoire avec le Fonds Monétaire International dans le cadre du Programme Economique et Financier.

IP 1.2 : Ecart (en point de %) de prévision sur le taux de croissance du PIB réel

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique de la Côte d'Ivoire ;
- **Source des données** : rapport d'activités DGE/ DPPE ;
- **Situation de référence 2022** : -0,4
- **Mode de calcul** : Ecart entre l'estimation officielle du PIB réel de l'année (n) effectuée en mars (n+1) et la prévision officielle du PIB de l'année (n) ayant servi à l'élaboration du budget de l'année (n) ;
- **Valeur cible 2024** : intervalle [-1 ; 1] **valeur cible 2025** : intervalle [-1 ; 1] **valeur cible 2026** : intervalle [-1 ; 1]
- **Analyse de l'indicateur** : Pour l'exercice 2024, la prévision pour cet indicateur est atteinte en réalisation. En effet, l'objectif d'un écart prévisionnel de +/- 1 point de pourcentage de croissance est l'indicateur retenu. Il permet de mieux apprécier la robustesse des outils de prévision. Ainsi, le taux de croissance provisoire estimé pour 2024 est ressorti à 6,0% contre une prévision de 7,0% soit un écart de prévision -1,0 compris dans la référence [-1 ; 1]. Au cours des trois (03) dernières années, les prévisions pour cet indicateur ont toujours été contenues en réalisation dans la cible de l'intervalle.

Graphique 11 : évolution des écarts de prévision



Source : DGE/RAP 2023

IP 1.3 : Proportion de modèles opérationnels actualisés

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur permet de mesurer la proportion des modèles opérationnels dans le cadre du renforcement du dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire ;
- **Source des données** : rapport de consultance DGE/ DPPE ;
- **Situation de référence 2022** : 25%
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de modèles opérationnels actualisés} / \text{Nombre de modèles à actualiser (04)}) \times 100$;
- **Valeur cible 2024** : 50% **valeur cible 2025** : 75% **valeur cible 2026** : 100%
- **Analyse de l'indicateur** : La cible de cet indicateur n'est pas atteinte. Cet indicateur n'a pas connu de bonne performance au cours de cet exercice 2024 avec un taux de réalisation de 0%.

Les financements dédiés aux modèles sont insuffisants. En conséquence, les financements bailleurs sont sollicités pour la réalisation des activités liées aux modèles. Aussi les procédures liées aux financements bailleurs sont contraignantes notamment, l'acquisition des visas. Ce qui entraîne une lenteur dans la procédure de sélection.

IP 1.4 : Proportion des rapports d'études d'impact de politiques économiques transmis dans les délais

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de connaître le nombre de rapports d'études produit par an dans le délai ;
- **Source des données** : rapport d'activités DGEC / DESDP ;
- **Situation de référence 2022** : 50%
- **Mode de calcul** : (Nombre de rapports transmis dans les délais / Nombre de rapports réglementaire) X100 ;
- **Valeur cible 2024** : 50% **valeur cible 2025** : 100% **valeur cible 2026** : 100%
- **Analyse de l'indicateur** : En 2024, Le rapport de l'étude prévu sur le thème « l'Analyse de l'inclusivité de la croissance économique en Côte d'Ivoire » est réalisé et disponible. La cible de 50% en prévision de 2024 est atteinte et largement dépassée pour une réalisation de 100%. Aussi, l'objectif de produire des rapports d'étude d'impact de politiques économiques au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023) s'est réalisé

Objectifs spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale

IP 2.1. : Proportion de missions de prospection d'investisseurs réalisées sur 1 an en Côte d'Ivoire

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur donne le niveau de réalisation des missions de prospections d'investisseurs réalisées sur 1 an en Côte d'Ivoire ;
- **Source des données** : rapport d'activités DGE / DPCEI ;
- **Situation de référence 2022** : 100%
- **Mode de calcul** : (Nombre de missions réalisées /Nombre de missions prévues) X 100 ;
- **Valeur cible 2024** : 100% valeur cible 2025 : 100% valeur cible 2026 : 100%
- **Analyse de l'indicateur** : L'évaluation de cet indicateur se traduit par la conduite de missions de prospection à l'étranger en vue d'attirer en Côte d'Ivoire des investissements étrangers. L'objectif est de promouvoir l'économie ivoirienne dans toutes ses composantes. Il faut noter que cet indicateur a été inscrit nouvellement dans le DPPD-PAP 2024-2026. Cet indicateur est lié à une activité qui était rattaché à l'ancien indicateur « Taux de production des rapports de suivi des activités des SPEE » d'où la référence 100% en 2022. En 2024, quatre (04) missions de prospection d'investisseurs ont été menées réalisées. Les rapports ont été élaborés et sont disponibles.

IP 2.2. : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur donne le taux d'élaboration du rapport sur la coopération bilatérale et multilatérale par rapport au nombre de rapport planifié ;
- **Source des données** : rapport d'activités DGE / DPCEI ;
- **Situation de référence 2022** : 100%

- **Mode de calcul** : (Nombre de rapport produit / Nombre de rapport prévu) X 100 ;
- **Valeur cible 2024** : 100% valeur cible 2025 : 100% valeur cible 2026 : 100%
- **Analyse de l'indicateur** : La cible de 100% en prévision est effectivement atteinte en réalisation pour l'année 2024. Au cours des trois années antérieures, toutes les prévisions de 100% ont été réalisées à 100%. La Direction Générale de l'Economie, ayant en charge le suivi de la coopération bilatérale et la promotion de l'économie à l'extérieur, joue un rôle important dans la négociation et le suivi de la mise en œuvre des Accords bilatéraux. Elle s'intéresse également à l'évolution des indicateurs relatifs aux échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires. Le rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale est élaboré en vue de faire le bilan de la coopération économique, financière et commerciale entre la Côte d'Ivoire et ses principaux partenaires. Le rapport 2024 est produit et disponible.

IP 2.3. : Délai moyen de transmission des documents communautaires (UEMOA, CEDEAO)

- **Définition de l'indicateur** : durée moyenne de transmission des rapports aux commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO à compter de la fin du trimestre ;
- **Source des données** : rapport d'activités DGE / DAFER;
- **Situation de référence 2022** : 95 jours
- **Mode de calcul** : date transmission – date de fin de trimestre ;
- **Valeur cible 2023** : 55 jours **valeur cible 2024 : 65 jours** **Valeur cible 2025 : 65 jours**
- **Analyse de l'indicateur** : l'élaboration du rapport débute 45 jours après la fin du trimestre. La durée maximale pour la finalisation du rapport est fixée à 30 jours. La durée nécessaire pour la transmission du rapport aux différentes Commissions est de 75 jours à compter de la fin du trimestre. Les rapports sur le suivi des politiques et stratégies d'intégration régionale et de la coordination du suivi des réformes et des activités des organisations communautaires ont été élaborés et transmis dans les délais.
En 2022, sur une prévision de 60 jours, la réalisation a été de 95 jours. En 2023, sur une prévision de 55 jours, la réalisation a été de 59 jours. En 2024, sur une prévision de 80 jours, la réalisation a été de 65 jours. Cet indicateur connaît une bonne progression en termes de respect des délais pour la durée nécessaire pour la transmission du rapport.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

❖ Points positifs tirés de l'exercice

Les activités relatives à la modernisation de la DGE sont les points positifs tirés de l'exercice 2024. Il s'agit notamment :

- du renouvellement du certificat à l'ISO 9001 version 2015, obtenu en septembre 2024 ;
- de la construction de l'architecture des systèmes d'information de la DGE dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur.

❖ **Difficultés rencontrées**

Toutefois des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion, elles portent surtout sur :

- L'insuffisance des dotations budgétaires accordées à la Direction Générale de l'Economie (DGE) et le changement institutionnel ;
- La difficulté dans la collecte des données économiques et financières auprès des sectoriels ;
- Les difficultés liées aux procédures bailleurs notamment les différentes remises en cause par l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS) et les retards dans le recrutement des cabinets pour l'actualisation des différents modèles inscrits au Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS).
- L'opérationnalisation du Comité d'Analyse de la Conjoncture Economique (Comité ACE) créée par le décret n °292/MEF/DGE/DGA-DV du 18 août 2017 par la mise en place d'une dotation financière afin de faciliter la mise à disposition des informations conjoncturelles et d'améliorer les analyses sectorielles a été proposée.
- Le renforcement des formations relatives au budget programme notamment la formulation des indicateurs de performance.
- Le relèvement de la dotation budgétaire du programme pour la réalisation des activités liées aux indicateurs.

IV.2 Recommandations

- Allocation suffisante du budget pour la bonne exécution du budget.

CONCLUSION

Malgré un contexte économique mondial difficile, le programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » a mené à bien ses activités prévues au titre de l'année 2024. Sur un total de sept (07) indicateurs inscrits pour le programme, six (06) ont atteint leur cible et connaissent une bonne progression, à l'exception de l'indicateur Proportion de modèles Opérationnels actualisés, soit un taux de réalisation de 85.71%.

Globalement, les actions du programme ont été réalisées dans les délais avec un taux d'exécution des crédits budgétaires de 99,12%. Nonobstant, la faiblesse des crédits budgétaires accordés, des efforts remarquables sont effectués par l'ensemble des structures du programme pour réaliser dans les délais la totalité des activités planifiées.

La résolution des difficultés rencontrées permettra de poursuivre et mettre en œuvre les actions inscrites à son Plan d'Actions Stratégiques pour l'année 2025.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROSPECTIVE, PLANIFICATION, PROGRAMMATION, SUIVI ET EVALUATION »

INTRODUCTION

Monsieur **CISSE Marcelin**, est nommé Directeur Général du Plan et de la lutte contre la Pauvreté, par **décret n°2020-803 du 30 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général du Plan et de la lutte contre la Pauvreté**, Il est désigné par **décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des ministères**, comme Responsable du programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation ».

Les missions dévolues à ce programme sont précisées par le décret **n° 2023-959 du 06 décembre 2023** portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. Il s'agit notamment de :

- la conduite des réflexions prospectives et stratégiques ;
- la conception et la mise en œuvre des études, des stratégies ainsi que des objectifs en matière de planification du développement ;
- la programmation des investissements publics ;
- le suivi de la mise en œuvre du PND.

L'accomplissement de ces missions dont l'élément essentiel se résume à une mise en œuvre efficace et efficiente du PND 2021-2025 est marqué par un environnement macroéconomique propice à la réalisation de grands projets structurants qui contribueront à améliorer de façon substantielle les conditions de vie des populations.

Ce présent rapport de performance du Programme III s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2024, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation est de « contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique ». Pour atteindre cet objectif, deux (02) résultats stratégiques ont été définis, à savoir :

- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ;
- les actions et mesures émanant du PND sont exécutées.

I.2. Financement du programme

Le montant du budget initial notifié au programme en début d'exercice 2024 s'élève à **3 028 069 370 FCFA**. Ce budget en fin d'exercice 2024 s'élève à **3 504 879 544 FCFA** contre **3 344 399 092 FCFA** en 2023. Comparativement à l'année budgétaire 2023, On note une hausse du budget actuel en 2024 de 4,80%.

Le budget actuel à fin 2024 est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **47 951 203 FCFA** ;
- Biens et services : **852 766 824 FCFA** ;
- Investissements : **2 604 161 517 FCFA**.

La hausse constatée en 2024 entre le budget initial voté et le budget actuel, qui est de 476 840 174 FCFA, est due principalement à l'obtention de crédits additionnels obtenus par les projets et activités de biens et services suivants : i) Projet Modernisation du SINAPSE ; ii) projet Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND ; iii) projet Réalisation du suivi physique des projets d'investissement publics iv) l'activité « suivre et évaluer l'exécution des projets et programmes de développement du Gouvernement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PND v) l'activité « prendre en compte les changements climatiques dans la gestion des investissements publics vi) l'activité « prendre en charge les primes et indemnités des agents de la Direction Générale du - Plan et de la lutte contre la pauvreté et vii) l'activité « Mettre en œuvre le schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP) ». (Cf Arrêté N°2211/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 17 décembre 2024 portant transfert de crédits, Arrêté N°0962/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 15 octobre 2024 portant création de la nature économique et transfert de crédits, Arrêté N°0972/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 18 octobre 2024 portant création de la nature économique et transfert de crédits, Arrêté N°0838/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 10 septembre 2024 portant création d'activité, de nature économique et transfert de crédits).

Ces ressources additionnelles ont permis : i) d'acquérir une licence ORACLE pour la base de données du SINAPSE ; ii) d'acquérir des véhicules dans le cadre du suivi du PND ; iii) d'organiser des missions de suivi des grands projets dans le grand Abidjan ; iv) de renforcer les capacités des Sénateurs sur les maillons de la chaîne Planification, Programmation et Suivi Évaluation v) la prise de l'arrêté N°0825/MEPD/CAB du 31 octobre 2024 portant institution de marqueurs climatiques pour l'élaboration des projets d'investissement publics vi) l'élaboration du guide méthodologique du marquage ainsi que de la note d'orientation de référence pour faciliter le processus de marquage pour les acteurs vii) l'élaboration des activités en lien avec le CONAFIP et viii) le paiement effectif des primes des agents de la DGPLP.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024

II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme « Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Évaluation » dont le montant initialement voté était de 3 028 069 370 FCFA est passé en fin de gestion à 3 504 879 544 FCFA. Le montant exécuté en fin d'exercice budgétaire 2024 s'élève à 2 754 740 392 FCFA.

Quant au taux de réalisation par nature de dépense, il s'établit comme suit :

- **100,00%** au titre du personnel ;
- **99,98%** au titre des biens et services ;
- **71,20%** au titre des investissements.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2023, le taux de réalisation au titre du personnel reste inchangé tandis que ceux des biens et services et des investissements sont respectivement en baisses de 0,02 point et 2,34 points.

le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme qui était de 79,07 % en 2023 est passé à 78,60% au 31 décembre 2024 soit une baisse de 0,82 points.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget se résument principalement à la faible dotation des projets et à l'impossibilité d'exécuter ressources issues du bailleur du projet « Politiques Sociales-Suivi et Evaluation / PROGRAMME DE COOPERATION CI – UNICEF » dans le SIGOBE.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

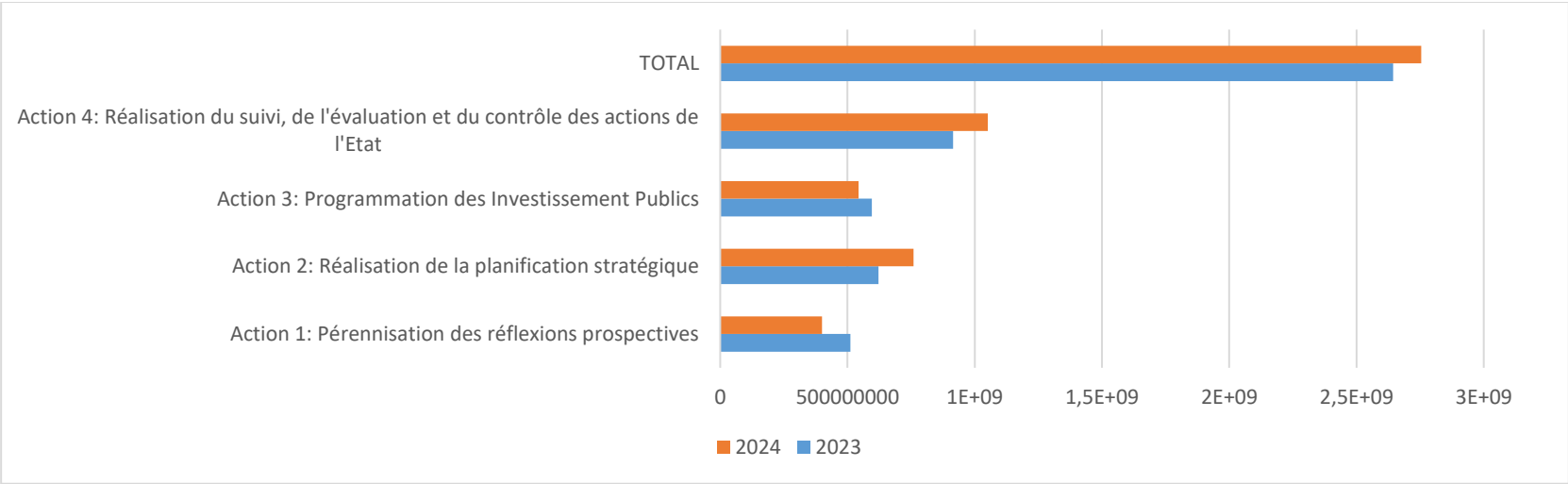
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 1: Pérennisation des réflexions prospectives	0	0	68 889 317	71 776 496	0	0	442 099 076	327 727 411	510 988 393	399 503 907
Action 2: Réalisation de la planification stratégique	47 951 203	47 951 203	493 681 912	519 489 264	0	0	80 553 200	192 630 000	622 186 315	760 070 467
Action 3: Programmation des Investissement Publics	0	0	58 198 506	164 499 997	0	0	537 453 039	378 799 931	595 651 545	543 299 928

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat	0	0	29 665 840	96 866 090	0	0	885 900 000	955 000 000	915 565 840	1 051 866 090
TOTAL	47 951 203	47 951 203	650 435 575	852 631 847	0	0	1 946 005 315	1 854 157 342	2 644 392 093	2 754 740 392

Source : SIGOBE situation et RAP 2023

Graphique 12 : Exécution financière par action du programme 3



Source : SIGOBE / PROG3

Le programme 3 regroupe quatre (4) actions qui sont les suivantes : i) Pérennisation des réflexions prospectives ; ii) Réalisation de la planification stratégique ; iii) Programmation des Investissements Publics et iv) Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat.

❖ **Au titre de l'action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives**

L'action 1 a reçu comme budget initial 399 518 167 FCFA. En fin d'exercice budgétaire 2024, le budget actuel s'élève à 399 508 167 FCFA soit une baisse de 10 000 FCFA. En termes d'exécution, on note un montant 399 503 907 FCFA en 2024 contre 510 988 393 FCFA en 2023 soit une baisse de 111 484 486 FCFA. Le taux d'exécution financière de cette action en 2024 affiche 100%.

- ✓ **Difficultés** : Dotation insuffisante des crédits alloués aux activités
- ✓ **Mesures correctrices** : Renforcer les crédits alloués aux activités.

❖ **l'action 2 : Réalisation de la planification stratégique**

L'action 2 a reçu comme budget initial 1 345 051 203 FCFA. En fin d'exercice budgétaire 2024, le budget actuel s'élève à 1 510 071 377 FCFA soit une hausse de 165 020 174 FCFA. Cette hausse est imputable à l'obtention de crédits additionnels en cours d'exercice (Cf Arrêté N°2211/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 17 décembre 2024 portant transfert de crédits). En termes d'exécution, on note un montant 760 070 467 FCFA en 2024 contre 622 186 315 FCFA en 2023 soit une hausse de 137 884 152 FCFA. Le taux d'exécution financière de cette action à fin 2024 est de 50,33 % ; Ce faible taux est dû à la non traçabilité de l'exécution de la part bailleur du projet « Politique Sociale Suivi et Evaluation/Programme de Coopération CI-UNICEF » dans le SIGOBE.

- ✓ **Difficultés** : i) Dotation insuffisante des crédits alloués aux activités et ii) Les ressources issues du bailleur du projet « Politique Sociale Suivi et Evaluation/Programme de Coopération CI-UNICEF » ne peuvent être exécutées dans le SIGOBE, plombant ainsi le taux d'exécution de ce projet.
- ✓ **Mesures correctrices** : Renforcer les crédits alloués aux activités et harmoniser les procédures d'exécution du budget avec les bailleurs.

❖ **l'action 3 : Programmation des Investissements Publics stratégique**

L'action 3 a reçu comme budget initial 324 500 000 FCFA. En fin d'exercice budgétaire 2024, le budget actuel s'élève à 543 300 000 FCFA soit une hausse de 218 800 000 FCFA. Cette hausse est imputable à l'obtention des crédits additionnels en cours d'exercice (Cf Arrêté N°0838/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 10 septembre 2024 portant création d'activité, de nature économique et transfert de crédits). En termes d'exécution, on note un montant 543 299 928 FCFA en 2024 contre 595 651 545 FCFA en 2023 soit une hausse de 52 351 617 FCFA. Le taux d'exécution financière de cette action à fin 2024 affiche 100%.

- ✓ **Difficultés** : Dotation insuffisante des crédits alloués aux activités
- ✓ **Mesures correctrices** : Renforcer davantage les crédits alloués aux activités

❖ **l'action 4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat**

L'action 4 a reçu comme budget initial 959 000 000 FCFA. En fin d'exercice budgétaire 2024, le budget actuel s'élève à 1 052 000 000 FCFA soit une hausse de 93 000 000 FCFA. Cette hausse est imputable à l'obtention de crédits complémentaires en cours d'exercice (Cf les Arrêtés N°0962/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 15 octobre 2024 portant création de la nature économique et transfert de crédits et N°0972/MFB/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 18 octobre 2024 portant création de la nature économique et transfert de crédits). En termes d'exécution, on note un montant 1 051 866 090 FCFA en 2024 contre 915 565 840 FCFA en 2023 soit une baisse de 136 300 250 FCFA. Le taux d'exécution financière de cette action à fin 2024 affiche 100%.

- ✓ **Difficultés** : Dotation insuffisante des crédits alloués aux activités
- ✓ **Mesures correctrices** : Renforcer davantage les crédits alloués aux activités

II.1.2. Suivi des investissements du programme

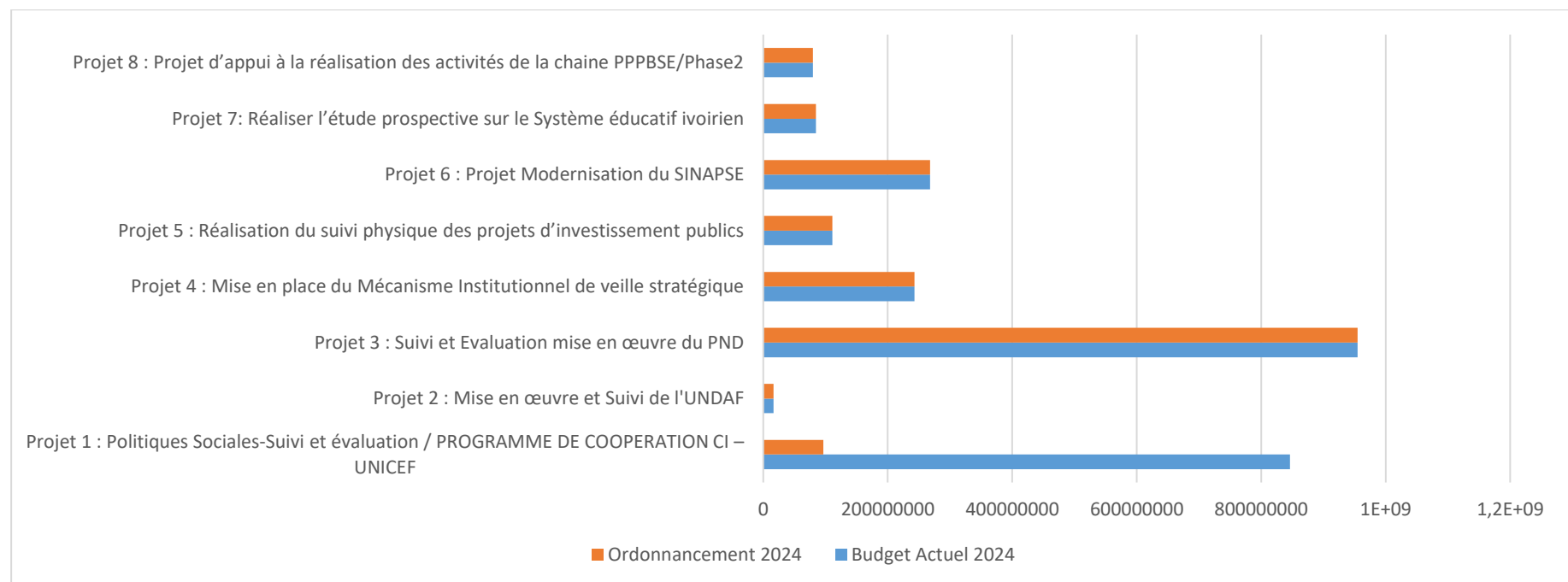
Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 1 : Politique Sociale Suivi et Evaluation / PROGRAMME DE COOPERATION CI – UNICEF	2010	2025	4 899 868 695	850 000 000	846 400 000	96 400 000
Sur financement intérieur			1 434 968 695	100 000 000	96 400 000	96 400 000
Sur financement extérieur			3 464 900 000	750 000 000	750 000 000	0
Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF	2017	2022	2 500 000 000	20 600 000	16 250 000	16 250 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	20 600 000	16 250 000	16 250 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND	2012	2025	11 734 668 581	912 000 000	955 000 000	955 000 000
Sur financement intérieur			7 587 856 669	912 000 000	955 000 000	955 000 000
Sur financement extérieur			4 146 811 912	0	0	0
Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique	2018	2025	2 369 480 208	243 100 000	243 090 000	243 085 911

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Sur financement intérieur			2 369 480 208	243 100 000	243 090 000	243 085 911
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Réalisation du Suivi physique des projets d'investissement public	2022	2025	403 000 000	80 000 000	111 000 000	110 999 931
Sur financement intérieur			403 000 000	80 000 000	111 000 000	110 999 931
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Projet Modernisation du SINAPSE	2021	2024	2 010 000 000	180 000 000	267 800 000	267 800 000
Sur financement intérieur			2 010 000 000	180 000 000	267 800 000	267 800 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7: Réaliser l'étude prospective sur le Système éducatif ivoirien	2023	2024	935 000 000	84 641 517	84 641 517	84 641 500
Sur financement intérieur			935 000 000	84 641 517	84 641 517	84 641 500
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : Projet d'appui à la réalisation des activités de la chaine PPPBSE/Phase2	2023	2026	885 000 000	80 000 000	79 980 000	79 980 000
Sur financement intérieur			885 000 000	80 000 000	79 980 000	79 980 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			25 737 017 484	2 450 341 517	2 604 161 517	1 854 157 342
Total sur financement intérieur			18 125 305 572	1 700 341 517	1 854 161 517	1 854 157 342
Total sur financement extérieur			7 611 711 912	750 000 000	750 000 000	0

Source : SIGOBE /PIP 2024-2025

Graphique 13 : Exécution des investissements du programme 3



Commentaire : Au vu de ce graphique, on constate que les projets 2,3,4,5,6,7 et 8 présentent un taux d'exécution de 100%. Quant aux projet 1, il présente un taux d'exécution de 11,39%. Le faible taux constaté au niveau du projet 1 est dû au fait que le financement provenant du bailleur est exécuté par le partenaire en dehors du SIGOBE.

Projet 1 : Politique Sociale Suivi Evaluation/Programme de coopération CI-Unicef

- **Coût total** : 4 899 868 695 FCFA
- **Année de démarrage** : 2010
- **Année prévisionnelle de fin** : 2025
- **Etat d'avancement physique** : Prise en charge de contractuels
- **Etat d'avancement financier** : Budget mobilisé avant 2024 : 2 181 507 618 FCFA
- **Budget exécuté en 2024** : 96 400 000 FCFA
- **Difficultés rencontrées** : Les ressources extérieures issues de ce projet sont gérées en dehors du SIGOBE.
- **Mesures correctives éventuelles** : Harmoniser les procédures d'exécution avec le bailleur.

Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF

- **Coût total** : 2 500 000 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2017
- **Année prévisionnelle de fin** : 2022
- **Etat d'avancement physique** : Prise en charge des agents contractuels.
- **Etat d'avancement financier** : Budget mobilisé avant 2024 : 2 411 683 483 FCFA
- **Budget exécuté en 2024** : 16 250 000 FCFA
- **Difficultés rencontrées** : Pas de difficultés majeures
- **Mesures correctives éventuelles** : Pas de mesures correctives

Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND

- **Coût total** : 11 734 668 581 FCFA
- **Année de démarrage** : 2015
- **Etat d'avancement financier** : Budget exécuté avant 2023 : 9 320 568 581 FCFA
- **Budget exécuté en 2024** : 955 000 000 FCFA
- **Etat d'avancement physique** :

Prise en charge des salaires des agents contractuels ;

Prise en charge des charges sociales des agents de la DGP ;

Elaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ;

Assurer le fonctionnement des organes issus du cadre institutionnel de suivi du PND 2021-2025

- **Difficultés rencontrées** : Pas de difficultés majeures ;
- **Mesures correctives éventuelles** : Pas de mesures correctives ;

Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique

- **Coût total** : 2 369 480 208 FCFA
- **Année de démarrage** : 2017
- **Année prévisionnelle de fin** : 2021
- **Etat d'avancement physique** :
 - ✚ Renforcer les capacités techniques des acteurs du MIVS ;
 - ✚ 21 sur 30 décideurs sont sensibilisés à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique ;
 - ✚ 130 acteurs techniques issus des institutions, ministères et structures désignés points focaux du MIVS ;
 - ✚ 130 acteurs techniques sectoriels du MIVS sensibilisés à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique ;
 - ✚ 130 acteurs techniques du MIVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;
 - ✚ 24 experts du BNPVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;
 - ✚ 24 professionnels des médias formés à la veille stratégique et à l'intelligence économique ;
 - ✚ 28 acteurs techniques du MIVS formés à la veille stratégique et à l'intelligence économique.
- **Mise en place de cadre institutionnel**

Projet d'arrêté soumis à la signature de Madame le Ministre.

- **Elaborer le système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective CI 2040**
 - ✚ 22 domaines ; 110 axes et 643 indicateurs de veille définis et validés au niveau sectoriel ;
 - ✚ 643 indicateurs de veille caractérisés au niveau sectoriel ;
 - ✚ Réalisation de la phase pilote du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) en prélude à sa phase opérationnelle avec 20 Ministères et Structures (20 cellules de veille stratégique composées de veilleurs, curateur et décideur) par : (i) la collecte des données à l'aide des indicateurs et leur traitement sur la plateforme informatique BNPVS SOFT ; (ii) analyse des données traitées sur le logiciel SPSS.
 - ✚ Un atelier d'analyse stratégique des données issues de la phase pilote du MIVS par des regards croisés de 15 experts sur 24 désignés, assorti de recommandations est réalisé.
 - ✚ Un rapport de veille prenant en compte les recommandations de cet atelier sera mis à la disposition de Madame le Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement pour diffusion aux destinataires concernés.
 - ✚ Le traitement et l'analyse des données sont réalisés, dans le cadre de l'élaboration du rapport de veille issu de la phase pilote du MIVS.

✚ La diffusion de l'information utile aux décideurs est effective et les écarts sont suivis.

▪ **Mise en place du cadre de réflexion stratégique**

✚ 27 experts nationaux sélectionnés ;

✚ Un mode opératoire (organisation et fonctionnement) du cadre de réflexion stratégique disponible

✚ Une conférence sur le thème : "érosion côtière et avenir des villes et villages du littoral de côte d'ivoire" ;

✚ Création d'un Réseau Ivoirien des Praticiens de l'Intelligence Économique (RIPIE) : organisation d'une cérémonie de lancement de la mise en place et un atelier d'élaboration du cadre de mise en œuvre de ses activités ;

✚ Un bulletin de veille est édité ;

✚ Création d'un Réseau Ivoirien des Praticiens de l'Intelligence Économique (RIPIE) : organisation d'une cérémonie de lancement de la mise en place et un atelier d'élaboration du cadre de mise en œuvre de ses activités ;

✚ Un bulletin de veille est édité et disponible.

▪ **Mise en place l'architecture technique du MIVS**

✚ Des équipements informatiques sont acquis : 82 ordinateurs ; 15 disques durs externes ; 34 Scanners ; 20 souris ; 16 imprimantes (42 acteurs techniques déjà équipés sur 160 acteurs techniques à équiper, 40 ordinateurs en attente de distribution) ;

✚ Une plateforme informatique de veille dénommée « BNPVS SOFT » déployée et opérationnelle testée à travers la phase pilote ;

✚ Hébergement en local de la plateforme informatique de veille ;

✚ Un progiciel d'intelligence économique est acquis (SINDUP) ;

✚ Un portail WEB de veille est créé ;

✚ Des équipements informatiques sont acquis : 12 ordinateurs et 10 scanners ;

✚ Réabonnement au logiciel SINDUP est à effectuer.

▪ **Mettre en place des cellules locales de veille stratégique impliquant les DR et les collectivités locales**

✚ 14 cellules locales installées ;

✚ 38 acteurs techniques locaux désignés (14 Décideurs et 14 veilleurs des Districts Autonomes ; 10 curateurs des 10 anciennes régions ex-pôles de développement) ;

✚ 14 Décideurs des Districts Autonomes sensibilisés et formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;

✚ 14 veilleurs locaux formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;

✚ 10 curateurs locaux formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;

✚ 540 indicateurs définis et validés au niveau local ;

✚ 540 indicateurs caractérisés au niveau local.

▪ **Etendre l'architecture technique aux acteurs locaux et créer un accès pour chaque acteur technique**

✚ Hébergement en local de la plateforme de veille.

▪ **Evaluer le MIVS**

✚ Evaluation de la mise en place du MIVS et de sa phase pilote ;

✚ Le rapport de veille issu de la phase pilote du MIVS est disponible.

- **Etat d'avancement financier**

- **Budget exécuté avant 2023** : 1 255 230 987 FCFA

- **Budget exécuté en 2024** : 243 085 911 FCFA

- **Difficultés rencontrées** :

○ **Au niveau organisationnel**

- Le besoin urgent de trouver des locaux adéquats pouvant abriter l'activité de veille, notamment une salle de veille dédiée

- L'insuffisance des ressources humaines au sein du Département de la veille stratégique (DVS), impacte fortement la réalisation de certaines activités dans les délais impartis et occasionne une charge élevée de tâches à accomplir par chaque agent. Les besoins en personnel sont essentiellement : un statisticien, un économiste, un archiviste, un documentaliste, politologue.

- Séances perpétuelles de renforcement des capacités des acteurs en raison du renouvellement des effectifs engendrant des coûts de formations supplémentaires

- Désignation des membres des cellules dont le maintien des effectifs souffre régulièrement de la mobilité professionnelle des agents. Ces mouvements constants de personnel ajoutés à l'instabilité institutionnelle des Ministères ont eu pour conséquence, l'impossibilité de respecter le délai fixé par le chronogramme initial.

- **Mesures correctives éventuelles**

○ **Au niveau institutionnel**

- L'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS proposé à la signature de Madame le Ministre du Plan et du Développement depuis 2017 reste très attendu.

- Prise de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS toujours en attente. Cette situation empêche la mise en œuvre de l'activité d'installation des organes du MIVS et ne permet pas la mise en mission officielle des acteurs impliqués.

- **Au niveau financier**

- ✚ Insuffisance de ressources financières. Plusieurs activités peinent à être réalisées entièrement au titre du MIVS pour cause d'insuffisance de ressources financières.
- ✚ Trouver un local en bon état pour le MIVS.
- ✚ Faire signer l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS.
- ✚ Rehausser l'enveloppe budgétaire du MIVS et du Département de la veille stratégique.

Projet 5 Réalisation du suivi physique et l'évaluation des projets d'investissement publics

- **Coût total** : 403 000 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2022
- **Année prévisionnelle de fin** : 2025
- **Etat d'avancement physique** : Tenue des missions de suivi de projets dans le grand Abidjan.
- **Etat d'avancement financier** : Budget mobilisé avant 2023 : 159 952 813 FCFA
- **Budget exécuté en 2024** : 110 999 931 FCFA
- **Difficultés rencontrées** : Pas de difficultés majeures
- **Mesures correctives éventuelles** : Pas de mesures correctives

Projet 6 : Projet Modernisation du SINAPSE

- **Coût total** : 2 010 000 000
- **Année de démarrage** : 2021
- **Année prévisionnelle de fin** : 2024
- **Etat d'avancement physique** :
 - ✚ Achèvement de la mise en place de l'infrastructure numérique ;
 - ✚ Formation des acteurs à l'utilisation de nouvelle version du SINAPSE ;
 - ✚ Démarrage du déploiement.
- **Etat d'avancement financier**
- **Budget mobilisé avant 2024** : 1 046 070 241 Fcfa
- **Budget exécuté en 2024** : 267 800 000 Fcfa
- **Difficultés rencontrées** : Pas de difficultés majeures
- **Mesures correctives éventuelles** : Pas de mesures correctives

Projet 7 : Réaliser l'étude prospective sur le Système éducatif ivoirien

- **Coût total** : 935 000 000Fcf
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année prévisionnelle de fin** : 2024
- **Etat d'avancement physique** :
 - + réalisation des enquêtes de terrain ;
 - + organisation de l'atelier d'examen des outils d'enquêtes proposés par l'INS (lieu : CRRAE-UMOA ; date : Du 05 au 06 mars 2024) ;
 - + réalisation d'enquêtes pilotes pour tester les outils d'enquêtes sur le diagnostic des problèmes du système éducatif et les aspirations de développement (Date : Du 18 au 24 mars 2024);
 - + organisation de l'atelier de stabilisation des outils d'enquêtes (date : du 18 au 19 avril 2024 ; lieu : CRRAE-UMOA).
- **Etat d'avancement financier** :
 - + budget mobilisé avant 2024 : 175 000 000FCFA
 - + budget exécuté en 2024 : 84 641 500FCFA
- **Difficultés rencontrées** : Faible allocation des ressources allongeant la durée du projet
- **Mesures correctives éventuelles** : Recherche de ressources additionnelles

Projet 8 : Projet d'appui à la réalisation des activités de la chaine PPPSE/Phase2

- **Coût total** : 885 000 000 Fcf
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année prévisionnelle de fin** : 2026
- **Etat d'avancement physique** : Elaboration de la Politique sectorielle du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.
- **Etat d'avancement financier**
- **Budget mobilisé avant 2024** : 175 000 000FCFA
- **Budget exécuté en 2024** : 79 980 000FCFA
- **Difficultés rencontrées** : Faible allocation des ressources allongeant la durée du projet
- **Mesures correctives éventuelles** : Demande de crédits complémentaires

II.2. Évolution des effectifs

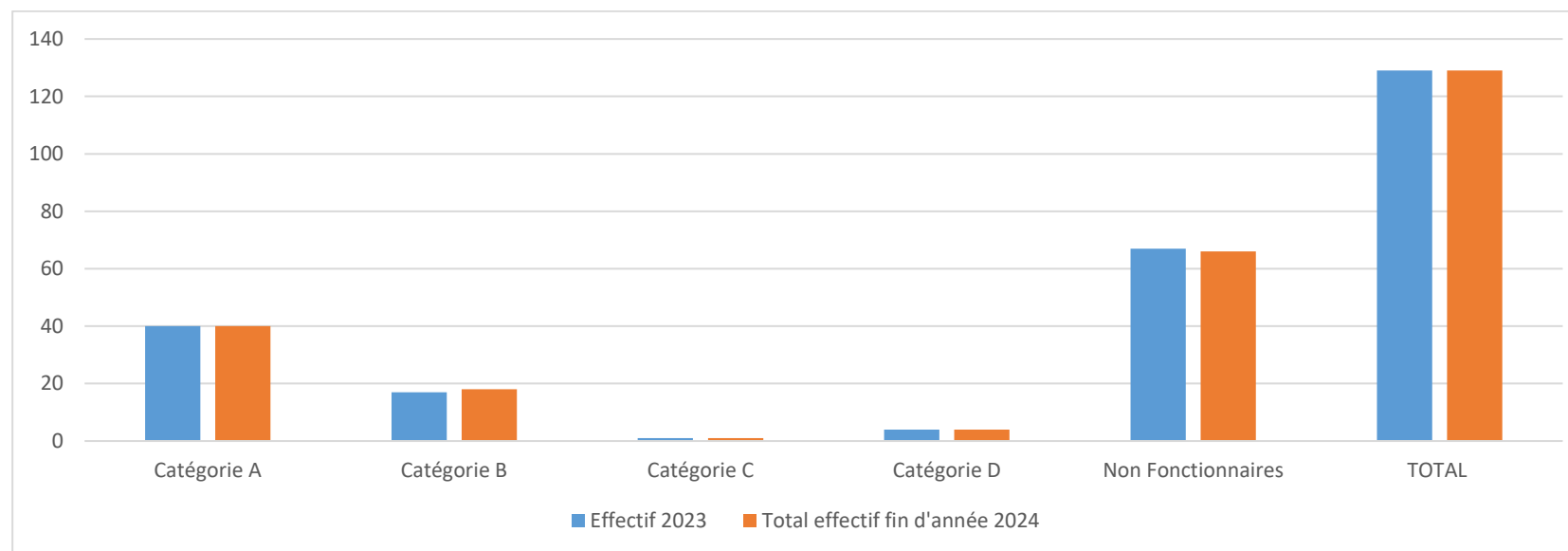
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2023) (a)	Effectif (2024)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année 2024 (a)+(b)-(c)
Catégorie A	40	4	46	0	0	40
Catégorie B	17	0	15	1	0	18
Catégorie C	1	0	07	0	0	1
Catégorie D	4	0	05	0	0	4
Non Fonctionnaires	67	0	73	1	2	66
TOTAL	129	4	146	2	2	129

Source : DRH/RAP 2023/DGP/BNPVS

Graphique 14 : Evolution de l'Effectif du programme 3 de 2023 à 2024



Source : DRH/RAP 2023/DGP/BNPVS

COMMENTAIRE :

L'effectif total du personnel au 31 décembre 2024 est de 129 agents qui se répartissent comme suit : 40 de catégorie A, 18 de catégorie B, 01 de catégorie C, 04 de catégorie D et 66 non-fonctionnaires (contractuels). Le personnel contractuel représente 52,71% de l'effectif total du programme. Ce fort taux s'explique par le fait que ce programme, en raison de sa spécificité, fait appel à plusieurs expertises dans l'accomplissement de ses missions.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

AXE 1 : Pérennisation des réflexions prospectives

Département des Etudes Prospectives

i) Organisation d'un atelier de validation des outils d'enquêtes dans le cadre de l'Etude Prospective sur le Système Educatif Ivoirien ; ii) Organisation d'un atelier de stabilisation et de consolidation des outils d'enquêtes dans le cadre de l'Etude Prospective sur le Système Educatif Ivoirien ; iii) Organisation de la Journée Nationale de la Prospective ; iv) Installation des membres du bureau du Réseau Ivoirien des Praticiens et des Professionnels de la Prospective ; v) organisation d'un atelier destiné au renforcement des capacités des Directeurs de du Développement et de la Planification de 31 Conseils Régionaux de Côte d'Ivoire ;

Département de la veille stratégique et de l'intelligence économique

i) l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs techniques du MIVS ; ii) la sensibilisation de 21 décideurs du MIVS à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique ; iii) la formation des 21 décideurs et 24 professionnels du secteur de la communication du MIVS aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ; iv) 28 acteurs techniques du MIVS formés à la veille stratégique et à l'intelligence économique ; v) l'organisation d'un atelier d'analyse stratégique des données issues de la phase pilote du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) ; vi) l'élaboration du système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 ; vii) l'édition d'un bulletin de veille ; viii) acquisition d'équipements informatiques ; réabonnement au logiciel SINDUP ; ix) disponibilité du rapport de veille de la phase pilote ; x) l'organisation d'un atelier de validation du cadre de mise en œuvre des activités du réseau ivoirien des praticiens de l'intelligence économique (RIPIE) ; xi) l'organisation de deux (02) ateliers de renforcement des capacités de quatorze (14) décideurs et de quatorze (14) veilleurs locaux des Districts Autonomes aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ; xii) la finalisation de la caractérisation des indicateurs de veille (540 indicateurs ont été caractérisés) et xiii) l'élaboration et la validation du guide de la Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) a été réalisée précédée de la finalisation de la rédaction de ladite stratégie.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités se déclinent comme suit :

- difficultés liées à la collecte des données ainsi que la production de l'information par les cellules sectorielles ;
- l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS est toujours en attente de signature par Madame le Ministre ;

Les mesures correctives apportées sont :

- Recours à plusieurs missions d'appuis de la part du personnel du BNPVS, avec des coûts financiers de déplacements non prévus au budget alloué ;
- plaidoyer auprès de l'autorité pour accélérer la signature de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS.

AXE 2 : Planification stratégique ; Programmation des Investissement Publics ; Suivi de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat

Au titre de la planification, les activités suivantes ont été réalisées : (i) le renforcement des capacités des Directeurs régionaux du MEPD et de l'INS à Yamoussoukro ; (ii) le renforcement des capacités des Directeurs de cabinet et Directeur généraux des Districts à Assinie ; (iii) le renforcement des capacités des Directeurs régionaux des Ministères du District d'Abidjan à Grand Bassam ; (iv) le renforcement des capacités des agents des Ministères en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Diaspora ; (v) l'Edition du Guide Pratique de Planification en format réduit ; (vi) l'accompagnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité pour l'élaboration du Plan Stratégique du Ministère (PSIS) ; (vii) l'élaboration des Plans de Travail Budgétisé Annuel (PTBA 2025) et du Catalogue des Réformes et Actions et Majeures (CRAM 2025) et ; (viii) l'organisation de la Conférence Annuelle de la CAP 2024 pour l'élaboration des Plans de Travail Annuels (PTA) 2026 des Ministères sectoriels. En sus, divers appuis aux processus d'élaboration de documents stratégiques (Plans stratégiques et documents de Politique sectorielle) ont été effectués. Il s'agit notamment : (i) du Plan Directeur Pharmaceutique National (PDPN) 2023-2025 et son Plan de Suivi Evaluation (PSE) ; (ii) de la Politique nationale d'intégration et de promotion des ivoiriens dans les Organisations Internationales ; (iii) de la Stratégie de développement du transport lagunaire dans le Grand Abidjan ; (iv) du Programme d'Investissement en Protection Sociale (PIPS) dans les secteurs Agricole et Informel en Côte d'Ivoire et ; (v) de la Stratégie Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation 2024-2028.

Au titre de la Programmation des Investissements Publics, plusieurs acquis ont été enregistrés. Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration du PIP 2025-2027 et l'organisation des conférences de programmation ; (ii) la poursuite de la modernisation du SINAPSE ; (iii) Réalisation de 10 missions de Suivi physique des projets dans le grand Abidjan ; (iv) Conception et réalisation de l'étude d'analyse comparative Programme d'Investissement Public-Budget d'Investissement de l'État ; (v) Prise de l'arrêté N°0825/MEPD/CAB du 31 octobre 2024 portant institution de marqueurs climatiques pour l'élaboration des projets d'investissement publics et (vi) élaboration d'un guide méthodologie du marquage et d'une note d'orientation de référence pour faciliter le processus de marquage pour les acteurs.

En ce qui concerne, le volet Contrôle Suivi et Evaluation, les activités réalisées sont : (i) Elaboration de l'étude du répertoire régional des politiques publiques (Projets et programmes) ; (ii) élaboration du rapport semestriel 2024 et du rapport annuel 2023 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ; (iii) Vulgarisation de la loi relative à l'évaluation des politiques publiques auprès de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques du Sénat et au sein des ministères ; (iv) Elaboration du rapport d'étape du champion pour le suivi de l'agenda 206, présenté par le Président au sommet des chefs d'État tenu en février 2024 à Addis-Abeba et v) organisation de l'atelier de formation des sénateurs sur la chaîne PPPBSE organisé le 22 novembre 2024 à la fondation FHB de Yamoussoukro.

Par ailleurs, des activités ont été réalisées dans le cadre de la Coordination des activités de planification, de programmation et de suivi-évaluation. Il s'agit de : (i) la coordination des activités liées aux agendas internationaux ; et à (vi) l'Administration du Projet PARICS.

- **Les difficultés liées à la mise en œuvre des activités sont énumérées comme suit :**

- l'insuffisance du Personnel dans certains services du programme ;
- forte mobilité des agents ;
- faible dotation des projets ;
- Insuffisance de locaux.

- **Les mesures correctives proposées sont :**

- recherche d'amélioration des conditions de vie des agents ;
- recherche de nouveaux agents ;
- amélioration des conditions de vie et de travail des agents ;
- recrutement de nouveaux agents ;
- recherche de nouveaux locaux.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat						
IP1.1 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)	%	34	10	60	66	91
IP1.2 : Proportion de cellules sectorielles de veille produisant de l'information pour la prise de décision	%	-	-	25	50	0
IP1.3 : Taux de cellules de veille stratégique installées au niveau régional	%	100	50	100	100	100

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
IP1.4 : Nombre de rapports trimestriels de veille stratégique produits dans les délais requis	Nombre	-	-	-	4	1
IP1.5 : Nombre de nouveaux ministères dotés d'un document de politique sectorielle, en lien avec le PND 2021-2025	Nombre	8	16	19	20	20
IP1.6 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA	%	100	100	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique						
IP2.1 : Disponibilité du PIP dans les délais requis	Binaire	1	1	1	1	1
IP2.2 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (Rapports semestriels et annuels de suivi)	Nombre	2	2	2	2	2

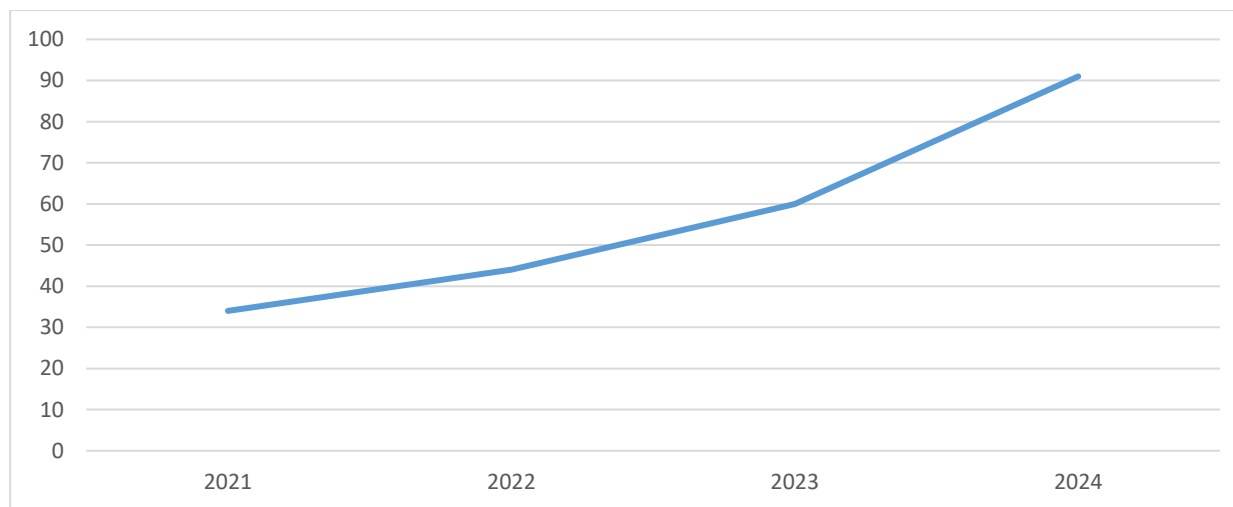
Source : RAP 2021 ; RAP 2022 ; RAP 2023 ; DPPD-PAP 2024-2026 ; Rapports d'activité

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat

IP1.1 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)

Graphique 15 : Evolution de l'IP1.1 de 2021 à 2024



Source : RAP 2021 ; RAP 2022 ; RAP 2023 ; DPPD-PAP 2024-2026 ; Rapports d'activités

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur se rapporte au pourcentage de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale
- **Source de données :** Rapport d'activités BNPVS
- **Situation de référence 2022:** 10 %
- **Mode de calcul :** $(\text{Nombre de structures de l'administration territoriale renforcés} / \text{Nombre de structures ciblées}) \times 100$.
- **Valeur cible 2024 :** 66% **Valeur cible 2025 :** 100% **Valeur cible 2026 :** -
- **Analyse de l'indicateur :**

Au vu de ce graphique, l'évolution de cet indicateur présente globalement une tendance haussière de 2021 à 2024.

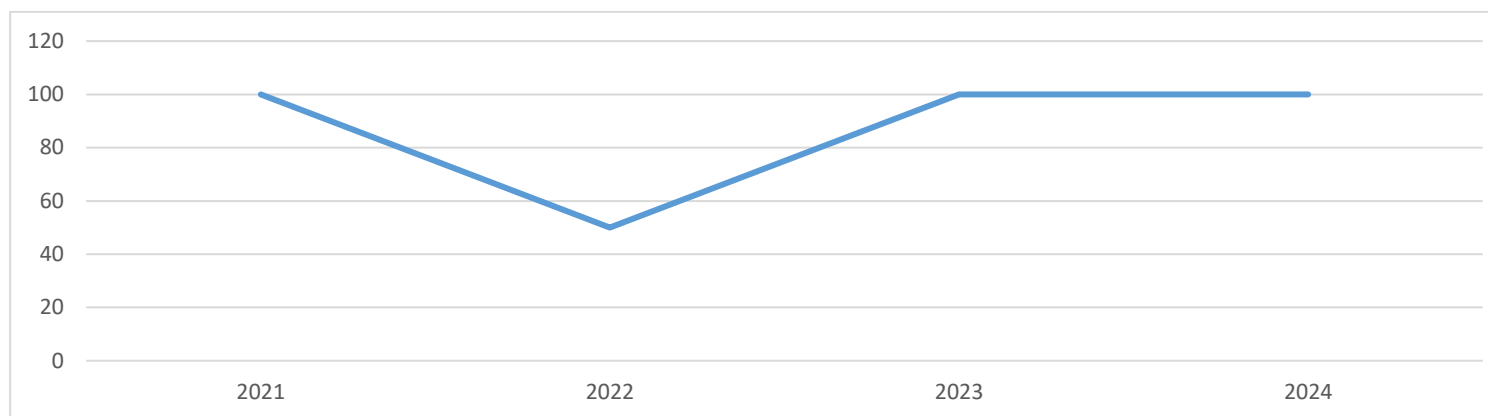
En 2021, la proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale) était de 34%. La valeur de cet indicateur inscrite dans le tableau 14 correspond à un gain de 10 points obtenu en 2022. Ceci a fait passer la valeur de cet indicateur de 34% à 44% en 2022. La valeur de cet indicateur est passée de 44% en 2022 à 60% en 2023. De 2023 à 2024, l'on observe une proportion supplémentaire de 31%. Ainsi, en 2024 le taux est de 91% dépassant ainsi la prévision de 66%. Cette hausse est imputable au financement obtenu du CONAFIP qui a permis de renforcer les capacités des Directeurs de Planification des 31 Conseils Régionaux, de l'ARDCI et du Réseau Ivoirien des Planificateurs du Développement Local (RIPDL).

IP1.2 : Proportion de cellules sectorielles de veille produisant de l'information pour la prise de décision

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur traduit le pourcentage de cellules installées et opérationnelles au niveau sectoriel et régional produisant effectivement l'information pour la prise de décision
- **Source de données** : Rapport d'activités BNPVS
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : (Nombre de cellules de veille produisant des informations pour la prise de décision / Effectif total de cellules de veille) X 100.
- **Valeur cible 2024** : 50 % **Valeur cible 2025** : 100% **Valeur cible 2026** : -
- **Analyse de l'indicateur** : la réalisation de la phase pilote du MIVS en 2023 a permis d'obtenir pour cet indicateur une valeur de 25%. En effet, dans le cadre de sa mise en œuvre, les acteurs techniques des 20 cellules de veilles sectorielles retenues pour cette phase, ont été formés à la prise en main de la plateforme informatique de veille afin d'être outillés à la collecte de l'information sur ladite plateforme. En 2024, la valeur de cet indicateur est de 0% contre 50% prévus. Ce résultat est dû au fait que les cellules installées n'ont pas véritablement collecté les informations pour absence de moyens nécessaires à la collecte de ces données. Pour remédier à cette situation, des moyens seront mobilisés afin de permettre à ces cellules de produire les informations nécessaires à la prise de décision.

IP1.3 : Taux de cellules de veille stratégique installées au niveau régional

Graphique 16 : Evolution de l'IP1.3 de 2021 à 2024



Source : RAP 2021 ; RAP 2022 ; RAP 2023 ; DPPD-PAP 2024-2026 ; Rapports d'activités

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur représente la proportion de cellules installées dans les 14 districts autonomes et régions de Côte d'Ivoire
- **Source de données :** Rapport d'activités BNPVS / DVS
- **Situation de référence 2022 :** 50%
- **Mode de calcul :** (Nombre de cellules de veille stratégique installées/ effectif total de cellules prévues au niveau national) x 100
- **Valeur cible 2024 :** 100% **Valeur cible 2025 :** - **Valeur cible 2026 :** -
- **Analyse de l'indicateur :**

Au regard de ce graphique, on constate : i) une évolution à la baisse de 2021 à 2022 ; ii) une évolution à la hausse de 2022 à 2023 et iii) une évolution constante de 2023 à 2024. L'évolution à la baisse constatée entre 2021 et 2022 est due à la réévaluation de cet indicateur qui est passé de 100% à 50%. Cette réévaluation a été effectuée pour prendre en compte les Districts nouvellement créés. La désignation et la formation des points focaux desdits districts ont été réalisées au cours de l'année 2023, ce qui a permis d'atteindre le taux de réalisation de 100% en fin 2023. La valeur de cet indicateur reste inchangée en 2024 et garde la valeur de 100%.

IP1.4 : Nombre de rapports trimestriels de veille stratégique produits dans les délais requis

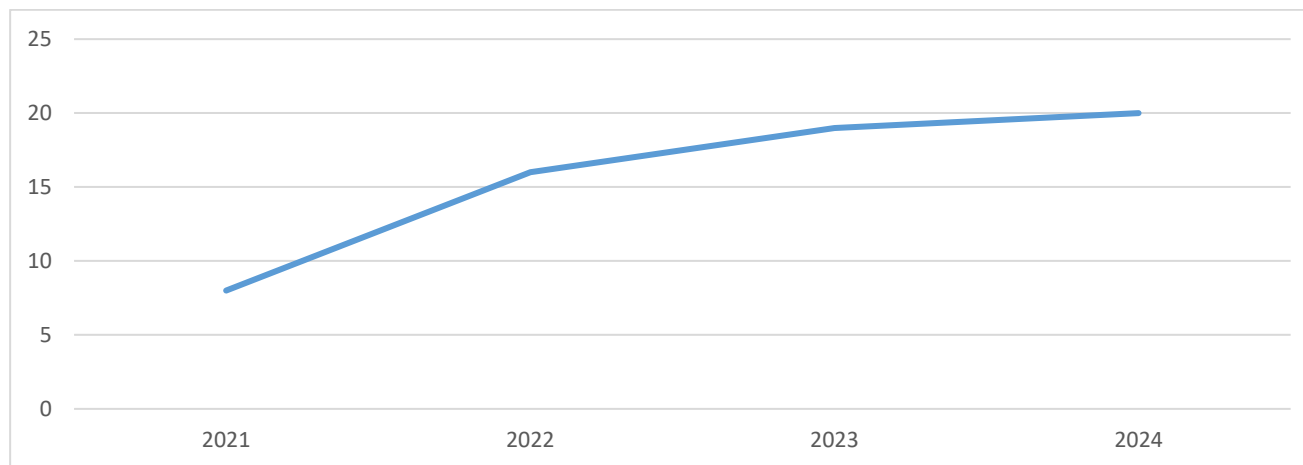
- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur prévoit l'élaboration de 4 rapports de veille par an à raison d'un rapport par trimestre
- **Source de données** : Rapport d'activités BNPVS
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeur cible 2024** :4 **Valeur cible 2025** :4 **Valeur cible 2026** :4
- **Analyse de l'indicateur** : *Cible non atteinte car c'est seulement un seul rapport qui a pu être produit au premier trimestre sur les quatre rapports programmés dans l'année.*

L'année 2024 a été marquée par l'achèvement du rapport de la phase pilote. Ce rapport qui sanctionne la fin de la phase pilote, a mobilisé la contribution de l'ensemble des parties prenantes au processus. C'est un rapport décisif pour la suite du processus qui nécessitait plus d'attention car il devrait permettre au BNPVS de tirer les enseignements nécessaires pour mieux progresser dans le temps en ce qui concerne l'opérationnalisation du MIVS. Pour l'année 2024, un seul rapport a pu être produit au premier trimestre sur les quatre rapports programmés dans l'année

- Comparaison prévision 2024 et réalisation 2024 : Il était prévu préalablement quatre rapports, mais la finalisation du rapport de la phase pilote qui a perduré dans le temps indépendant de notre volonté et qui a mobilisé tous les acteurs techniques du MIVS impliqués en amont de la réalisation de cette importante activité, a conduit à l'obtention d'aucun autre rapport que celui de la phase pilote. D'où les trois autres rapports des quatre rapports programmés 2024 n'ont pu être produits.
- Mesures correctives : au regard des leçons apprises de la phase pilote, il s'avère impérieux pour le BNPVS de sensibiliser les cellules de veille du MIVS, à la collecte des informations nécessaires à la rédaction des rapports de veille en cas de sollicitation

IP1.5 : Nombre de nouveaux ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND.

Graphique 17 : Evolution de l'IP1.5 de 2021 à 2024



Source : RAP 2021 ; RAP 2022 ; RAP 2023 ; DPPD-PAP 2024-2026 ; Rapports d'activités

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur donne à terme l'ensemble des ministères disposant d'un document de politique sectorielle
- **Source de données :** Rapport d'activités DGP/DP
- **Situation de référence 2022 :** 16
- **Mode de calcul :** $\div$ Dénombrement
- **Valeur cible 2024 :** 20 **Valeur cible 2025 :** 24 **Valeur cible 2026 :** -
- **Analyse de l'indicateur :** A l'analyse de ce graphique, on constate de 2021 à 2024, une évolution à la hausse de cet indicateur. En effet, la Direction de la planification du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement entendait porter à 20, le nombre de ministères dotés de documents de politiques sectorielles en 2024, soit une cible de quatre (04) nouveaux ministères, (en référence à 2022, avec une valeur de 16). En 2023, l'état des lieux faisait cas de 19 ministères dotés de documents de politiques sectorielles. En termes de réalisation, l'élaboration du Plan stratégique du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a permis d'atteindre la cible annuelle projetée (de 2024) ; portant ainsi le nombre de Ministères dotés d'un document de politiques sectorielles à 20. Cependant, des efforts restent à faire pour doter davantage de Ministères et institutions techniques d'outils de pilotage afin de mieux éclairer l'action de l'Etat.

IP1.6 : proportion de ministères sectoriels disposant de PTA

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur se rapporte au pourcentage des Ministères sectoriels disposant effectivement d'un Plan de Travail Annuel
- **Source de données** : *Rapport d'activités DGP/DP*
- **Situation de référence 2022** : 100%
- **Mode de calcul** : (Nombre de Ministères disposant d'un PTA/ Nombre total de Ministères) x 100
- **Valeur cible 2024** :100% **Valeur cible 2025** :100% **Valeur cible 2026** :100%
- **Analyse de l'indicateur** : La cible de 100% prévue pour 2024 a été atteinte pour cet indicateur. L'organisation de la Conférence Annuelle de Planification a permis de disposer de l'ensemble des Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTBA) ministériels 2025 (prenant en compte la loi de finance de 2025) et des Plans de Travail Annuels (PTA) pour l'année 2026. Les efforts consistent notamment à maintenir la cadence (100% en 2023) visant à produire dans les délais, des PTA consolidés qui alimenteront les processus de programmation et de suivi des interventions des PND 2021-2025 et 2026-2030. A ce titre, des catalogues de réformes et mesures clés par ministère (CRAM) sont produits pour accompagner et faciliter le suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement.

Objectif spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique

IP2.1 : Disponibilité du PIP dans les délais requis

- **Définition de l'indicateur** : Production du PIP et transmission au ministère en charge du budget conformément au décret fixant le processus d'élaboration du budget de l'Etat
- **Source de données** : *Rapport d'activités DPIIP*
- **Situation de référence 2022** : 1
- **Mode de calcul** : Binaire
- **Valeur cible 2024** :1 **Valeur cible 2025** :1 **Valeur cible 2026** :1
- **Analyse de l'indicateur** : Le PIP 2025-2027 a été élaboré et transmis dans les délais au Gouvernement (Conseil des Ministres). Il constitue la source des projets/programmes inscrits au budget annuel d'investissement de l'Etat. La préparation du PIP est l'une des premières étapes du processus budgétaire conformément aux décrets de 2013 portant élaboration du budget de l'Etat et n° 2022-742 du 28 septembre 2022 fixant le cadre de maturation, programmation et gestion des projets d'investissements publics. Cette cible a été atteinte conformément à la prévision.

IP2.2 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (Rapports semestriels et annuels de suivi)

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre total de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits
- **Source de données** : *DGP/DCSE*

- **Situation de référence 2022** : 2
- **Mode de calcul** : Dénombrement.
- **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2 **Valeur cible 2026** : 2
- **Analyse de l'indicateur** : Cible atteinte conformément à la prévision. Les activités menées au cours de l'exercice budgétaire 2024 ont permis d'élaborer les rapports semestriels 2024 ainsi que le rapport annuel de performance 2023 de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

❖ Au titre des points positifs

- l'intérêt de plus en plus manifeste des sectoriels et des acteurs territoriaux pour la démarche prospective ;
- l'assistance technique des agents de la DGBF dans la gestion du SIGOBE ;
- la désignation de la totalité des points focaux du MIVS ;
- la formation des points focaux en veille stratégiques et intelligence économique pour conduire aisément le processus de veille ;
- la conception d'une plateforme informatique de veille dénommée BNPVS SOFT ;
- l'équipement de certains points focaux du MIVS en matériels informatiques pour accroître leur productivité ;
- l'organisation de la conférence Annuelle de la Planification 2024 ;
- la production des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND.

❖ Au titre des difficultés rencontrées :

✓ Les difficultés en rapport avec la réalisation des activités

- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées aggravée par les départs fréquents de nos cadres vers des Ministères et structures ayant des motivations financières plus attrayantes et ;
- la dispersion des services sur plusieurs sites par manque de local adéquat.

✓ En rapport avec les crédits budgétaires

- Faiblesse des dotations budgétaires au niveau des services et des projets ;
- Retard dans la notification des ressources budgétaires provenant du CONAFIP et ;
- Plafonnement budgétaire créant des retards dans la réalisation de certaines activités.

IV.2. Recommandations

✓ En rapport avec les crédits budgétaires

- Faciliter l'accès aux crédits pour la bonne exécution des interventions prévues ;
- Notifier en début d'exercice budgétaire les ressources provenant du CONAFIP et ;
- Améliorer l'allocation budgétaire des projets et des différents services du programme.

✓ En rapport avec la réalisation des activités

- Recruter du personnel qualifié (statisticien, économiste, archiviste, documentaliste, politologue, sociologue, géographe, démographe...) au niveau de l'ensemble des services du programme ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour une meilleure attractivité des compétences et ;
- Construire de nouveaux locaux pour les services du programme.

CONCLUSION

Le Programme 3 a obtenu au 31 décembre de l'exercice budgétaire 2024, un niveau d'exécution financière globale de **78,60%**. Par ailleurs, il faut noter qu'une partie des ressources de ce programme, d'un montant de **sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFA**, représentant la part bailleur du programme de coopération CI-UNICEF sur le projet « **Politique Sociale Suivi Évaluation/Programme de coopération CI-Unicef** », est exécutée en dehors du SIGOBE par le bailleur (UNICEF). Le taux d'exécution réel du programme 3 en dehors des ressources provenant de la part financement extérieur du projet « **Politique Sociale Suivi Évaluation/Programme de coopération CI-Unicef** » en fin d'exercice 2024 est de **99,99%**.

Les réalisations majeures obtenues au niveau des différentes structures du programme sont les suivantes : i) l'élaboration du PIP 2025-2027 ; ii) l'élaboration du PTA 2025-2027 ; iii) la rédaction des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et iv) la poursuite de la mise en place des mécanismes institutionnels de veille stratégique.

Quant au niveau de performance, il est globalement satisfaisant. Sur huit (8) indicateurs programmés, six (6) ont pu atteindre leur cible.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL »

INTRODUCTION

Monsieur **ALLOU Saraka Koffi André**, est nommé Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local par **décret n°2016-1047 du 30 novembre 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional**. Il est désigné par **décret n°2023-337 du 19 avril 2023, portant désignation des Responsables de programme des ministères**, comme Responsable du Programme « Aménagement du territoire, développement régional et local », Programme porté par la Direction Générale de de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL).

Les principales missions de la DGATDRL, édictées par le décret **n° 2023-959 du 06 Décembre 2023** portant organisation du MEPD, se présentent comme suit :

- veiller à la conception et à la coordination des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire ;
- favoriser l'appui des investissements et la promotion des capacités à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire et au développement régional ;
- participer à la planification, à la programmation et à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire, et de régionalisation ;
- identifier les potentialités économiques, sociales, culturelles, et d'en déterminer l'ordre des priorités pour un développement national harmonieux ;
- coordonner la formulation et l'actualisation de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire, et de veiller à sa mise en œuvre ;
- favoriser l'élaboration des outils adaptés à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et actions de développement communautaires, en relation avec les services techniques concernés ;
- assurer la promotion des pôles économiques compétitifs.

Les activités du programme au cours de l'exercice 2024 ont été menées dans un contexte marqué par des exigences d'intégration communautaire (CEDEAO, UEMOA etc...) en matière d'aménagement du territoire et surtout par l'insécurité persistante dans le sahel.

Ce présent rapport de performance du Programme 4 au titre de l'année 2024, s'articule autour de quatre (04) points, à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2024, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du Programme est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Pour atteindre cet objectif global, un (1) résultat stratégique est assorti, à savoir : les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels.

I.2 Financement du programme

Les crédits budgétaires du programme 4 pour l'exercice 2024 dont le montant initial voté est de **895.444.621** FCFA sont passés à un montant de **829.348.379** FCFA au 31 décembre 2024, soit une baisse de **66 096 242** FCFA. Le budget actuel est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **0** FCFA ;
- Biens et services : **146 260 571** FCFA ;
- Transferts : **0** FCFA ;
- Investissements : **683 087 808** FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024

II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local dont le montant initialement voté était de 895.444.621 FCFA est passé en fin de gestion à 829.348.379 FCFA.

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- 99,95% au titre des biens et services ;
- 99,99% au titre des investissements.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local au 31 décembre 2024 est de 99,99%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire.	0	0	65 813 261	82 730 198	0	0	2 124 439 259	683 085 390	2 190 252 520	765 815 588
Action 2 : Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire	0	0	24 219 976	31 799 966	0	0	0	0	24 219 976	31 799 966
Action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local	0	0	37 275 700	31 663 688	0	0	0	0	37 275 700	31 663 688

Source : RAP 2023 / SIGOBE

La difficulté majeure rencontrée au cours de l'exercice 2024 se résume à l'insuffisance de dotation, pour la réalisation des projets dans le cadre du PAPT et du SNAT.

La mesure correctrice apportée est la demande non accordée, de crédits complémentaires à l'effet de pouvoir réaliser nos différentes missions.

❖ Au titre de l'action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire

Il y a une augmentation des dépenses en biens et services de 2023 à 2024, passant de 65 813 261 FCFA à 82 758 651 FCFA. Au niveau des investissements pour cette action, il y a une forte diminution passant de 2 124 439 259 FCFA en 2023 à 683 127 808 FCFA en 2024. De façon globale nous pouvons dire qu'il y a une baisse significative des dépenses pour cette action passant de 2 190 252 520 FCFA en 2023 à 765 815 588 FCFA en 2024. Soit une baisse de 65,03%. En effet le projet pilote de développement des zones rurales (PPDZR) est vu son financement diminuer de 2 124 439 259 FCFA en 2023 à 683 127 808 FCFA en 2024 soit une baisse de 1 441 311 451 FCFA.

❖ **Au titre de l'action 2 : Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire**

Les dépenses en biens et services augmentent également de 2023 à 2024, passant de 24 219 976 FCFA à 31 800 000 FCFA. Soit une augmentation de 31,30%. Cependant, il n'y a eu aucun investissement pour cette action.

❖ **Au titre de l'action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local**

Les dépenses en biens et services diminuent de 2023 à 2024, passant de 37 275 700 FCFA à 31 701 920 FCFA. Soit une baisse de 65,03%. Il n'y a eu aucun investissement pour cette action.

II.1.2. Suivi des Investissements du Programme

Tableau 5: Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 1 : Programme pilote de développement des zones rurales	2020	2024	10 800 000 000	424 080 050	365 127 808	365 127 808
Sur financement intérieur			1 800 000 000	424 080 050	365 127 808	365 127 808
Sur financement extérieur			9 000 000 000	0	0	0
Projet 2 : Programme d'appui à la planification du territoire (PAPT)	2021	2025	2 532 060 000	268 000 000	267 960 000	267 957 582
Sur financement intérieur				268 000 000	267 960 000	267 957 582
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	2022	2024	1 070 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			1 070 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			14 402 060 000	742 080 050	683 087 808	683 085 390
Total sur financement intérieur			14 402 060 000	742 080 050	683 087 808	683 085 390
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au/ PIP 2023-2025

Commentaire

Projet 1 : Programme pilote de développement des zones rurales :

- **le coût total** : 10 800 000 000 FCFA
- **l'année de démarrage** : 2020 ;
- **l'année prévisionnelle de fin** : 2024 ;
- **l'état d'avancement physique** : Le processus de contractualisation est achevé. Compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre du projet, certaines localités bénéficiaires ont bénéficié de projets dans les domaines similaires rendant finalement difficile l'exécution du principe de Kit à offrir à chaque localité.
- **l'exécution financière** : En 2024, la notification des crédits autorisés sur la part État est de 424 080 050 FCFA. Le solde budgétaire à la fin de la gestion 2023 était de 945 365 372 FCFA, ce qui porte la dotation budgétaire pour la gestion 2024 à 1 369 445 422 FCFA. De janvier à Décembre 2024, le montant total des engagements pour le fonctionnement de la Cellule s'élève à 178 917 097 FCFA, représentant un taux d'exécution budgétaire de 13,06 %. Cela laisse un solde budgétaire de 1 190 528 325 F CFA qui sera reprogrammé pour la gestion 2025.

La structure des dépenses pour 2024 se décompose comme suit :

- 88 011 000 FCFA pour les dépenses de personnel,
 - Aucune dépense en capital,
 - 90 906 097 FCFA pour les achats de biens et services
- **les difficultés rencontrées** : l'une des difficultés rencontrées dans l'exécution du projet, a été la lenteur dans le processus de signature du contrat de consultance avec le cabinet conseil. En conséquence, certaines activités prévues et dont la tenue découle de la signature du contrat de consultance n'ont pu être réalisées. Il s'agit entre autres de l'Atelier de validation des études architecturales, hydrogéologique, géophysique et de levées topographiques des zones cibles, de la Mission de visite d'implantation et de la Mission de prospection dans le Bounkani pour le lancement du PPDZR. Elles ont été reprogrammées sur l'année 2025.
Au niveau du cabinet conseil, la Cellule attend la liste du personnel clé et son programme d'activité afin de finaliser le PTBA du projet. La stabilité du personnel clé pourrait affecter le bon déroulement du projet.
 - **les mesures correctrices éventuelles** : des réunions sont sollicitées avec les Ministères sectorielles en vue d'actualiser la liste des bénéficiaires et procéder au lancement effectif des activités du Projet.

Projet 2 : Programme d'appui à la planification du territoire (PAPT) :

- **le coût total** : 2 532 060 000 FCFA ;
- **l'année de démarrage** : 2021 ;
- **l'année prévisionnelle de fin** : 2025 ;
- **l'état d'avancement physique** : Dans la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) en 2024, certaines activités de la DGATDRL sont à retenir, à savoir : l'appui à l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL) pour les villages avec la sensibilisation de plusieurs membres des mutuelles au processus d'élaboration du PDL et la formation à l'utilisation d'un questionnaire de collecte de données ; la mise en place de la plateforme de formation en ligne pour les acteurs locaux avec l'acquisition du matériel informatique nécessaire à son bon fonctionnement ; l'élaboration de guides et manuels de planification de développement local .
- **l'état d'avancement financier** : 70% ;
- **les difficultés rencontrées** : Le budget alloué au financement des diverses activités du PAPT est très insuffisant ;
- **les mesures correctrices éventuelles** : plaidoyer auprès de la hiérarchie pour un financement adéquat.

Projet 3 : Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT)

- **le coût total** : 1 070 000 000 FCFA ;
- **l'année de démarrage** : 2022 ;
- **l'année prévisionnelle de fin** : 2024 ;
- **l'état d'avancement physique** : Rapport diagnostic disponible, validé au niveau interne, toutefois, il reste la validation dudit rapport par le comité Technique.
- **l'état d'avancement financier** : 70% ;
- **les difficultés rencontrées** : indisponibilité de l'arrêté portant création du cadre institutionnel du SNAT ;
- **les mesures correctrices éventuelles** : La phase 2 du projet SNAT est en cours. Il s'agit notamment de la phase de prospective territoriale.

II.2. Évolution des effectifs

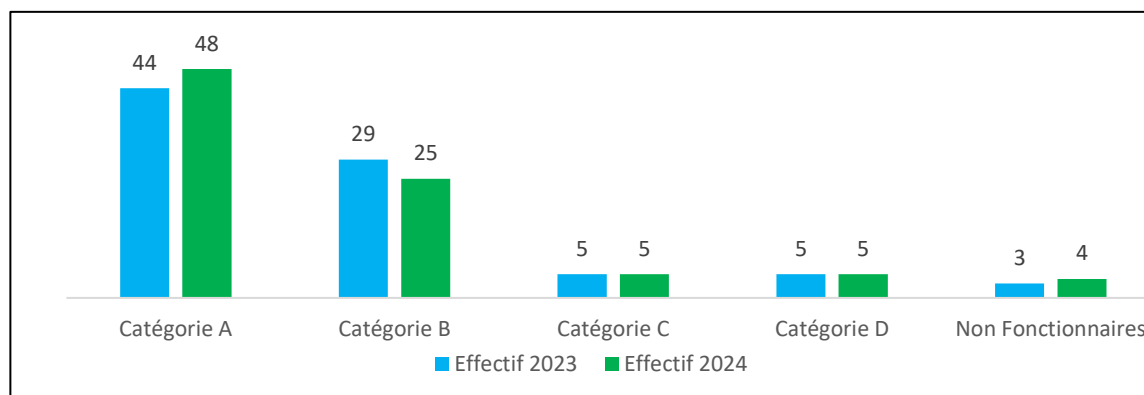
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2023) (a)	Effectif (2024)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total d'année (a)+(b)-(c) fin
Catégorie A	44	06	06	04	00	48
Catégorie B	29	04	04	00	04	25
Catégorie C	05	01	01	00	00	05
Catégorie D	05	00	00	00	00	05
Non Fonctionnaires	03	00	00	01	00	04
TOTAL	86	11	11	05	04	87

Source : DRH/DGATDRL/ RAP 2023

Graphique 18 : Evolution des effectifs par catégorie de 2023 à 2024 du programme 4



Source : DGATDRL/RAP 2023

Ce graphique présente les effectifs du programme 4 pour les années 2023 et 2024. Il y a eu une légère augmentation de l'effectif entre 2023 et 2024, avec un total de 86 agents en 2023 qui passe à 87 en 2024.

La satisfaction à retenir au niveau de l'effectif, est relative à l'augmentation sensible dans la catégorie A (de 44 à 48), mais dans le même temps, il y a eu une diminution dans la catégorie B (de 29 à 25). Cela s'explique par le fait qu'il y a eu des agents de la catégorie B qui sont passés à la catégorie A par concours professionnels. Quant au personnel de la catégorie C et D, c'est la stabilité à 5. Le personnel contractuel représente moins de 5% de l'effectif total du programme 4.

Au niveau de l'impact de l'évolution des effectifs sur la performance, il faut signaler que ce programme nécessite plus de personnel de catégorie A et B pour un constat visible.

Au niveau des mesures envisagées, il est nécessaire de donner une formation supplémentaire aux agents pour garantir leur efficacité et recruter du personnel dans les domaines suivants ; géomatique, statistique et économie.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.

Le Ministère de l'économie, du Plan et du Développement, à travers le programme 4, se positionne au niveau du pilier 5 du PND 2021-2025, intitulé : « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ». Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du développement équilibré notamment :

Au titre de la planification territoriale, les activités réalisées sont les suivantes :

- le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs territoriaux ;
- l'élaboration de guides et manuels de planification de développement local ;
- la mise en place d'une plateforme de formation en ligne pour les acteurs locaux
- la conception de système d'information géographique de l'aménagement et du développement du territoire ;
- l'appui à l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL) pour les villages ;

Concernant l'aménagement du territoire, les activités réalisées sont les suivantes :

- les Consultations régionales dans le cadre de l'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- la mise à disposition du diagnostic territorial du SNAT ;

Dans la réalisation de ces activités, deux (2) difficultés majeures sont à signaler :

- concernant le SNAT, l'absence d'un cadre institutionnel
- relativement au PPDZR, Compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre du projet, certaines localités bénéficiaires, ont bénéficié de projets dans les domaines similaires rendant finalement difficile l'exécution du principe de Kit à offrir à chaque localité. Une solution serait de revoir le principe d'allocation des infrastructures aux différentes localités en supprimant la contrainte d'octroi de Kit et en procédant à combler les déficits d'infrastructures tout en restant dans les mêmes régions et départements. Ainsi, une localité sélectionnée au départ, qui a bénéficié d'une partie du Kit qu'on devrait lui octroyer, pourra bénéficier du reliquat d'infrastructures pour avoir l'intégralité du Kit. Dans ce cadre, des réunions ont été sollicitées avec les Ministères sectorielles en vue d'actualiser la liste des bénéficiaires.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire						
IP 1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place par le MPD	Fraction	2/4	3/5	3/4	5/7	5/7
IP 1.2 : Proportion cumulée de régions ayant élaboré leur SRADT	Fraction	-	6/33	6/33	13/31	6/31
IP 1.3 : Proportion cumulée de districts autonomes ayant élaboré leur schéma directeur	Fraction	-	1/12	8/14	4/14	8/14
IP 1.4 : Proportion cumulée de cadres des collectivités formés par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire	Fraction	-	-	-	65/150	66/150
IP 1.5 : Nombre de sessions de formation organisées par le MPD à l'endroit des cadres des collectivités	Nombre	-	-	-	2	2
IP 1.6 : nombre de projets d'aménagement du territoire du MPD en cours ou achevés	Nombre	1/3	2/3	2/4	1	1
Objectif Spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux						
IP.2.1 : Proportion cumulée des projets privés et PPP réalisés et en cours de Réalisation dans les chefs lieu de région (PEC)	Fraction	-	-	-	100/393	110/393

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
IP.2.2 : Proportion cumulée des projets PEC inscrits dans le PIP	Fraction	-	-	-	250/1582	255/1582
IP.2.3 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD	Fraction	0/201	4/201	5/201	14/201	7/201
IP.2.4 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD	Fraction	21/33	22/33	22/33	24/31	25/31
IP.2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD	Fraction	9/8000	14/8000	34/8000	50/500	50/500

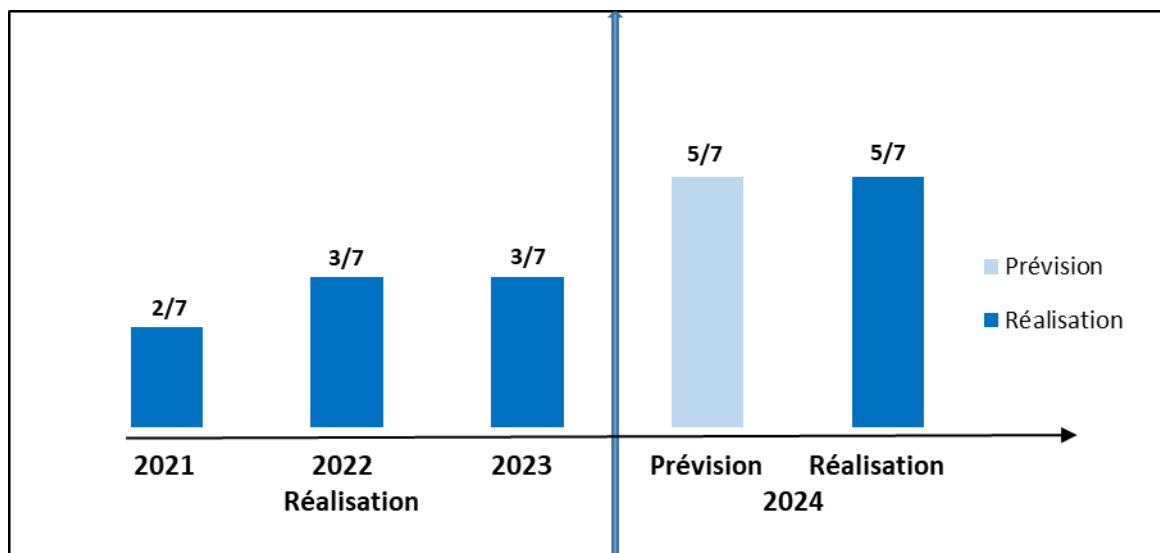
Source : DPPD- PAP 2024-2026, RAP 2021, RAP 2022, RAP 2023, 2e rapport semestriel 2024

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

IP 1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place par le MPD

Graphique 19 : Evolution des outils d'aménagement du territoire mis en place par le MPD



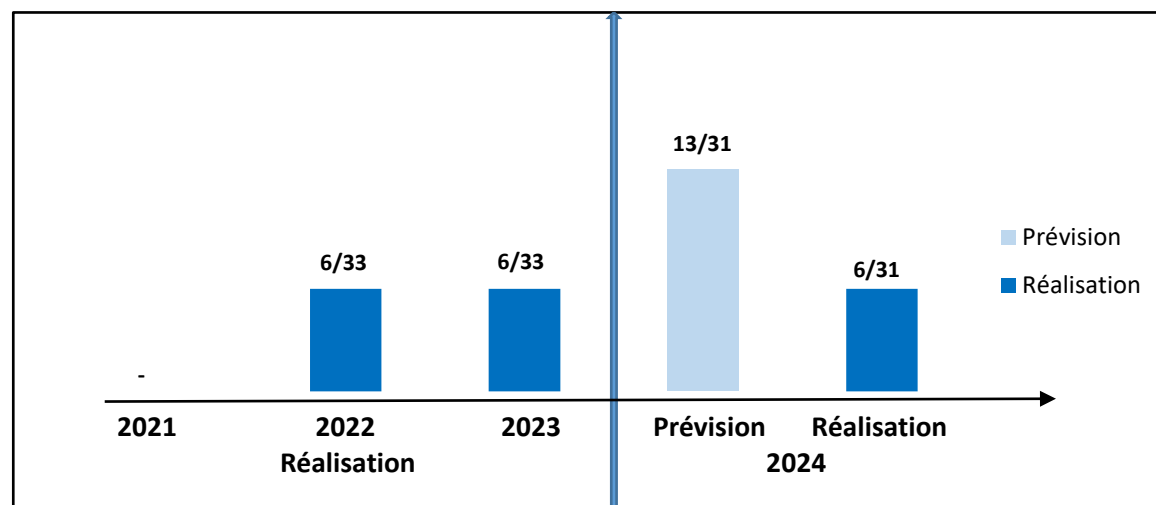
Source : Rapport d'activités DGATDRL

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'évaluer l'intensité de l'effort de formation du MPD à l'endroit des cadres des collectivités, en matière d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire.
- **Situation de référence 2022** : 3/5 ;
- **Mode de calcul** : Nombre d'outils élaborés et vulgarisés / Nombre d'outils prévus à être élaborés et vulgarisés ;
- **Valeur cible 2024** : 5/7 **Valeur cible 2025** : 6/7 **Valeur cible 2026** : 7/7
- **Analyse de l'indicateur** : L'indicateur présente une progression du nombre d'outils, passant de 2/7 en 2021 à 3/7 en 2022. Cependant, cette croissance s'est interrompue en 2023, et le nombre d'outils se stabilise à 3/7. Cet indicateur n'a pas connu de réelle évolution entre 2022 et 2023.

Pour 2024, une augmentation à 5/7 est atteinte, soit une hausse d'environ 67 % par rapport à 2023. L'objectif a donc été atteint. Globalement, le nombre d'outils d'aménagement a plus que doublé entre 2021 et 2024 à ce jour, l'étude du SNAT est en cours.

IP 1.2 : Proportion cumulée de régions ayant élaboré leur SRADT

Graphique 20 : Évolution des régions ayant élaboré leur SRADT



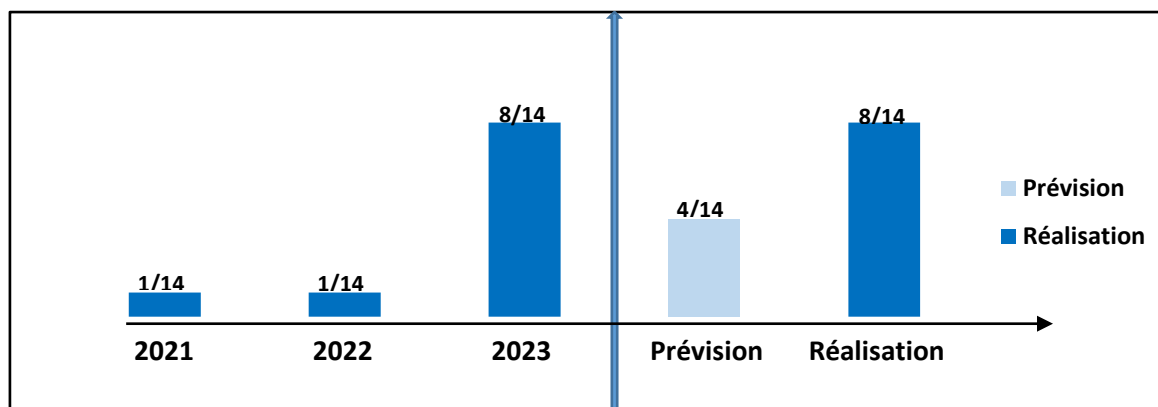
Source : Rapport d'activités DGATDRL

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre de Régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT chaque année.
- **Situation de référence** : - 2022 ;

- **Mode de calcul** : Nombre de régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT / Nombre de régions prévues à être appuyées par le MEPD pour la réalisation de leur SRADT ;
- **Valeur cible 2024** : 13/31 **Valeur cible 2025** : 17/31 **Valeur cible 2026** : 21/31 ;
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur présentant l'évolution des régions ayant élaboré leur SDRAT montre qu'en 2022, seulement 6 régions sur 33, soit 18 %, avaient finalisé leur SDRAT. Ce nombre est resté stable en 2023, sans progression. Les prévisions pour 2024 tablaient sur une hausse significative, portant ce chiffre à 13 régions sur 33. Cependant, cette progression ne s'est pas matérialisée, le nombre de régions concernées restant inchangé à 6/33 en 2024. Cela s'explique par le fait que les SRADT sont de moins en moins réalisés car le MPD n'a plus le lead dans l'élaboration de ce document. Les conseils régionaux devenus désormais autonomes, préfèrent élaborer les documents de stratégie qui sont moins coûteux que les SRADT. C'est ce qui explique qu'en 2024, le MPD n'a pas pu atteindre ses prévisions. Il convient de rappeler que cet indicateur a été reformulé pour s'adapter au nouveau rôle que le MPD joue désormais auprès de ces entités régionales.
NB : Avant la création récemment des 12 Districts autonomes, cet indicateur prenait en compte les deux Districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro) longtemps connus plus les 31 régions, d'où le nombre de 33. Après la création des Districts, nous avons jugé utile de prévoir un indicateur spécial pour les 14 Districts autonomes (2+12) car les attributions ne sont plus identiques et cet indicateur (IP 1.2) est resté pour les 31 régions.

IP 1.3 : Proportion cumulée de districts autonomes ayant élaboré leur schéma directeur

Graphique 21 : Évolution des districts autonomes ayant élaboré leur schéma directeur

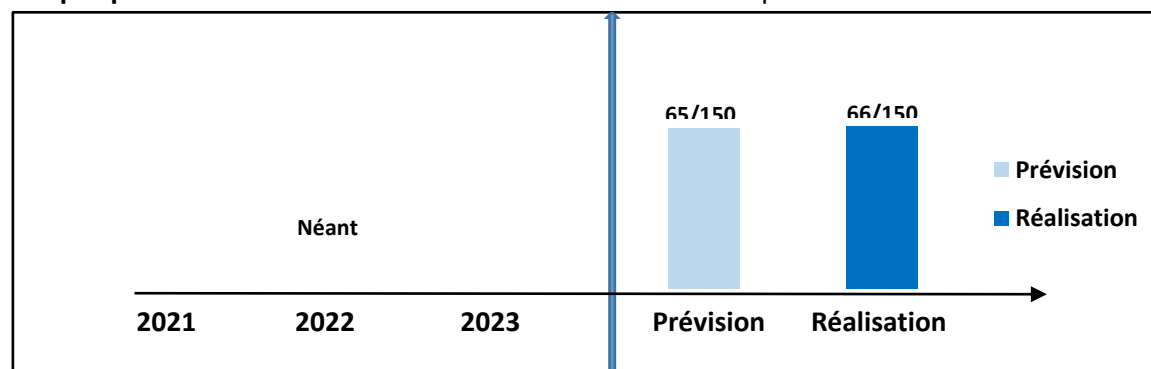


Source : Rapport d'activités DGATDRL

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre de districts autonomes ayant bénéficié de l'accompagnement du MPD dans la réalisation de leurs schémas d'aménagement du territoire de district autonome.
- **Situation de référence** : - 2022 ;
- **Mode de calcul** : Nombre de districts autonomes appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA / Nombre de districts autonomes prévu à être appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA ;
- **Valeur cible 2024** : 4/14 **Valeur cible 2025** : 6/14 **Valeur cible 2026** : 8/14
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur exprimant l'évolution des districts autonomes ayant élaboré leur schéma directeur démontre qu'en 2021 et 2022, un seul district (le District Autonome d'Abidjan) sur 14 avait finalisé son schéma directeur. Ce nombre a fortement progressé en 2023, atteignant 8 districts sur 14 alors même que les prévisions pour 2024 étaient à 4 districts sur 14. Le nombre de districts ayant réalisé leur schéma directeur est resté stable à 8 sur 14 en 2024. Toujours est-il que pour l'année 2024, la cible est atteinte.

IP 1.4 : Proportion cumulée de cadres des collectivités formés par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire

Graphique 22 : Evolution des cadres des collectivités formés par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire



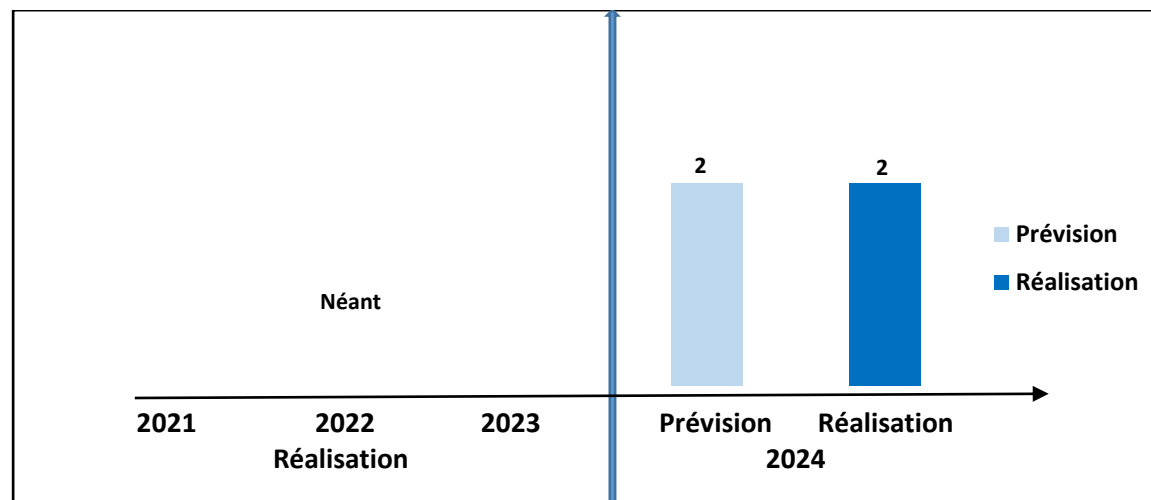
Source : Rapport d'activités DGATDRL

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'évaluer l'intensité de l'effort de formation du MPD à l'endroit des cadres des collectivités, en matière d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire.
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Nombre de cadres des collectivités formés par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire/ Nombre de cadres des collectivités à former par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire ;
- **Valeur cible 2024** : 65/150 **Valeur cible 2025** : 105/150 **Valeur cible 2026** : 150/150

- **Analyse de l'indicateur** : Les cadres des collectivités formées par le MPD sur les modules d'aménagement du territoire n'ont reçu aucune formation entre 2021 et 2023.
Pour 2024, les prévisions de cet indicateur tablaient sur la formation de 65 cadres sur 150. Au final, 66 cadres ont été formés, soit un résultat légèrement supérieur aux prévisions. La cible est atteinte.

IP 1.5 : Nombre de sessions de formation organisées par le MPD à l'endroit des cadres des collectivités

Graphique 23 : Évolution des sessions de formation organisées par le MPD à l'endroit des cadres des collectivités

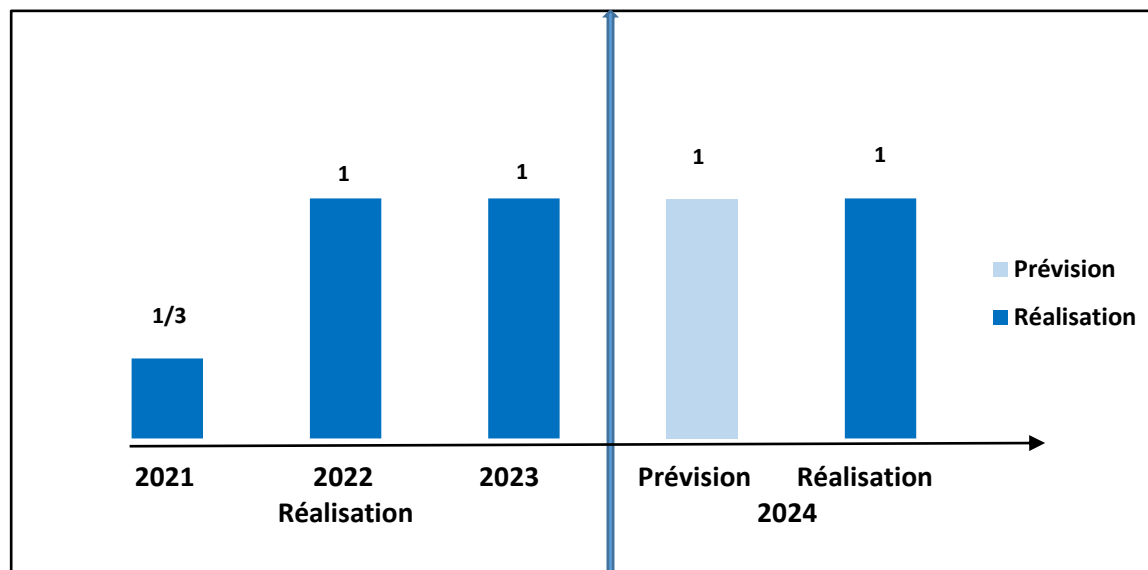


Source : Rapport d'activités DGATDRL

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure l'effort de formation entrepris par le MPD pour doter les cadres des collectivités territoriales, de compétence nécessaire à une gestion efficace de leurs territoires.
- **Situation de référence 2022** : - ;
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2 **Valeur cible 2022** : 2
- **Analyse de l'indicateur** : L'indicateur définissant le nombre de sessions de formation organisées par le MPD à l'endroit des cadres des collectivités n'a pas été renseigné entre 2021 et 2023 car il est nouveau. Pour 2024, les prévisions tablaient sur deux formations, qui ont effectivement été réalisées

IP 1.6 : nombre de projets d'aménagement du territoire du MPD en cours ou achevés

Graphique 24 : Évolution des projets d'aménagement du territoire du MPD en cours ou achevés



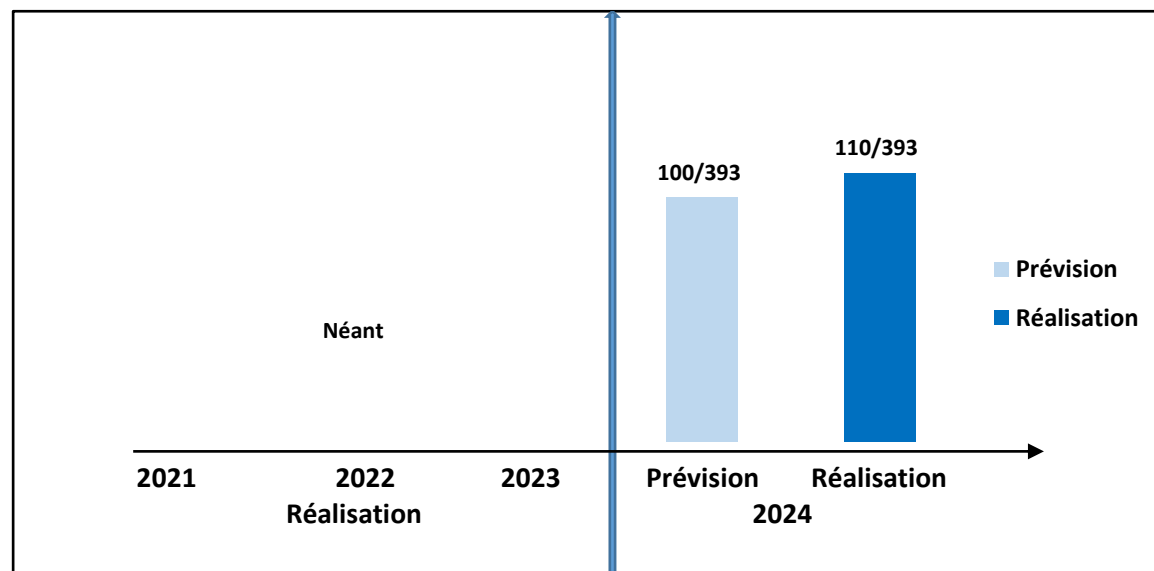
Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur désigne chaque année, le nombre de projets d'aménagement du territoire du MPD en cours ou achevés
- **Situation de référence 2022** : - ;
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeur cible 2024** : 1 *Valeur cible 2025 : 1* *Valeur cible 2026 : 1*
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur présentant l'évolution des projets d'aménagement du territoire du MPD en cours ou achevés démontre qu'en 2021, un tiers du projet avait été réalisé. A partir de 2022, avec la reformulation de l'indicateur, il s'agissait désormais de dénombrement d'un seul projet par an comme prévision. C'est ce qui se réalise chaque année.

Objectif spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux

IP.2.1 : Proportion cumulée des projets privés et PPP réalisés et en cours de réalisation dans les chefs lieu de région (PEC)

Graphique 25 : Évolution des projets privés et PPP réalisés et en cours de Réalisation dans les chefs lieu de région (PEC)



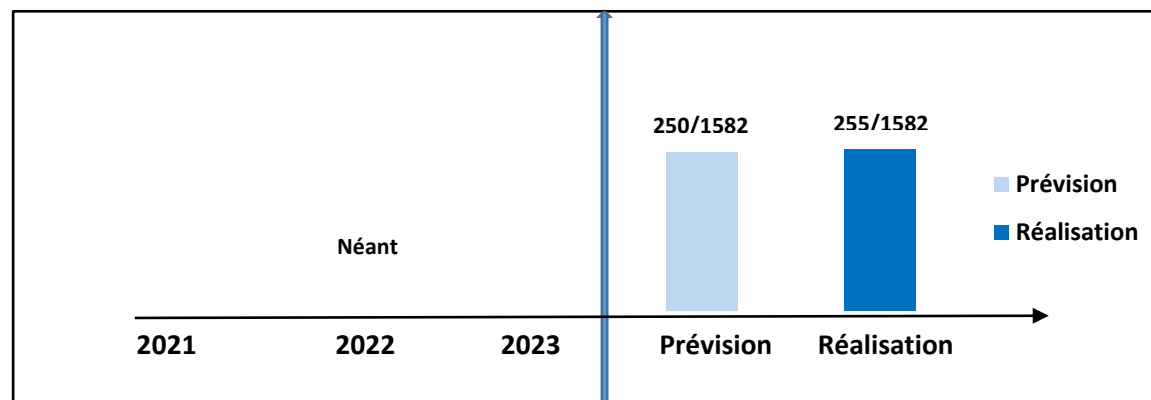
Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des efforts pour attirer et mettre en œuvre les investissements privés et les partenariats publics privés (PPP) dans les pôles de développement régionaux. En d'autres termes, cet indicateur permet d'évaluer les progrès de la Côte d'Ivoire dans la promotion de son développement économique et régional à travers les investissements privés et PPP
- **Situation de référence 2022** : -;
- **Mode de calcul** : Nombre des projets privés et PPP réalisés et en cours de réalisation dans les chefs lieu de région (PEC) / Nombre total des projets privés et PPP à réaliser dans les chefs lieu de région (PEC).
- **Valeur cible 2024** : 100/393 **Valeur cible 2025** : 200/393 **Valeur cible 2026** : 300/393
- **Analyse de l'indicateur** : Il est nouveau cet indicateur. Ainsi pour 2024, les prévisions ont tablé sur la réalisation de 100 projets sur 393. Finalement, 110 projets sur 393 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, soit un résultat légèrement supérieur aux prévisions. Toutefois, la création et

la mise en puissance des districts autonomes, ce programme connaît un début d'actualisation très utile pour attirer les investissements directs nationaux et étrangers pour un développement équilibré du territoire ivoirien.

IP.2.2 : Proportion cumulée des projets PEC inscrits dans le PIP

Graphique 26 : Évolution des projets PEC inscrits dans le PIP

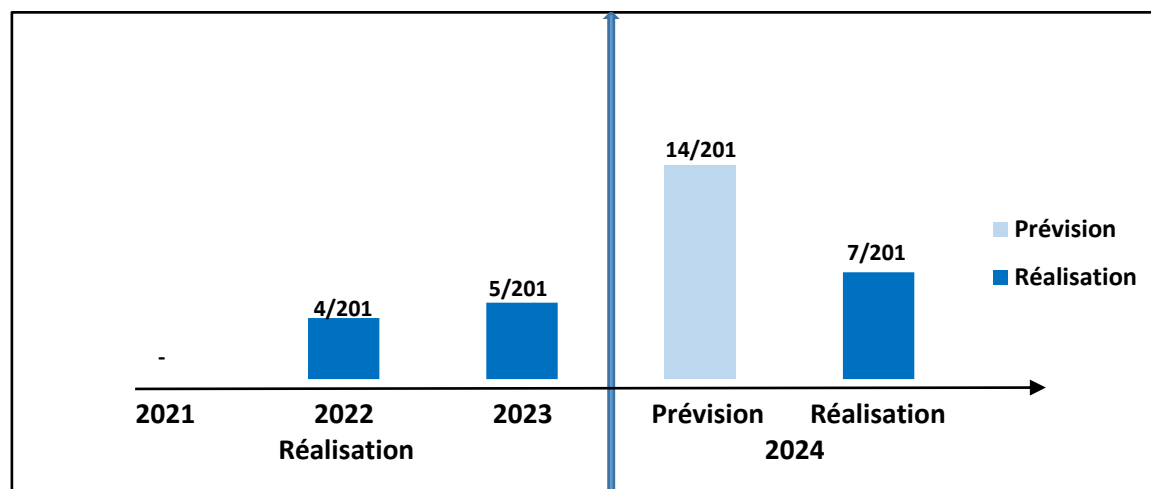


Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'évaluer l'engagement de l'Etat Ivoirien envers le développement des pôles économiques régionaux et la mise en œuvre de sa stratégie de développement territorial.
- **Situation de référence 2022** : - ;
- **Mode de calcul** : Nombre de projets PEC inscrits dans le PIP/ Nombre projets PEC prévus ;
- **Valeur cible 2024** : 250/1582 **Valeur cible 2025** : 450/1582 **Valeur cible 2026** : 600/1582
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur n'a enregistré aucun projet entre 2021 et 2023 car il est nouveau. Pour 2024, les prévisions tablaient sur l'inscription de 250 projets sur 1582. Finalement, 255 projets sur 1582 ont été inscrits, soit un résultat légèrement supérieur aux prévisions. La cible est atteinte.

IP.2.3 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD

Graphique 27 : Évolution des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD

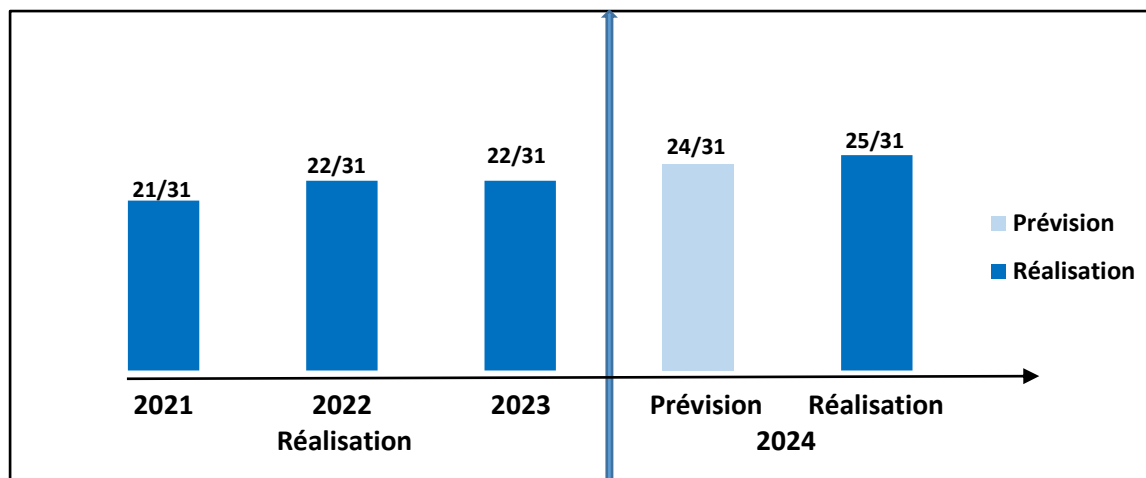


Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur évalue l'efficacité du soutien apporté par le MPD aux Communes, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de développement communal.
- **Situation de référence 2022** : 4/201 ;
- **Mode de calcul** : Nombre de PDC mis en place au niveau des communes / Nombre total de PDC de communes à réaliser ;
- **Valeur cible 2024** : 14/201 **Valeur cible 2024** : 24/201 **Valeur cible 2026** : 30/201
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur relatif à l'évolution des PDC mis en place au niveau des communes n'a enregistré aucun PDC en 2021. En 2022, 4 PDC sur 201 ont été mis en place. Ce chiffre a légèrement progressé en 2023, avec les communes de Biankouma, et de Jacqueville qui ont été appuyées en 2024, mais cela n'a pas suffi pour atteindre la cible, atteignant donc 5 PDC sur 201. Pour 2024, les prévisions tablaient sur la mise en place de 14 PDC. Cependant, seuls 7 PDC ont été réalisés, soit la moitié des objectifs prévus. La cible n'est pas atteinte.
Comme mesures correctrices : 17 communes, dont Grand-Lahou, Assinie, Jacqueville, Logoualé, Man, etc., devront bénéficier d'un accompagnement du MPD. Des signatures de convention entre les Communes et le Ministère de l'économie, du Plan et du Développement pour l'élaboration de leur Schéma Directeur du Territoire Communal est en cours.

IP.2.4 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD

Graphique 28 : Évolution des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD

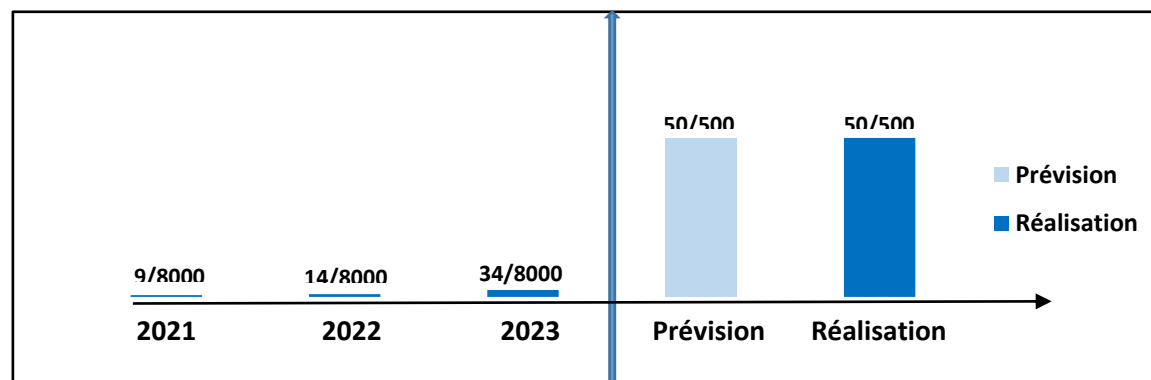


Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur évalue l'efficacité de l'appui du MPD dans la mise en place des Plans de Développement Local (PDL) en Côte d'Ivoire
- **Situation de référence 2022** : 22/33;
- **Mode de calcul** : Nombre de PDL mis en place au niveau régional / Nombre total de régions ;
- **Valeur cible 2024** : 24/31 **Valeur cible 2025** : 26/31 **Valeur cible 2026** : 28/31
- **Analyse de l'indicateur** : Les PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD enregistrent une légère progression passant de 21/31 en 2021 à 22/31 en 2022. Cependant, cette croissance s'est interrompue en 2023, avec une valeur stable de 22/31. Pour 2024, la cible a été atteinte et légèrement dépassée puisque le nombre de PDL finalement mis en place en 2024 a été de 25/31 alors que la prévision était de 24/31. Cette légère progression est due au fait que le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement prenne actuellement une part active dans l'élaboration Plan Stratégique de Développement de Régions et au cours de ce deuxième semestre 2024, a appuyé les régions de la Mé, de l'Agneby-Tiassa et du Sud Comoé.

IP.2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD

Graphique 29 : Évolution des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD



Source : Rapport d'activités DGATDRL/RAP 2023

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur évalue la capacité des communautés villageoises à participer activement à leur propre développement en Côte d'Ivoire.
- **Situation de référence 2022** : 14/8000;
- **Mode de calcul** : Nombre de PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD / Nombre total de PDV à réaliser avec l'appui du MPD ;
- **Valeur cible 2024** : 50/500 **Valeur cible 2025** : 100/500 **Valeur cible 2026** : 150/500
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur a progressivement augmenté, passant de 9 sur 8000 en 2021 à 14 sur 8000 en 2022, puis à 34 sur 8000 en 2023.

Pour 2024, une mise en place de 50 PDV sur 500 était prévue, soit une augmentation d'environ 47% par rapport à 2023. Cet objectif a été atteint. On peut donc noter que globalement, le nombre de PDV a connu une forte progression entre 2021 et 2024. Cette augmentation s'explique du fait que le MPD accompagne des mutuelles de développement des villages, acteurs clés dans la mise en place des PDL villages, soit une réalité. L'appui à l'élaboration des plans de développement local de seize (16) villages est fait en 2024.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

❖ Points positifs

Malgré les difficultés liées à la mise en œuvre du programme 4, l'on note une avancée qualitative.

Le personnel bien qu'encore insuffisant pour les emplois spécialisés, est rompu aux tâches quotidiennes pour la réalisation des missions de la DGATDRL.

Les acquis suivants ont permis de booster le programme 4

- équipement des services en mobilier, matériel informatique et technique et consommables (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, imprimantes, vidéoprojecteur, des antivirus, photocopieur, téléphone de bureau) ;
- formation continue du personnel en informatique, en planification, et élaboration de documents techniques.

❖ Difficultés

Toutefois, des difficultés sont rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 4 dont (i) l'insuffisance d'agents spécialisés (Statisticiens, Géomaticiens, Ingénieurs ; des TP...), (ii) le manque de locaux appropriés pour usage de bureaux, (iii) insuffisance de matériels informatiques adéquats, (iv) faible allocation financière.

IV.2. Recommandations

Le Programme doit adopter et mettre en place une stratégie proactive de mobilisation de financements auprès des partenaires financiers ainsi que des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Il est également essentiel de renforcer l'infrastructure informatique et de se doter d'un budget adéquat pour financer ses diverses activités. Par ailleurs, investir dans la formation continue et le perfectionnement du personnel permettra d'améliorer la visibilité de ses actions et d'optimiser le pilotage du développement régional et d'aménagement du territoire.

CONCLUSION

Au cours de cette année 2024, Les crédits budgétaires du programme 4 dont le montant initial voté est de 895.444.621 FCFA sont passés à un montant de 829.348.379 FCFA au 31 décembre 2024, soit une baisse de 7,38%. Il faut par ailleurs noter que le taux d'exécution de ces crédits en fin d'exercice 2024 est de 99,99% ; soit 100% pour l'action 1, 100% pour l'action 2 et 99,88% pour l'action 3.

Les réalisations majeures, dans le cadre de l'exécution des activités du Programme 4, ont porté essentiellement sur la production et la vulgarisation d'outils et normes techniques de référence, la mise à disposition d'information, l'appui technique aux Collectivités décentralisées et autres acteurs locaux dans la mise en place des outils de planification territoriale, l'assistance technique aux structures et un appui-conseil en matière de planification et de développement territorial.

Concernant la performance du Programme, elle est globalement satisfaisante car sur onze (11) indicateurs programmés, neuf (9) ont pu atteindre leur cible. Il faut maintenir cet élan, afin que ce programme puisse contribuer efficacement au développement équilibré notre pays pour une amélioration significative des conditions de vie des populations.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « COORDINATION DE L'AIDE, POPULATION ET PRODUCTIONS STATISTIQUES »

INTRODUCTION

Monsieur **LASMEL Philippe** est le Directeur Général de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide conformément au **décret 2020-805 du 30 septembre 2020 portant nomination du directeur général de la stratégie et de la coordination de l'aide au ministère du plan et du développement**. Il est désigné Responsable du Programme Coordination de l'Aide, Population et Productions Statistiques conformément au **décret 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des ministères**.

Les principales missions de ce programme, édictées par le décret n° **2023-959 du 06 Décembre 2023** portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement consistent :

- ✓ à renforcer la coordination de l'aide et des partenariats ;
- ✓ à améliorer la production statistique ;
- ✓ et à élaborer des politiques visant à approfondir les connaissances sur les questions de population et de développement, tout en garantissant l'autonomisation des populations vulnérables.

En 2024, la mise en œuvre du Programme 5 en Côte d'Ivoire s'est déroulée dans un contexte particulièrement complexe, marqué par des défis nationaux (problématiques structurelles et conjoncturelles) et internationaux (tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient). Ces perturbations ont entraîné une baisse des financements externes, due à la réorientation des priorités budgétaires des partenaires techniques et financiers vers leurs propres besoins. Face à ces contraintes, le Programme 5 a su maintenir ses actions grâce à une adaptation constante des approches, une coordination renforcée entre acteurs, une flexibilité des mécanismes de mise en œuvre, et un suivi rigoureux des activités.

Le présent rapport de performance du Programme s'articule autour de quatre (04) points que sont : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2024, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme 5 est d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations. Pour y parvenir, deux résultats stratégiques ont été identifiés : (i) : La mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée et (ii) Les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées. Ces orientations stratégiques visent à renforcer l'efficacité des interventions et à favoriser une prise de décision éclairée en matière de développement durable.

I.2. Financement du programme

Au 31 décembre 2024, le budget total du Programme 5 s'élève à 16 571 531 815 FCFA après ajustement budgétaire, soit une augmentation significative de 51,23 % par rapport au budget initialement approuvé, qui était de 10 957 803 125 FCFA.

➤ La répartition par nature de dépenses est la suivante

- **Personnel** : 619 211 397 FCFA après le collectif contre 579 570 412 FCFA au budget voté ;
- **Biens et services** : 165 374 125 FCFA après ajustement contre 135 475 000 FCFA au budget approuvé ;
- **Transferts** : 7 673 841 213 FCFA après révision contre 4 643 356 213 FCFA au budget voté ;
- **Investissements** : 8 113 105 080 FCFA contre 5 599 401 500 FCFA au budget voté.

Toutes les natures de dépenses enregistrent une hausse. Toutefois, les augmentations les plus marquées concernent les Transferts (+65,26 %) et les Investissements (+44,89 %). Les natures dépenses Personnel (+6,89 %) et Biens et services (+22,07 %) affichent également une progression, mais dans une moindre mesure. Cette répartition budgétaire reflète un engagement clair envers l'efficacité opérationnelle et le développement durable.

➤ La répartition par action se présente comme suit :

La répartition budgétaire par action montre que l'Action 2 et l'Action 3 ont connu les ajustements les plus significatifs après le collectif, avec des hausses respectives de 69,08 % et 101,56 %. Plus précisément, le budget de l'Action 2 s'établit à 895 076 564 FCFA après révision, contre 529 381 823 FCFA initialement. De son côté, l'**Action 3** passe de 5 169 544 802 FCFA à 10 419 836 274 FCFA. En revanche, l'Action 1 reste globalement stable, avec une légère baisse de 0,04 % du montant alloué après le collectif soit 5 256 618 977 FCFA après collectif contre 5 258 876 500 FCFA initialement voté.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2024

II.1. Exécution du budget

À la clôture de l'année 2024, un montant de 16 564 489 104 FCFA a été exécuté sur un budget révisé de 16 571 531 815 FCFA, correspondant à un taux d'exécution global de 99,87 %. L'Action 1 enregistre un taux d'exécution légèrement inférieur de 99,87 %, contre 100 % pour les Actions 2 et 3.

S'agissant de l'exécution par nature de dépenses, les postes Transferts, Investissements et Personnel affichent chacun un taux d'exécution de 100 %, tandis que le poste Biens et Services atteint 95,74 %. Cette performance traduit les efforts soutenus pour mobiliser et consommer efficacement les ressources allouées, tout en assurant la mise en œuvre des activités majeures du programme.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat	0	0	69 535 493	102 400 373	0	0	795 602 766	5 147 240 051	865 138 259	5 249 640 424
Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux	230 758 148	244 591 564	0	0	795 000 000	650 485 000	0	0	1 025 758 148	895 076 564
Action 3 : Gestion des statistiques	363 119 528	374 619 833	49 416 692	55 935 842	3 606 553 354	7 023 356 213	9 043 945 627	2 965 860 228	13 063 035 201	10 419 772 116

Source : RAP 2023 / SIGOBE

L'analyse comparée de l'exécution budgétaire entre les exercices 2023 et 2024 révèle des évolutions significatives.

❖ **Au titre de l'action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat**

Entre 2023 et 2024, le budget alloué à l'Action 1 a connu une augmentation notable, passant de 795 602 766 FCFA à 5 147 240 051 FCFA. Cette hausse s'explique principalement par le lancement du programme de coopération Côte d'Ivoire–Canada, doté d'un financement de 4 312 680 000 FCFA.

Cependant, à la suite du collectif budgétaire, le budget voté pour 2024 a enregistré une légère baisse de 0,04 %, passant de 5 258 876 500 FCFA à 5 256 618 977 FCFA. Malgré ce léger ajustement, le taux d'exécution budgétaire a atteint un niveau très satisfaisant de 99,87 %, soit 5 249 640 424 FCFA effectivement utilisés.

La majeure partie des ressources mobilisées a été consacrée au financement des projets mis en œuvre dans les ministères sectoriels dans le cadre du programme Côte d'Ivoire–Canada. Le reste des fonds a servi à soutenir les activités relatives aux cadres de coopération et de négociation, ainsi qu'au suivi des projets et programmes en cours, contribuant ainsi à la consolidation des actions stratégiques de l'Action 1.

❖ **Au titre de l'action 2 : Gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux**

Entre 2023 et 2024, l'exécution budgétaire de l'Action 2 a enregistré une légère baisse en valeur absolue, passant de 1 025 758 148 FCFA en 2023 à 895 076 564 FCFA en 2024. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des transferts budgétaires au titre de l'exercice 2024.

Cependant, il convient de souligner que le budget révisé de l'Action 2 pour 2024 s'est établi à 895 076 564 FCFA, contre un montant initialement voté de 529 381 823 FCFA, soit une hausse significative de plus de 69 % après ajustement. Ce relèvement a permis de mieux répondre aux exigences opérationnelles de l'année.

Le budget ainsi alloué a été entièrement exécuté, atteignant un taux d'exécution de 100 %, ce qui témoigne d'une gestion efficace et rigoureuse des ressources.

Les fonds mobilisés ont permis de financer plusieurs activités clés, notamment :

- La mise en œuvre des campagnes de sensibilisation, à travers des événements phares tels que la Journée mondiale de la population ;
- L'élaboration de rapports nationaux sur les thématiques liées à la population et au développement ;
- La participation active de la Côte d'Ivoire aux rencontres internationales, renforçant ainsi la visibilité et l'engagement du pays dans les débats mondiaux sur les enjeux démographiques.

❖ **Au titre de l'action 3 : Gestion des statistiques**

En 2024, le budget alloué à l'Action 3 a connu une baisse significative, passant de 9 043 945 627 FCFA en 2023 à 2 965 860 228 FCFA. Cette réduction s'explique principalement par la clôture de grandes opérations, notamment celle du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2021), qui avait mobilisé des ressources exceptionnelles les années précédentes.

Malgré cette contraction budgétaire, les postes de dépenses “Personnel” et “Biens et services” sont demeurés relativement stables, traduisant la continuité des fonctions essentielles de l’action.

L’année 2024 a été marquée par une exécution budgétaire exemplaire, avec un taux de 99,99 %, soit 10 419 772 116 FCFA mobilisés sur l’ensemble des crédits mis à disposition (incluant les reports et ajustements).

Les ressources ont principalement été consacrées :

- Aux activités de formation assurées par l’ENSEA, renforçant ainsi les capacités techniques nationales ;
- À la production et à la diffusion des statistiques annuelles principales, nécessaires au pilotage des politiques publiques ;
- À l’accompagnement des ministères sectoriels dans la conception et la mise en œuvre d’outils statistiques adaptés à leurs domaines d’intervention.

En somme, l’exécution financière du Programme 5 en 2024, avec un taux moyen de **99,87 %**, reflète une gestion rigoureuse et efficace des ressources allouées.

II.1.2. Suivi des investissements du programme

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 5

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 1 : Construction du siège de l'Institut National de Statistique	2020	2026	30 657 796 292	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement intérieur			30 657 796 292	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 2 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest	2023	2026	34 258 600 000	200 000 000	339 926 000	339 926 000
Sur financement intérieur			2 117 600 000	200 000 000	339 926 000	339 926 000
Sur financement extérieur			32 141 000 000	0	0	0
Projet 3 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques/ENSEA	2019	2025	4 553 192 698	0	2 355 934 228	2 355 934 228
Sur financement intérieur			102 600 000	0	36 600 000	36 600 000
Sur financement extérieur			4 450 592 698	0	2 319 334 228	2 319 334 228
Projet 4 : Projet d'appui à la coopération CI-Canada	2022	2026	855 000 000	4 312 680 000	4 312 680 000	4 312 680 000
Sur financement intérieur			855 000 000	111 380 000	111 380 000	111 380 000
Sur financement extérieur			0	4 201 300 000	4 201 300 000	4 201 300 000
Projet 5 : Cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire	2022	2026	841 460 000	200 000 000	199 343 352	199 338 551
Sur financement intérieur			841 460 000	200 000 000	199 343 352	199 338 551
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 6 : Recensement général des entreprises et établissements de Côte d'Ivoire	2023	2026	675 625 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur			675 625 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : Programme de planification, de développement communautaire et de dynamisation des économies	2023	2026	12 185 720 000	452 321 500	452 321 500	452 321 500
Sur financement intérieur			3 412 001 600	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			8 773 718 400	152 321 500	152 321 500	152 321 500
Projet 8 : Projet de renforcement des capacités pour l'évaluation des politiques ENSEA-JPAL	2023	2026	491 441 695	0	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			200 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			291 441 695	145 720 847	145 720 847	145 720 847
Projet 9 : Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement	2022	2025	737 143 782	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			437 143 782	-	-	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2024	Budget Actuel 2024	Ordonnancement 2024
Projet 10 : Projet d'appui au renforcement des capacités nationales pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du programme de coopération Gvt-PNUD	2021	2025	973 572 000	84 400 000	82 900 000	82 900 000
Sur financement intérieur			973 572 000	60 000 000	58 500 000	58 500 000
Sur financement extérieur			0	24 400 000	24 400 000	24 400 000
Total programme (Budget de l'Etat)			86 229 551 467	5 599 401 500	8 113 105 080	8 113 100 279
Total sur financement intérieur			39 162 082 892	1 161 380 000	1 357 249 352	1 357 244 551
Total sur financement extérieur			46 093 896 575	4 523 742 347	6 843 076 575	6 843 076 575

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Projet 1 : Construction du siège de l'Institut National de Statistique

- **Coût total** : 30 657 796 292 FCFA
- **Année de démarrage** : 2018
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 70 000 000 FCFA. Le budget voté était de 100 000 000 FCFA, il est passé à 70 000 000 après le collectif.
- **Exécution physique** : Le taux d'exécution physique est de 5%. Au titre de la construction du siège de l'INS, les documents administratifs consacrant l'acquisition du terrain sont disponibles. Au titre de la construction du siège de l'INS, les documents administratifs consacrant l'acquisition du terrain sont disponibles. Cependant, la parcelle est en litige.

Projet 2 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest

- **Coût total** : 34 258 600 000 FCFA
- **Année de démarrage** :
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 339 926 000 FCFA. Le budget initial de 200 000 000 FCFA a été revu à la hausse après le collectif budgétaire.
- **Exécution physique** : Le taux d'exécution physique 92%. Les activités de renforcement des capacités du SSN en personnel technique par le recrutement de jeunes professionnels se poursuivent. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique d'optimisation de la production statistique, du développement des compétences et du renforcement des capacités analytiques en Côte d'Ivoire. De plus, il a procédé au recrutement de cabinets pour la mise en place de Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC), de modèle Dynamic Stochastic General Equilibrium (DSGE) et de modèle MACROTRIM. L'appui à l'ENSEA à travers (i) l'acquisition d'ordinateurs, de serveur back up et d'ouvrages pour le renouvellement du fonds documentaire de la bibliothèque, (ii) le renforcement de capacités des formateurs dans le domaine de la data science, du big data, de l'intelligence artificielle et des données géoréférencées, (iii) le recrutement de consultants pour la révision des textes juridiques associés au fonctionnement et en charge de l'animation du pôle de recherche et de développement des compétences en statistique et ressources numériques.

Projet 3 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques

- **Coût total** : 4 553 192 698 FCFA
- **Année de démarrage** : 2019
- Année de fin : 2025
- **Exécution financière** : 2 319 334 228 FCA.
- **Exécution physique** : L'exécution physique 85%. Les activités 2024 ont porté principalement sur l'organisation de l'Université d'été africaine d'économétrie (ASSE) et la Conférence Africaine de la Société d'économétrie (AFES) sur le thème « Les défis de l'emploi en Afrique ». aussi sur l'organisation de la remise d'ordinateurs portables aux lauréates des concours de recrutement. Financement de 12 séjours de recherche des enseignants et participation des chercheurs à des conférences internationales
- Ce projet a permis la construction d'un bâtiment (Bâtiment de l'innovation) et l'équipement en mobilier et matériel multimédia des salles de classe.

Projet 4 : Projet d'appui à la coopération CI-Canada

- **Coût total** : 4 312 680 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2022

- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 4 312 680 FCFA soit 100% comme taux d'exécution financière
- **Exécution physique** : le projet est exécuté dans les ministères sectoriels. Cependant, au titre de la coordination des projets et programmes, deux (02) activités majeures ont été menées à savoir : (i) la tenue des réunions de comité technique et de pilotage, permettant d'apprécier l'état d'avancement des projets et d'orienter les actions afin de relever les défis rencontrés au cours de leur mise en œuvre et, (ii) l'organisation d'une revue à mi-parcours des projets et programmes du cadre de coopération entre l'État de Côte d'Ivoire et le Canada, visant à dresser un bilan à mi-parcours de ces projets. Deux événements majeurs ont meublé le premier semestre 2024 : (1) une mission de terrain s'est déroulée du 15 au 19 avril afin d'évaluer l'état d'avancement des projets sélectionnés et les défis auxquels ils sont confrontés dans leur mise en œuvre ; (2) une revue annuelle des projets du programme de coopération Etat de Côte d'Ivoire et le Canada (29 au 30 avril 2024) pour faire le bilan de l'exécution des projets et programmes du Programme de Coopération au développement entre les deux pays.

Projet 5 : Cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire

- **Coût total** : 841 460 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 199 338 551 FCFA soit un taux d'exécution financière de 99,94%. Le budget initial de 200 000 000 FCFA a été revu après le collectif budgétaire.
- **Exécution physique** : Le projet est exécuté à 52 %. En 2024, la plateforme a été renforcée et alimentée avec près de 1500 rapports. Deux ateliers de formation ont eu lieu en décembre 2024 pour les administrateurs et les utilisateurs, visant à optimiser l'utilisation de la plateforme et l'accès aux données.

Projet 6 : Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI)

- **Coût total** : 825 625 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2022
- **Année de fin** : 2024
- **Exécution financière** : 150 000 000 FCFA
- **Exécution physique** : Le taux physique d'exécution est de 80% au 31 décembre 2024 La phase expérimentale du Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEECI) s'est achevée dans la région de San Pedro, avec 27 794 entreprises recensées. Un atelier d'évaluation a permis d'améliorer les outils de collecte et de traitement des données. Les principaux résultats, en cours de validation, seront soumis au Comité technique du RGEE-CI. Les travaux préparatoires pour le Cluster 2, comprenant 25 régions,

ont inclus le recrutement et la formation des agents recenseurs. La collecte effective débutera en juillet 2024. Les opérations dans les Clusters 1 (San Pedro) et 2 sont terminées, et celles du Cluster 3, avec le District Autonome de Yamoussoukro, sont en cours, totalisant plus de 580 000 entreprises recensées à la mi-décembre 2024. Enfin, les préparatifs pour la collecte dans le District Autonome d'Abidjan sont presque finalisés, avec un démarrage prévu en janvier 2025.

Projet 7 : Programme de planification, de développement communautaire et de dynamisation des économies

- **Coût total** : 12 185 720 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 452 321 500 FCFA.
- **Exécution physique** : En 2024, le PDC/DEL a réalisé des études socioéconomiques dans le Bounkani et le Tchologo (avec le PNUD) et une mission exploratoire au premier semestre. Au second semestre, une enquête de perception, un atelier bilan des comités régionaux, une mission de terrain (avec le PNUD et l'Ambassadeur d'Allemagne), une revue annuelle, et deux missions de suivi terrain pour un projet de soutien aux jeunes et aux femmes (prévention des crises, stabilité sociale, paix, réduction de la violence) ont été menés. Ces actions reflètent un engagement constant envers le développement et la stabilité sociale.

Projet 8 : Projet de renforcement des capacités pour l'évaluation des politiques ENSEA-JPAL

- **Coût total** : 491 441 695 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 50 000 000 FCFA
- **Exécution physique** : le taux d'exécution physique est de 35%. Ces fonds ont servi à l'organisation des sessions de formation (fournitures et matériels didactiques), colloques et séminaires) ainsi qu'à la formation des deux premières cohortes de cadres en suivi-évaluation de politiques publiques.

Projet 9 : Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement

- **Coût total** : 737 143 782 FCFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année de fin** : 2025
- **Exécution financière** : 100 000 000 FCFA

- **Exécution physique** : 65%. En 2024, la DGCOD a poursuivi ses activités en vue de renforcer la gouvernance du développement et l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les politiques publiques. A ce titre, les activités suivantes ont été réalisées : (i) Renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) Amélioration des systèmes d'information : cette activité a permis le renforcement des fonctionnalités du système de gestion des études de la DGCOD. (iii) la promotion de la coordination et du dialogue multisectoriel : la DGCOD a organisé plusieurs ateliers et séminaires avec le Canada.

Projet 10 : Projet d'appui au renforcement des capacités nationales pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du programme de coopération Gvt-PNUD

- **Coût total** : 973 572 000 FCFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année de fin** : 2025
- **Exécution financière** : 82 900 000 FCFA. Le budget voté était de 84 000 000 FCFA a été revu à la baisse après le collectif budgétaire.
- **Exécution physique** : le taux d'exécution physique est de 35%. En 2024, la DGSCA a mené plusieurs initiatives importantes pour renforcer la coordination et promouvoir la stabilité sociale : (i) **Premier semestre** : Organisation d'un atelier bilan pour évaluer les activités de 2023, réunion avec le Représentant adjoint du PNUD pour optimiser les collaborations, et mission de suivi pour évaluer un projet en faveur des jeunes et des femmes dans la prévention des crises ; (ii) **Second semestre** : Réalisation d'une enquête de perception, tenue d'un atelier bilan des comités régionaux, mission de terrain avec des partenaires clés, organisation d'une revue annuelle, et deux missions de suivi terrain pour évaluer les projets visant à renforcer la paix et la stabilité. Ces actions illustrent le fort engagement de la DGSCA pour un développement inclusif et une gestion efficace des initiatives.

Projet 11 : Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2025

- **Coût total** : 250 000 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2022 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2025 ;
- **Exécution physique** : l'année 2024 a servi d'optimiser le mécanisme institutionnel de coordination des appuis des partenaires au développement en veillant à l'effectivité d'un dialogue régulier et structuré tant au niveau global que sectoriel, voire régional
- **Exécution financière** : 100 000 000 ;

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Renseigner toutes les colonnes en respectant, pour la colonne « Total fin d'année » la formule suivante : **Total 2024 = Effectif 2023 + Besoins satisfaits 2024 – Sorties 2024**

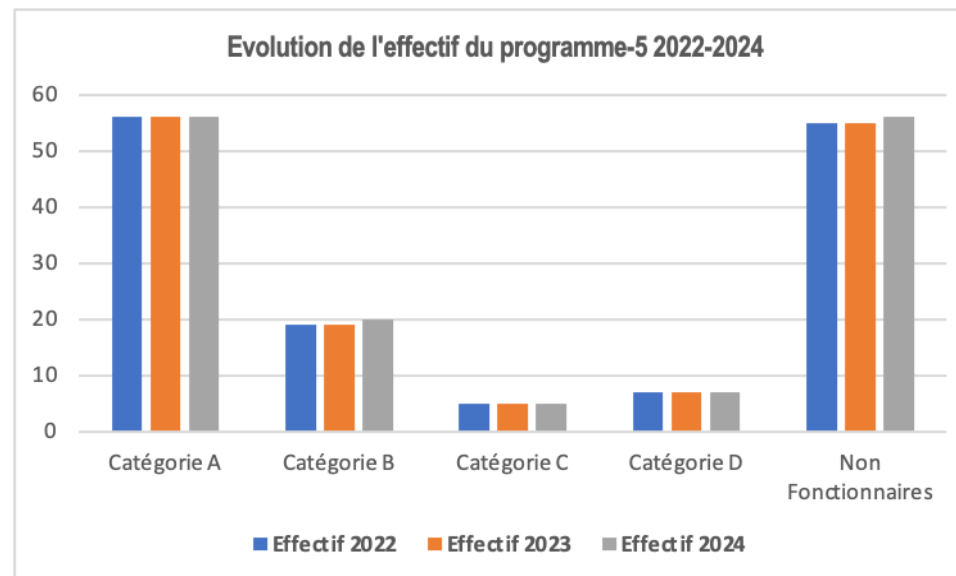
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif 2023 (a)	Effectif 2024				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (C)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	56	15	5	1	1	56
Catégorie B	19	5	4	1	0	20
Catégorie C	5	5	4	0	0	5
Catégorie D	7	4	5	0	0	7
Non Fonctionnaires	55	12	10	1	0	56
TOTAL	142	41	28	3	1	144

Source : DRH/MEPD/DGCOD

En fin 2024, le programme 5 compte un total de 144 agents, répartis comme suit : 56 agents de catégorie A (38,89%), 20 de catégorie B (13,89%), 5 de catégorie C (3,47%), 7 de catégorie D, et 56 agents non fonctionnaires (38,89%). Dans l'ensemble, le programme a connu en 2004 une augmentation de son effectif de 02 agents. Malgré le nombre important d'agents mis à disposition, le personnel affecté aux unités opérationnelles reste insuffisant pour répondre aux besoins et aux exigences du programme. Cette situation, qui perdure, affecte négativement les performances. Il est impératif que les autorités prennent les mesures nécessaires pour déployer un personnel qualifié et en adéquation avec les exigences des Unités Opérationnelles, afin de garantir des performances optimales.

Graphique 30 : évolution de l'effectif du programme



L'effectif du Programme 5 est resté globalement stable sur la période 2022-2024. En effet, alors qu'il comptait 142 agents en 2022, seules deux (02) nouvelles recrues ont intégré les équipes au cours de cette période. Cette stabilité s'explique principalement par les exigences spécifiques des postes au sein du programme, nécessitant des compétences spécialisées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

❖ Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat

En 2024, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCOD) a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la coopération internationale et l'optimisation de l'efficacité de l'aide au développement en Côte d'Ivoire.

Dans le domaine de la coopération internationale et des partenariats stratégiques, la DGCOD a été à l'origine de nombreuses avancées. La Côte d'Ivoire a adhéré à l'Initiative pour le Développement Mondial menée par la Chine, garantissant un financement de 12 milliards de dollars pour des projets prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'industrialisation. Le pays a également participé à plusieurs commissions mixtes et négociations

bilatérales, aboutissant à la signature de 14 accords de coopération avec l'Angola, tandis que des discussions sont en cours avec le Libéria et le Qatar. Par ailleurs, 14 accords sectoriels ont été conclus lors de la commission mixte Côte d'Ivoire – Sénégal. La coopération avec le Japon a été renforcée avec la signature de deux Mémoires d'Entente (MoU) au 3^e Forum économique Afrique-Japon en décembre 2024.

Concernant le suivi des projets et programmes, la DGCOD a organisé plusieurs activités visant à garantir une gestion efficace. Un atelier bilan des activités de l'exercice 2023 et d'appropriation des mécanismes de coordination a été réalisé en vue de renforcer l'efficacité du suivi et la coordination des programmes et projets cofinancés dans le cadre du CPD 2021-2025. Une réunion de travail avec le PNUD a permis de suivre un projet de soutien aux jeunes et aux femmes en faveur de la prévention des crises et de la consolidation de la paix. Une enquête de perception a été menée en parallèle d'une mission conjointe avec le PNUD et l'Ambassade d'Allemagne. De plus, une revue annuelle des projets exécutés dans le cadre du CPD 2021-2025 ainsi que deux missions de suivi terrain, ont permis d'apprécier l'état d'avancement des initiatives en cours.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de l'aide au développement, la DGCOD a poursuivi ses efforts pour améliorer la transparence et l'impact des interventions. Des indicateurs et des méthodes d'analyse ont été élaborés afin d'évaluer l'adhésion de la Côte d'Ivoire aux principes de la coopération au développement. Un système de gestion de l'information a été mis en place pour sécuriser les financements. En outre la DGCOD a coordonné avec l'UNFPA les travaux de la formulation du 9^e Programme de Coopération Gouvernement – UNFPA (2026-2030). Dans la même dynamique, en synergie avec le bureau de la Coordinatrice Résidente, la DGCOD a coordonné pour la partie nationale, les travaux d'évaluations du CCDD 2021-2025 et ceux d'élaboration du nouveau programme couvrant la période 2026-2030.

L'année 2024 a ainsi été marquée par une intensification des partenariats internationaux, un suivi rigoureux des initiatives et la mise en place d'outils innovants pour garantir un développement harmonieux et durable. Ces efforts renforcent la position de la Côte d'Ivoire en tant qu'acteur clé dans la coopération internationale et le développement.

❖ **Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux**

En 2024, l'Office National de la Population (ONP) a joué un rôle central dans plusieurs initiatives nationales et internationales liées aux dynamiques démographiques, à la gouvernance des migrations et à l'analyse des enjeux du développement durable.

Dans le cadre de sa participation aux instances internationales, l'ONP a pris part à la 57^e session de la Commission Population et Développement des Nations Unies, qui s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2024 à New York. L'Office a également participé à la rencontre sur la gouvernance des migrations, organisée par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) les 12 et 13 juin 2024 à Genève.

En matière de renforcement des capacités en planification démographique, l'ONP a mis en place une formation dédiée aux planificateurs locaux, qui s'est déroulée du 11 au 15 août 2024 à Bouaké. Cette première session a permis de former 36 cadres issus du Corps préfectoral, des Collectivités territoriales ainsi que des Directions Régionales et Départementales. L'objectif était de renforcer leurs compétences en intégrant les dynamiques démographiques dans l'élaboration des plans locaux de développement.

Concernant la production et la validation de rapports stratégiques, l'ONP a finalisé et validé le sixième Rapport sur l'État et le Devenir de la Population de Côte d'Ivoire (REPCI). Par ailleurs, l'Observatoire a procédé à l'examen et à la validation du rapport sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants en Côte d'Ivoire.

Tout au long de l'année 2024, l'ONP a consolidé son rôle d'acteur clé dans le suivi et l'analyse des dynamiques démographiques et sociales en Côte d'Ivoire. Grâce à son engagement dans les rencontres internationales, à ses actions de formation destinées aux acteurs locaux et à la production de rapports stratégiques, l'Observatoire contribue activement à l'orientation des politiques publiques en faveur du développement durable et de l'inclusion sociale.

❖ **Action 3 : Gestion des statistiques**

▪ **Au titre de la gestion et de la production statistiques**

L'année 2024 a été marquée par d'importantes réformes et avancées dans le domaine statistique en Côte d'Ivoire, avec notamment la création de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) en remplacement de l'Institut National de la Statistique (INS), conformément au décret n°2024-370 du 12 juin 2024. Cette transformation s'est accompagnée d'une réorganisation du Système Statistique National, incluant l'instauration du Conseil National de la Statistique (CNStat) et du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS).

Parallèlement, plusieurs opérations statistiques d'envergure ont été poursuivies. L'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) s'est intensifiée, tout comme le rebasage des comptes nationaux et la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale 2008 (SCN 2008). La production des comptes régionaux a également progressé. La production régulière des statistiques économiques a permis de suivre de près les principaux indicateurs, notamment les indices des prix, l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, le chiffre d'affaires des secteurs industriels et commerciaux ainsi que les comptes nationaux trimestriels. En matière de projets et programmes, la mise en œuvre du projet PHAS a apporté un soutien significatif à plusieurs structures, dont l'ANStat, l'ENSEA et les directions de l'économie et de l'agriculture. La finalisation du RGPH 2021 s'est poursuivie, de même que le recensement général des entreprises en Côte d'Ivoire, qui comptabilisait plus de 580 000 entreprises recensées au 31 décembre 2024, à l'exception du District d'Abidjan.

L'année 2024 a ainsi marqué une étape clé dans la modernisation du système statistique ivoirien. La mise en place de nouvelles institutions, l'amélioration des outils de production statistique et l'optimisation des indicateurs économiques et sociaux visent à renforcer la gouvernance des données et à garantir une prise de décision plus efficace pour le développement du pays.

▪ **Au titre de la formation statistique**

L'année académique 2023-2024 s'est achevée sur une note positive avec la validation du cursus de 328 étudiants sur les 330 inscrits, tandis que deux étudiants ont été autorisés à redoubler. L'ENSEA a également renforcé son corps académique avec trois nouvelles soutenances de doctorat, portant le total à six thèses soutenues au cours de l'année.

Pour l'année académique 2024-2025, l'ENSEA a accueilli 384 étudiants issus de 17 nationalités différentes, dont 77 jeunes filles, représentant 25 % de l'effectif total, et 307 garçons, soit 75 %. Afin de renforcer la formation des doctorants, neuf séminaires ont été organisés, et 16 articles scientifiques ont été publiés. Dans le cadre du programme de certification en évaluation d'impact, destiné aux cadres des administrations publiques, la première promotion composée de 34 auditeurs a obtenu son diplôme le 22 octobre 2024. La deuxième cohorte, lancée en mai 2024, achèvera sa formation début 2025. Par ailleurs, une caravane de sensibilisation a été organisée afin d'encourager davantage de jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques. Cette initiative s'est déroulée du 9 octobre au 14 décembre 2024 et a permis de toucher plusieurs localités du pays.

Pour améliorer la production statistique et renforcer les capacités des professionnels du domaine, plusieurs actions ont été mises en œuvre. Une conférence de recherche de financement a été organisée le 6 décembre 2024 afin de mobiliser des ressources pour le développement du secteur. Une formation sur le big data s'est tenue le 14 novembre 2024, apportant aux participants des compétences essentielles sur l'analyse et l'exploitation des données massives. Un atelier technique consacré à la collecte des données a eu lieu le 6 novembre 2024 à l'ENSEA, avec pour objectif d'améliorer les compétences des techniciens en charge des statistiques. Enfin, un document stratégique de communication a été élaboré en collaboration avec les ministères sectoriels afin d'optimiser la coordination et le développement statistique.

Ces différentes initiatives témoignent de l'engagement de l'ENSEA en faveur de l'excellence académique, du renforcement des capacités et de l'amélioration continue de la production statistique à l'échelle nationale et internationale.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat						
IP1-1- Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisé	Nbre	1	1	1	1	1
IP1-2- Nombre de visites annuelles sur la plate-forme numérique de gestion des études	Nbre	0	0	0	600	-
IP1-3- Taux de réalisation des activités de mise en place de la base de données des études en matière d'aide et développement	%	0%	40%	0%	65%	75%
IP1-4-Nombre de partenariats stratégiques établis avec les partenaires non traditionnels	Nbre	0	0	0	2	0

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2024	
		2021	2022	2023	Prévision	Réalisation
IP1-5- Nombre de revues périodiques des projets et programmes PNUD organisés	Nbre	0	1	2	2	2
IP1-6- Nombre de projets mis en œuvre sous la modalité NIM	Nbre	0	0	5	6	5
IP1-7- Nombre de rapports sur les activités relatives à l'efficacité de la coopération au développement	Nbre	0	1	0	1	1
Objectif spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des populations vulnérables						
IP2-1- Nombre de rapports d'études et décisions produits	Nbre	4	5	6	5	4
IP2-2- Nombre de rencontres de plaidoyers et de partage d'expériences ou de connaissance organisées	Nbre	6	4	5	9	4
IP2-3- Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées	Nbre	5	14	2	10	2
Objectif spécifique 3 : Améliorer la production statistique						
IP3-1- Taux d'efficacité interne de l'ENSEA	%	-	96,24%	96,66%	80%	99,40%
IP3-2- Taux d'efficacité externe de l'ENSEA	%	-	100%	100%	80%	100%
IP3-3- Nombre d'articles et de rapports d'études publiées par l'ENSEA	Nbre	-	18	10	8	16
IP3-4- Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS	%	23%	23%	61,93%	54%	61,93%
IP3-5- Taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel de l'INS	%	91%	94%	78%	100%	88%
IP3-6- Nombre d'enquêtes et d'études réalisées par l'INS	Nbre	13	10	16	20	20

Source : MEPD/Programme 5/DPPD-PAP 2024-2026/RAP 2021, 2022, 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de la coopération et du partenariat au développement

IP1.1 Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre total d'études, recherches ou analyses produites au cours d'une période donnée (généralement annuelle) portant sur les thématiques liées à l'aide publique au développement (APD), la coopération internationale, l'efficacité de l'aide, ou encore les politiques et stratégies de développement.
- **Source des données** : Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022** : 01
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2021** : 01 **Valeur cible 2024** : 01 **Valeur cible 2025** : 01 **Valeur cible 2026** : 01
- **Analyse de l'indicateur** :

En ce qui concerne les études destinées à éclairer les discussions et les décisions relatives à l'aide et au développement, l'objectif a été atteint en 2024. Lorsque comparé aux deux dernières années, cet objectif a toujours été atteint comme le montre l'évolution du cadre de performance. En effet, sur une étude prévue, une a été réalisée. L'étude a porté sur les violences basées sur le genre et l'implication sur le bien-être socio-économique des femmes victimes en Côte d'Ivoire. Bien que la réalisation de l'objectif de l'étude soit louable, il est important de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'aide et du développement. Des efforts doivent être faits pour augmenter les ressources, améliorer les méthodologies de recherche et encourager la collaboration entre les parties prenantes afin d'aborder de mettre en œuvre les recommandations formulées dans les études pour relever les défis identifiés.

IP1.2. Nombre de visites sur la plate-forme numérique de gestion des études

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre total des utilisateurs ayant accès à la plate-forme numérique dédiée à la gestion des études (inscriptions, suivis académiques, consultation de documents, etc.) sur une période donnée (une année). Il reflète le niveau d'utilisation, d'intérêt et d'engagement des usagers vis-à-vis de la plate-forme.
- **Source des données** : Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 600 **Valeur cible 2025** : 700 **Valeur cible 2026** : 800

- **Analyse de l'indicateur :**

En 2024, l'objectif relatif à la production d'études pour éclairer les décisions en matière d'aide et de développement a été atteint, conformément à la tendance observée au cours des deux dernières années. Une étude, prévue et effectivement réalisée, a porté sur les violences basées sur le genre et leurs implications sur le bien-être socio-économique des femmes en Côte d'Ivoire. Bien que cette réalisation soit à saluer, des efforts restent nécessaires pour renforcer les ressources, améliorer les méthodologies de recherche et favoriser une mise en œuvre effective des recommandations, en renforçant la collaboration entre les parties prenantes.

IP1.3. Taux de réalisation des activités de mise en place de la base de données des études en matière d'aide et développement

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur mesure le niveau d'exécution des activités planifiées pour la conception, le développement et la mise en œuvre d'une base de données dédiée aux études relatives à l'aide et au développement. Il permet d'évaluer l'avancement global du projet par rapport aux objectifs fixés.
- **Source des données :** Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022 :** 40%
- **Mode de calcul :** Taux de réalisation = $\left(\frac{\text{Nombre d'activités effectivement réalisées}}{\text{Nombre total d'activités planifiées}} \right) * 100$
- **Valeur cible 2024 :** 65% **Valeur cible 2025 :** 80% **Valeur cible 2024 :** 100%
- **Analyse de l'indicateur :**

En 2024, l'objectif fixé a été atteint avec un taux de réalisation de 75 %, dépassant la prévision initiale de 65 % et marquant une nette progression par rapport aux 40 % enregistrés en 2022. Près de 1 500 études couvrant divers domaines du développement ont été intégrées à la plateforme de gestion. L'analyse des données, basée sur les indicateurs définis, se poursuit parallèlement aux efforts de renforcement des capacités techniques et aux mises à jour régulières de la base. Une fois validée par la hiérarchie, la plateforme sera rendue accessible au grand public.

IP1.4. Nombre de partenariats stratégiques avec les partenaires non traditionnels

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur mesure le nombre total d'accords ou de collaborations formalisés entre l'administration (MEPD/DGCOD) et des partenaires dits "non traditionnels", c'est-à-dire des acteurs extérieurs aux canaux classiques de coopération (bailleurs bilatéraux/multilatéraux habituels), tels que les fondations privées, les entreprises du secteur privé, les universités, les ONG internationales ou encore des pays émergents.
- **Source des données :** Direction Générale de la Coopération au Développement

- **Situation de référence 2022** : 1
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2 **Valeur cible 2025** : 2
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, comme en 2023, aucun partenariat non stratégique n'a été conclu, bien que l'objectif annuel en ait fixé le nombre à deux. Cette situation s'explique en grande partie par l'absence persistante de validation du document-cadre sur la coopération et la stratégie, qui représente un outil de référence fondamental pour guider et structurer les initiatives en la matière. Ce manque de cadre formel freine les démarches de prospection et de formalisation de nouveaux partenariats, limitant ainsi les opportunités de collaboration. La validation de ce document revêt donc un caractère prioritaire, car elle permettra d'aborder la question des partenariats avec davantage de cohérence, de visibilité stratégique et d'efficacité opérationnelle. Elle contribuera également à renforcer l'alignement des actions de la DG COD avec les priorités nationales de développement et à instaurer des synergies plus solides avec les acteurs techniques et financiers.

IP1.5. Nombre de revues périodiques des projets et programmes PNUD organisés

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre total de sessions formelles de revue périodique organisées au cours d'une période donnée (généralement annuelle ou semestrielle) pour évaluer l'état d'avancement, les résultats, les contraintes et les perspectives des projets et programmes mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- **Source des données** : Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2 **Valeur cible 2026** : 2
- **Analyse de l'indicateur** :

L'objectif fixé, à savoir la réalisation de deux revues, a été pleinement atteint, conformément aux performances enregistrées en 2023 et 2024. Ces revues ont contribué à améliorer la visibilité sur l'état d'avancement des projets en cours, en permettant une évaluation rigoureuse des progrès réalisés et des écarts observés. Elles ont également permis d'identifier les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre, facilitant ainsi l'élaboration et l'application de mesures correctives appropriées. En outre, ces exercices ont renforcé la coordination entre les parties prenantes et favorisé une meilleure planification des actions futures.

IP1.6. Nombre de projets du PNUD mis en œuvre sous la modalité NIM

- **Définition de l'indicateur** : et indicateur mesure le nombre de projets exécutés selon la **modalité d'exécution nationale (NIM - National Implementation Modality)**, dans laquelle la responsabilité principale de la gestion du projet revient à l'entité nationale partenaire, généralement un ministère ou un organisme public désigné.
- **Source des données** : Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022** : 4
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 6 **Valeur cible 2025** : 6 **Valeur cible 2026** : 6
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, comme en 2023, l'objectif de lancement de six projets sous la modalité NIM (National Implementation Modality) a été partiellement atteint, avec la mise en œuvre effective de cinq projets. Le sixième projet, bien qu'inscrit dans la planification annuelle, n'a pas encore démarré en raison de procédures administratives et techniques en cours de finalisation. Des échanges sont en cours entre les parties prenantes concernées afin d'accélérer le processus de validation et de lancement. Malgré ce léger retard, les résultats obtenus témoignent d'un engagement soutenu en faveur de la mise en œuvre nationale et d'une amélioration progressive des capacités institutionnelles pour gérer ce type de projets. La finalisation du dernier projet permettra de consolider les acquis et d'optimiser l'impact attendu au niveau national.

IP1.7. Nombre de rapports sur les activités relatives à l'efficacité de la coopération au développement

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre de rapports produits et diffusés au cours d'une période donnée, portant sur les activités menées pour améliorer, suivre ou évaluer l'efficacité de la coopération au développement. Ces rapports peuvent inclure des analyses, des comptes rendus d'ateliers, des évaluations de partenariats, des suivis de performance ou des synthèses de bonnes pratiques.
- **Source des données** : Direction Générale de la Coopération au Développement
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 1 **Valeur cible 2025** : 1 **Valeur cible 2026** : 1
- **Analyse de l'indicateur** :

Cet indicateur est nouveau en 2024 ; il « Nombre de rapports sur les activités relatives à l'efficacité de la coopération au développement » a été introduit en 2024. L'objectif fixé, à savoir la production d'un rapport annuel, a été atteint, le document ayant été finalisé dans les délais. Sa diffusion, prévue en 2025, constituera une étape essentielle pour son utilisation dans le pilotage stratégique des interventions.

Objectif Spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables

IP2-1 : Nombre de rapports d'études et décisions produits

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le nombre total de documents d'analyse, de recherche ou de décisions produits et validés au cours d'une période donnée, portant spécifiquement sur les thématiques liées à la population et au développement en Côte d'Ivoire. Il comprend à la fois des rapports d'études (diagnostics, évaluations, recherches sectorielles) et des documents décisionnels (orientations politiques, recommandations, plans d'action, arbitrages officiels).
- **Source des données** : Office National de la Population
- **Situation de référence 2022** : 6
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 5 **Valeur cible 2025** : 5 **Valeur cible 2026** : 5
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, sur un objectif de cinq (05) rapports d'études et d'aide à la décision à produire, quatre (04) ont effectivement été réalisés, conformément aux attributions de l'Observatoire National de la Prospective (ONP). Cet accomplissement représente une atteinte partielle de la cible fixée, en léger retrait par rapport aux performances des années précédentes, avec six (06) rapports en 2023 et cinq (05) en 2022. Ce recul s'explique principalement par des contraintes liées à la mobilisation des ressources financières et humaines, qui ont freiné le bon déroulement de certaines activités planifiées. Pour garantir l'atteinte complète des objectifs dans les années à venir, il est impératif d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources disponibles et les ambitions programmatiques.

IP2.2. Nombre de rencontres de plaidoyers et partage d'expériences et de connaissance

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le **nombre total de réunions, ateliers, séminaires, forums ou autres événements organisés** ou coorganisés dans le but de **sensibiliser, mobiliser, influencer les parties prenantes** (décideurs politiques, partenaires techniques et financiers, société civile, médias, etc.) et **favoriser le partage de connaissances** autour des **enjeux liés à la population et au développement** (santé reproductive, éducation, emploi des jeunes, dividende démographique, migration, urbanisation, etc.) en Côte d'Ivoire.
- **Source des données** : Office National de la Population
- **Situation de référence 2022** : 4
- **Mode de calcul** :
- **Valeur cible 2024** : 9 **Valeur cible 2025** : 10 **Valeur cible 2026** : 5
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, seulement quatre (04) rencontres de plaidoyer, de partage d'expériences et de connaissances ont été organisées, soit une réalisation en deçà de l'objectif initial fixé à neuf (09). Ce niveau d'exécution marque un léger recul par rapport à 2023 (5 rencontres) et reste stable par rapport à 2022 (4 rencontres). Cette contre-performance s'explique par plusieurs facteurs, notamment des contraintes logistiques persistantes, des difficultés dans la mobilisation effective des parties prenantes, ainsi que des limitations budgétaires ayant affecté la planification et la mise en œuvre des activités.

Afin d'améliorer les performances futures, plusieurs pistes d'action sont envisagées. Il s'agira notamment de renforcer les mécanismes de planification en amont, d'optimiser l'allocation des ressources disponibles, et de mettre en place des stratégies plus efficaces pour la mobilisation des parties prenantes. Par ailleurs, un recours accru aux outils numériques ainsi qu'au développement de partenariats stratégiques devrait permettre de faciliter l'organisation des rencontres, y compris dans un contexte de contraintes budgétaires.

IP2.3. Nombre de session de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le **nombre total de sessions de formation planifiées, tenues et documentées** ayant pour objectif de **renforcer les capacités des parties prenantes** (acteurs gouvernementaux, collectivités, société civile, chercheurs, journalistes, etc.) sur les **questions clés liées à la population et au développement**.
- **Source des données** : Office National de la Population
- **Situation de référence 2022** : 1
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 10 **Valeur cible 2025** : 12 **Valeur cible 2024** : 3
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, seulement deux (02) sessions de formation sur les défis et enjeux liés à la population et au développement ont pu être effectivement organisées, sur un objectif initial de dix (10). Ce niveau de réalisation, identique à celui de 2023 (2 sessions), traduit une baisse significative par rapport à 2022, où quatorze (14) sessions avaient été tenues. Cette contre-performance s'explique principalement par des contraintes structurelles et opérationnelles ayant affecté la mise en œuvre du programme de formation, notamment des limitations budgétaires, des difficultés logistiques, ainsi qu'une planification insuffisamment anticipée.

Pour inverser la tendance et renforcer l'impact des sessions de formation, il sera nécessaire d'améliorer la coordination entre les parties prenantes, de consolider les capacités institutionnelles de mise en œuvre, et d'accroître les ressources allouées à cet effort. Par ailleurs, le recours à des formats innovants, tels que les formations hybrides (présentiel/distanciel), ainsi que l'élargissement des partenariats avec des institutions spécialisées, seront envisagés afin de multiplier les sessions organisées et de mieux répondre aux besoins en formation identifiés.

Objectifs spécifique 3 : Améliorer la production statistique

IP3.1. Taux d'efficacité interne ENSEA

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de réussite des étudiants de l'ENSEA correspond au pourcentage d'étudiants ayant validé leur année (y compris ceux ayant obtenu leur diplôme final) en une année académique
- **Source des données** : Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
- **Situation de référence 2022** : 5
- **Mode de calcul** : (nombre d'étudiants admis en classe supérieure/ nombre total d'étudiants) x100
- **Valeur cible 2024 : 80% Valeur cible 2025 : 80% Valeur cible 2026 : 80%**
- **Analyse de l'indicateur** :

En 2024, le taux de rendement interne a atteint 99,40 %, dépassant largement l'objectif initial fixé à 80 %, contre 96,66 % en 2023 et 96,24 % en 2022. Cette progression remarquable témoigne des efforts constants d'amélioration et de mise à jour du programme académique. Toutefois, des défis subsistent pour atteindre le seuil optimal de 100 %. Il conviendra de renforcer les ressources pédagogiques, notamment par la mise à disposition de manuels régulièrement actualisés, l'élargissement des supports didactiques, et le développement de plateformes numériques d'apprentissage interactives. Ces outils permettront de mieux répondre aux besoins des étudiants, de favoriser l'autonomie dans l'acquisition des compétences, et de garantir un enseignement aligné sur les standards académiques internationaux.

IP3.2. Taux d'efficacité externe ENSEA

Définition de l'indicateur : Le taux d'efficacité externe de l'ENSEA correspond à la proportion de diplômés ayant accédé à un emploi (ou à une activité professionnelle rémunérée, y compris en freelance ou entrepreneuriat), dans un délai déterminé après l'obtention de leur diplôme, généralement 6 à 12 mois.

- **Source des données** : Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
- **Situation de référence 2022** : 6
- **Mode de calcul** : Taux d'efficacitéexterne =

$$\left(\frac{\text{Nombre d'étudiants diplômés ayant intégré le tissu professionnel} + \text{Nombre de diplômés aux études}}{\text{Nombre Total de diplômés}} \right) * 100$$

- **Valeur cible 2024 : 80% Valeur cible 2025 : 80% Valeur cible 2026 : 80%**

- **Analyse de l'indicateur :**

En 2024, le taux d'efficacité externe de l'ENSEA s'est maintenu à 100 % comme en 2023 et 2022, confirmant ainsi sa capacité à assurer l'insertion professionnelle de ses diplômés. Cette performance remarquable découle de l'approche proactive de l'institution, qui facilite l'accès au marché du travail à travers la diffusion d'offres d'emploi et le renforcement des liens avec les employeurs potentiels.

IP3.3. Nombre d'articles et de rapports ENSEA

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de publications résultant des travaux de recherche des Enseignants-chercheurs de l'ENSEA

- **Source des données :** Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
- **Situation de référence 2022 :** 9
- **Mode de calcul :** dénombrement
- **Valeur cible 2024 :** 8 **Valeur cible 2025 :** 8 **Valeur cible 2026 :** 8

- **Analyse de l'indicateur :**

En 2024, l'objectif initial de huit articles et rapports a été largement dépassé, avec un total de 16 publications produites, contre 10 en 2023 et 18 en 2022. Cette performance illustre le dynamisme, la rigueur scientifique et l'engagement soutenu des enseignants-chercheurs de l'ENSEA dans la production de connaissances pertinentes pour les politiques de développement. Afin de maintenir cette dynamique et de renforcer l'impact des travaux de recherche, il sera essentiel de mettre en place un accompagnement renforcé incluant des formations ciblées en méthodologie et en rédaction scientifique, l'accès à des ressources documentaires actualisées, ainsi qu'un appui financier et logistique pour la réalisation et la diffusion des recherches.

IP3.4 Proportion de statisticiens INS

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur mesure la **part des agents qualifiés en statistique** (statisticiens formés) dans le **personnel total** de l'INS. Il reflète le niveau de **professionnalisation et de spécialisation** du capital humain au sein de l'institution en charge de la production statistique officielle
- **Source des données :** Agence Nationale de la Statistique
- **Situation de référence 202 :** 75%
- **Mode de calcul :** Proportion de statisticiens INS = $\left(\frac{\text{Nombre de statisticiens}}{\text{Effectif total ANStat}} \right) * 100$
- **Valeur cible 2024 :** 54% **Valeur cible 2025 :** 63% **Valeur cible 2026 :** 70%
- **Analyse de l'indicateur :**

En 2024, la proportion de statisticiens au sein de l'effectif global a atteint 61,93 %, dépassant l'objectif initial fixé à 54 %, un résultat stable par rapport à 2023 mais en nette progression par rapport aux 23 % enregistrés en 2022. Cette évolution significative s'explique en grande partie par les opportunités offertes par le projet PHAS, qui a permis le recrutement ciblé de jeunes professionnels hautement qualifiés. Ce renforcement des effectifs a contribué à accroître les capacités techniques et analytiques de l'institution, tout en améliorant la qualité et la fiabilité de ses productions statistiques. Afin de pérenniser cette dynamique vertueuse, il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de recrutement, tout en investissant dans la formation continue des agents, pour maintenir un haut niveau d'expertise statistique, en adéquation avec les besoins croissants en matière d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques.

IP3.5 Taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel mesure le **niveau d'exécution des activités techniques prévues** dans un plan opérationnel donné, sur une période déterminée. Il permet d'évaluer l'**avancement effectif** des actions techniques par rapport aux engagements initiaux.
- **Source des données** : Agence Nationale de la Statistique
- **Situation de référence 2022** : 80%
- **Mode de calcul** : $Taux\ de\ réalisation\ activités\ techniques = \left(\frac{Nombre\ d'\text{activité technique réalisées}}{Nombre\ total\ d'\text{activités prévues}} \right) * 100$
- **Valeur cible 2024** : 100% **Valeur cible 2025** : 100% **Valeur cible 2026** : 100%
- **Analyse de l'indicateur** :

Au 31 décembre 2024, le taux d'exécution provisoire des activités techniques de l'INS atteint **88 %**, marquant une progression notable par rapport aux **78 %** enregistrés en 2023, bien qu'en deçà des **94 %** de 2022. Malgré cette avancée, un écart de **12 %** demeure par rapport à l'objectif fixé de **100 %**, principalement en raison d'un **déficit de financement** ayant retardé certaines activités encore en cours. Ce recul est principalement attribuable à un déficit de financement ayant impacté plusieurs activités encore en cours. Face à cette contrainte, l'équipe a dû établir des priorités en fonction de l'urgence et de l'importance des interventions, ce qui a entraîné des reports dans l'exécution de certaines actions. Pour combler cet écart et atteindre pleinement les objectifs, il est essentiel d'explorer de nouvelles opportunités de financement, de renforcer les partenariats stratégiques et d'optimiser la gestion des ressources disponibles.

IP3.6 Nombre d'enquêtes et d'études réalisées

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de l'ANStat en termes de collecte de données, de production d'études statistiques et d'évaluations réalisées pour appuyer les politiques publiques, les recherches économiques, sociales ou démographiques, ou encore les évaluations de programmes spécifiques.

- **Source des données** : Agence Nationale de la Statistique
- **Situation de référence 2022** : 6
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2024** : 20 **Valeur cible 2025** : 20 **Valeur cible 2026** : 20
- **Analyse de l'indicateur** :

Au cours de l'année 2024, l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), ex INS, a conduit avec succès l'ensemble des 20 enquêtes et études programmées, atteignant ainsi pleinement ses objectifs contre 16 enquêtes réalisées en 2023 et 10 en 2022. Cette performance a été réalisée grâce à une planification rigoureuse et à l'engagement des équipes techniques et administratives de l'ANStat.

Le bon déroulement de ces travaux a également été rendu possible grâce au soutien des partenaires techniques et financiers, qui ont apporté leur expertise, leurs ressources et leur appui méthodologique. Ces collaborations ont permis d'assurer la qualité des données collectées, leur traitement efficace et leur analyse approfondie, contribuant ainsi à renforcer le système statistique national.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

❖ Points positifs

L'année 2024 a été marquée par des avancées notables dans la mise en œuvre du Programme 5, traduisant une dynamique positive sur plusieurs plans.

- **Une exécution budgétaire performante** : Le Programme 5 a enregistré un taux d'exécution global remarquable de 99,87 %, témoignant d'une gestion efficace des ressources allouées. Les crédits dédiés au personnel et aux investissements ont été entièrement absorbés (100 %). L'Action 1, relative à la coopération Côte d'Ivoire – Canada, a bénéficié d'un accroissement substantiel de ses investissements, passant de 795,6 millions FCFA en 2023 à 5,1 milliards FCFA en 2024.

- **Une modernisation institutionnelle d'envergure** : L'année a vu la création de l'**Agence Nationale de la Statistique (ANStat)**, accompagnée d'une réorganisation du système statistique national. Deux organes stratégiques ont également été mis en place : le **Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS)** et le **Conseil National de la Statistique (CNStat)**, renforçant la gouvernance et le financement de l'activité statistique.

- **Une excellence académique et une insertion professionnelle renforcée** : L'**ENSEA** a maintenu un taux d'efficacité externe de **100 %**, avec l'ensemble de ses diplômés insérés sur le marché du travail dans un délai de 6 à 12 mois après l'obtention du diplôme. Sur le plan scientifique, l'institution a produit **16 publications** (articles et rapports), doublant ainsi l'objectif initial fixé à 8.

- **Un renforcement stratégique des partenariats internationaux** : Le Programme 5 a consolidé son ancrage international à travers l'**adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour le Développement Mondial** portée par la Chine, ouvrant l'accès à **12 milliards USD de financements potentiels**. Par ailleurs,

14 accords de coopération ont été signés avec des pays partenaires, notamment **l'Angola et le Sénégal**, élargissant ainsi le réseau de collaboration technique et scientifique.

❖ Difficultés

Malgré les avancées enregistrées, plusieurs contraintes ont freiné la pleine réalisation des objectifs du Programme 5 au cours de l'année 2024.

- **Contraintes financières** : L'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), ex INS a été confrontée à un déficit de financement pour certaines de ses activités techniques, avec un écart de 12 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cette situation s'explique en partie par une réorientation des priorités budgétaires des partenaires techniques et financiers, dans un contexte mondial marqué notamment par les répercussions économiques de la crise ukrainienne, entraînant une réduction des financements externes.

- **Insuffisance des ressources humaines** : Les effectifs disponibles demeurent insuffisants pour répondre aux exigences croissantes des activités, en particulier dans les unités spécialisées nécessitant des compétences pointues. Cette contrainte a été accentuée par des retards dans la validation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA), souvent liés à des lourdeurs administratives, impactant ainsi le démarrage et le bon déroulement des opérations.

- **Défis logistiques et de coordination** : Le projet de construction du siège de l'Institut National de la Statistique (INS) a connu d'importants retards, avec un taux d'exécution physique limité à 5 %, en raison d'un litige foncier non résolu. Par ailleurs, la mobilisation des parties prenantes lors des actions de plaidoyer est restée faible, avec seulement 4 rencontres organisées sur les 9 prévues, limitant l'impact des efforts de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux statistiques.

IV.2. Recommandations

Afin de surmonter les contraintes identifiées et de consolider les acquis du Programme 5, plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour renforcer l'efficacité institutionnelle, technique et financière du dispositif.

- **Optimiser le financement** : Il est essentiel de mobiliser des sources de financement innovantes, notamment à travers des prêts concessionnels et des partenariats public-privé (PPP), afin de diversifier les ressources disponibles. Par ailleurs, les projets à fort impact stratégique, tels que le Recensement Général des Entreprises et de l'Économie de la Côte d'Ivoire (RGEE-CI) et le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS), devront être prioritaires lors des négociations avec les partenaires techniques et financiers, afin de garantir un appui ciblé et structurant.

- **Renforcer les capacités humaines** : Le renforcement des compétences demeure un axe clé. Il s'agira de recruter des experts en statistique, en gestion de projets et en coopération internationale, en s'appuyant sur des programmes spécifiques comme le PHAS. Parallèlement, des actions de formation continue devront être développées pour permettre aux agents de maîtriser les outils numériques avancés, notamment dans les domaines du big data et de l'intelligence artificielle, en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

- **Améliorer la gouvernance administrative** : La performance administrative pourra être renforcée par la simplification des procédures de validation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA), en collaboration avec des partenaires clés tels que l'AFD et l'ENSEA. Il est également recommandé de mettre en place un système de suivi en temps réel de l'exécution des projets, permettant une anticipation efficace des retards et une meilleure prise de décision.
- **Promouvoir l'utilisation des outils numériques** : Pour assurer une meilleure appropriation de la plateforme de gestion des études, il conviendra de lancer une campagne de sensibilisation ciblée, en partenariat avec les universités, centres de recherche et ministères sectoriels. En complément, l'intégration de modules de formation obligatoires pour les différents utilisateurs (agents publics, chercheurs, étudiants) favorisera une utilisation effective et durable de l'outil.

CONCLUSION

Le Programme 5 a enregistré des avancées significatives en 2024, avec une amélioration des indicateurs de performance des Unités Opérationnelles et une absorption optimale des crédits budgétaires. Des retards dans la validation des PTBA, dus à des contraintes de coordination administrative, ont affecté certaines actions stratégiques. Le second semestre a confirmé la résilience des équipes et la poursuite efficace des activités, avec la mise en œuvre progressive de réformes structurelles. Pour consolider ces acquis et assurer une exécution plus efficiente en 2025, il est indispensable de lever les contraintes liées au financement, à la coordination institutionnelle, à l'appropriation des outils numériques et au renforcement des capacités humaines.

CONCLUSION (Générale)

En 2024, la gestion budgétaire s'est déroulée dans des circonstances particulières, tant au niveau national, qu'international. Au niveau national et sous régional le pays a dû faire face à différents défis tels que l'organisation de la CAN, la menace sécuritaire croissante dans le nord du pays, ainsi que l'impact économique des conflits en Ukraine et au Proche-Orient.

Malgré ces défis, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement a poursuivi la mise en œuvre de ses missions conformément à la feuille de route du gouvernement. Ainsi :

- au titre de la gestion budgétaire, la situation globale d'exécution se situe à 97,17% contre 85,51% en 2023 ;
- au titre de la performance du ministère, faut-il rappeler qu'elle a connu une légère baisse, avec un taux de 74,00% contre un taux de 76,92% en 2023 ; en partie liée à l'indisponibilité de certains indicateurs faute de moyens ou de dépendance à des données externes.

Ces performances, bien qu'encourageantes, mettent en lumière la nécessité de consolider les acquis et de lever les obstacles persistants pour renforcer davantage l'efficacité de l'action publique. À cet effet, un plaidoyer appuyé est adressé à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) en vue d'un financement renforcé des priorités stratégiques du MEPD pour les années à venir. Parmi les actions structurantes à soutenir impérativement en 2025, figurent :

- l'organisation des Assemblées Annuelles de la BAD en 2025, événement d'envergure continentale ;
- la préparation et l'adoption du PND 2026-2030, cadre de référence des politiques publiques futures ;
- le cadrage macroéconomique et projections des différents comptes, pour éclairer la prise de décision ;
- la poursuite du suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et des agendas de développement (ODD, Agenda 2063) ;
- la finalisation de l'Etude sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire, outil fondamental d'équité spatiale et de planification territoriale ; etc

Dans cette perspective, il est crucial d'adopter une approche anticipative et intégrée, alliant efficacité budgétaire, coordination renforcée et innovation, pour permettre au ministère de jouer pleinement son rôle de pilote stratégique du développement économique et social de la Côte d'Ivoire.